

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 30 janvier 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 30 janvier 2018

11^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 30 janvier 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour	99
Première partie	109
Communications	
Courriel - Démission de M ^{me} Laurence Munding-Jaccard, conseillère communale	109
Absence de M. Grégoire Junod, syndic, en début de séance.....	110
Retrait du postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal »	110
Lettre de la Commission permanente de gestion : Initiatives et pétitions en suspens – délais fixés au 31.12.2017 – situation au 17.01.2018	111
Communications – Dépôts	
Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 »	111
Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne »	112
Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu »	113
Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV – avenue de Rhodanie 13 »	113
Communications	
Réponse de la Municipalité à la Question n° 5 de M. Roland Philippoz, déposée le 25 octobre 2017 « Règlement sur la vidéosurveillance »	114
Réponse de la Municipalité à la Question n° 11 de M ^{me} Claude Nicole Grin, déposée le 13 février 2017 « Politique municipale en matière de mendicité »	116
Réponse de la Municipalité à la Question n° 6 de M. Xavier Company, déposée le 5 décembre 2017 « Adaptation des tarifs des tl suite à la baisse de la TVA »	120
Communications - Dépôts	
Postulat de M ^{me} Sara Gnoni : « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »	121
Interpellation de M ^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? »	121
Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? »	121
Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? »	121
Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? »	122

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, Ville de Lausanne : je t’aime, moi non plus »	122
Interpellation de M ^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ».....	122
Questions orales	122
Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour des transports publics plus performants au sud de la Ville. Des bus à haut niveau de service entre l’EPFL et Lutry »	
Rapport-préavis N° 2016/70 du 15 décembre 2016.....	131
Discussion	131
Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l’utilisation des surfaces habitables »	
Rapport.....	134
Discussion	135
Postulat de M. Henri Klunge et consorts . « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c’est le téléphérique ! »	140
Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l’est pour le tram T1 »	140
Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape »	
Rapport.....	140
Discussion	145
Deuxième partie	157
Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! »	
Développement photocopié.....	157
Discussion préalable.....	158
Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »	
Développement photocopié.....	158
Discussion préalable.....	159
Postulat de M. Roland Philippoz : « ‘Tsunami gris’ : Lausanne sera également touchée ! »	
Développement photocopié.....	160
Discussion préalable.....	161
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l’exemple »	
Développement photocopié.....	162
Discussion préalable.....	162
Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Plus de démocratie avec le budget participatif »	
Développement photocopié.....	163
Discussion préalable.....	164

Motion de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite »	
Communication de la présidente.....	165
Développement polycopié.....	165
Discussion – Examen de recevabilité.....	166
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Refinancer entièrement la CPCL pour l’avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL »	
Développement polycopié.....	171
Postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d’art de la ville de Lausanne »	
Développement polycopié.....	174
Discussion préalable.....	174
Postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l’homophobie ! »	
Développement polycopié.....	175
Discussion préalable.....	174
Postulat de M^{me} Aude Billard : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires »	
Développement polycopié.....	176
Discussion préalable.....	176
Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le service des sports et son dynamisme proverbial »	
Développement polycopié.....	177
Réponse polycopiée de la Municipalité	178
Discussion	181
Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? »	
Développement polycopié.....	182
Réponse polycopiée de la Municipalité	182
Discussion	184
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « ‘Netplus’ : ni plus ni moins qu’un miroir aux alouettes ! »	
Développement polycopié.....	187
Réponse polycopiée de la Municipalité	188
Discussion	190

Ordre du jour

- A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES**
 - 1. Communications
- B. QUESTIONS ORALES**

C. RAPPORTS

- R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.
- R22. Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3e étape » (FIM, CD). AUDE BILLARD.
- R24. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). HENRI KLUNGE.
- R26. Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R28. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (LEA). JACQUES PERNET.
- R29. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- R30. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VÉRONIQUE BEETSCHEN.
- R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STÉPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.

- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRÉ MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CÉDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagement' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de Mme Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R61. Rapport-préavis N°2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). GAËLLE LAPIQUE.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX INITIATIVES

- INI20. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (6e/14.11.17). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI21. Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose ». (6e/14.11.17). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI22. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (6e/14.11.17). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI23. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Plus de démocratie avec le budget participatif ». (6e/14.11.17). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI24. Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (6e/14.11.17). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI25. Motion de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite ». (8e/05.12.17). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI26. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL ». (10e/16.01.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI27. Postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d'art de la ville de Lausanne ». (10e/16.01.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI28. Postulat de Mme Aude Billard : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ». (10e/16.01.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI29. Postulat de Mme Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ». (10e/16.01.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI30. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants. ». (10e/16.01.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI31. Postulat de M. Johan Pain : « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements. ». (10e/16.01.18) DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT54. Interpellation de Mme Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13e/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17e/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1er mai congé, mais pourquoi ? ». (18e/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5e/4.10.16) [FIM/7.9.17]. DISCUSSION
- INT9. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1re/22.8.17) [SiL/14.9.17]. DISCUSSION.

- INT10. Interpellation de Mme Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20e/23.5.17) [SE/14.9.17]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1re/22.8.17) [LEA, CD/5.10.17]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de Mme Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1re/22.8.17) [LEA, FIM/28.9.17]. DISCUSSION.
- INT13. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1re/22.8.17) [SCS/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1re/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22e/13.6.17) [FIM/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22e/13.6.17) [FIM, LEA/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de Mme Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22e/13.6.17) [SE, EJQ/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT23. Interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22e/13.6.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de Mme Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de Mme Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2e/5.9.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT26. Interpellation de Mme Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2e/5.9.17) [SCS/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT27. Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4e/3.10.17) [CD, LEA/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT28. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4e/3.10.17) [SE, FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT29. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale ». (5e/31.10.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

- INT30. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon ». (5e/31.10.17) [FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts contre la fermeture d'offices postaux. (5e/31.10.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? ». (6e/14.11.17) [LEA/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R DE VENNES ? ». (6E/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22e/13.6.17) [CD/21.12.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de Mme Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 13.2.18 (18 h et 20 h 30), 6.3.18 (18 h et 20 h 30), 20.3.18 (18 h et 20 h 30), 27.3.18 (18 h et 20 h 30), 24.4.18 (18 h et 20 h 30), 8.5.18 (18 h et 20 h 30), 22.5.18 (18 h et 20 h 30), 29.5.18 (18 h et 20 h 30), 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

- I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de Mme Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.

- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE).
- 22.8.17 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 5.9.17 Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS.(SARA SOTO).
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). VALENTIN CHRISTE.
- 3.10.17 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- 31.10.17 Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.

- 14.11.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterrey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 14.11.17 Rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014. (CD, FIM). DENIS CORBOZ.
- 14.11.17 Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). ALAIN HUBLER.
- 5.12.17 Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- 5.12.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 05.12.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 16.1.18 Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- 16.1.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.01.18 Préavis N° 2017/54. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A. (FIM, LEA). COMMISSION PERMANENTE DE POLITIQUE REGIONALE.
- 30.01.18 Préavis N° 2017/55. Projet de construction d'un bâtiment sis rue Saint-Martin 10-12-14-16-18, dans une démarche de « Société à 2'000 watts », comprenant 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, les locaux de la Soupe populaire et l'Espace, un dépôt d'entretien et des vestiaires pour le Service de la propreté urbaine et le Service des parcs et domaines, un parking souterrain de quinze places de parc voitures et huit places scooters ainsi que cinq places de parc voitures, huit places vélos et cinq places scooters extérieures – Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 10'417 en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 415'800.- pour le financement des équipements d'exploitation et le mobilier (CFC 3 et 9) du PUR et le mobilier (CFC 9) des locaux du Service social Lausanne – Octroi d'un cautionnement

solidaire en faveur de la FLCL – Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL. (SCS,CD,LEA,FIM). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.

- 30.01.18 Rapport-préavis N° 2017/56. Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (LEA). HENRI KLUNGE.
- 30.01.18 Préavis N° 2017/57 "Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet" (FIM/SIL). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 30.01.18 Préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.01.18 Préavis N° 2017/59 "Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet" (SE). DENIS CORBOZ.
- 30.01.18 Préavis N° 2017/60 "Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois sur le thème du respect"(EJQ). THERESE DE MEURON.
- 30.01.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- 30.01.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 30.01.18 Pétition de Mme Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16e/21.3.17) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13e/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.

- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3e/19.9.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4e/3.10.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4e/3.10.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5e/31.10.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5e/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5e/31.10.17) [LEA, CD]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6e/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6e/14.11.17) [SE]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6e/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de Mme Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6e/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.1.18 Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8e/05.12.17) DISCUSSION.
- 16.1.18 Interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? ». (8e/05.12.17) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10e/16.01.18) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10e/16.01.18) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10e/16.01.18) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10e/16.01.18) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de Mme Céline Misiege et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10e/16.01.18) DISCUSSION.

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Beausire Quentin, Donzé Manuel, Droël Line, Dupuis Johann, Gnoni Sara, Grin Claude-Nicole, Kessler Sébastien, Mach André, Maillard Matthieu, Mivelaz Philippe, Pain Johan, Pascuas Zabala Esperanza, Richard-de Paolis Paola, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Gendre Jean-Pascal, Gigon Dominique, Lapique Gaëlle

Membres présents 82

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – J'ouvre cette séance en annonçant « Joyeux anniversaire » à M. Maurice Calame (*Applaudissements de l'assemblée*).

Et je passe tout de suite aux communications. (*La présidente lit la première communication*)

Communication

Courriel - Démission de M^{me} Laurence Munding-Jaccard, conseillère communale

De : Laurence Jaccard

Envoyé : mardi 23 janvier 2018 11:05

À : Tétaz Frédéric

Objet : Lettre de démission

Chers Membres du Conseil, Chers Conseillers Communaux, chers Municipaux,

Je vous informe de ma démission du Conseil Communal pour le 31.01.2018.

Je quitte la fonction de conseillère communale, en raison de l'agrandissement prochain de ma famille. Je regrette vivement cette décision, serait-ce pour un évènement heureux et espéré.

En effet, je ne pourrais pas remplir pleinement mes fonctions de conseillère communale les 2 prochaines années et préfère laisser ma place à quelqu'un qui aura plus de temps à consacrer à cette fonction.

J'espère toutefois revenir dans quelques années dans ce conseil ou celui d'une commune avoisinante, lorsque les réveils nocturnes auront laissés la place à de belles nuits sereines et reposantes.

En attendant, me consacrer à ma famille et mon métier de psychiatre m'apparaissent un challenge déjà important.

Soyez toutefois assurés que je vous regretterai le mardi soir lorsque, je sortirai en pleine nuit avec mon enfant pour l'apaiser. Les débats même houleux du Conseil résonneront alors sans doute comme une douce mélodie.

Évidemment je regretterai le Conseil pour bien d'autres raisons. J'ai particulièrement admiré nos municipaux pour leur énergie, leur engagement pour la chose publique et leur

résistance aux pressions qu'ils ont chaque jour, et je profite de l'occasion pour les remercier de leur travail. En tant que psychiatre je ne peux évidemment écrire un mot sans citer Freud qui disait : il existe 3 métiers impossibles : parent, éducateur et psychiatre. A quoi il a ensuite ajouté politicien. En effet dans tous ces cas on se fait critiquer quoi qu'on fasse, serait-ce par nos enfants, nos patients ou la population. Je vous souhaite donc à tous courage et humour pour affronter cela.

J'ai aussi beaucoup appris du fonctionnement de notre ville, de la démocratie, de nos institutions. J'ai pu nouer des relations avec des personnes que je n'aurais sinon pas eu l'occasion de rencontrer et tout cela m'a énormément enrichie. J'ai pu observer comment des accords se créent, comment nous pouvons confronter nos opinions et comment tout cela aboutit in fine à une société stable et démocratique. J'ai le sentiment d'avoir plus reçu que donné pendant ces 18 mois et j'espère pouvoir inverser cela à l'avenir. Je vous remercie tous chaleureusement de m'avoir tant appris.

En attendant je vous souhaite à tous une belle continuation dans vos activités politiques et professionnelles, sans oublier le plus important : bonheur, chance et santé pour vous, votre famille et vos amis.

Laurence Munding-Jaccard

La présidente : – Elle est entrée au Conseil communal en 2016. A été présidente du groupe socialiste du 21 août au 27 septembre 2017 et nous lui souhaitons à nous aussi, bonheur dans cette nouvelle vie familiale. (*Applaudissements*)

Communication

Absence de M. Grégoire Junod, syndic, en début de séance

La présidente : – Je vous communique également que le syndic ne sera pas présent au début de la première séance ce soir.

La présidente : – Troisième information. Nous avons reçu un mail de M. Denis Corboz qui retire définitivement le postulat R24 « Pour la création d'un journal communal ».

Communication

Retrait du postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal »

De: Denis Corboz [Denis.corboz@ps-lausanne.ch]

Envoyé: mardi 30 janvier 2018 14:49

À: Tétaz Frédéric

Objet: Retrait du postulat R24

Monsieur le Secrétaire,

Comme je vous l'ai dit par téléphone, j'aimerais retirer définitivement le postulat R24 «Pour la création d'un journal communal ».

Je reviendrai avec un postulat plus large dans quelque temps.

Je vous remercie et vous adresse mes plus cordiales salutations.

Denis Corboz

La présidente : – La Commission de gestion m’envoie un courrier concernant... (*La présidente lit le courrier*) Je prie donc la Municipalité de bien vouloir respecter les échéances. Et la Commission de gestion me remercie par avance de bien vouloir lire ce courrier ce soir, ce qui est fait.

Communication

Lettre de la Commission permanente de gestion : Initiatives et pétitions en suspens – délais fixés au 31.12.2017 – situation au 17.01.2018

Lausanne, le 17 janvier 2018

Madame la Présidente,

Lors de sa séance du 21 novembre 2017, le Conseil communal a adopté le rapport de la commission de gestion sur le rapport 2017/42 de la Municipalité « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30.06.2017 ». Les conclusions 3, 4, 5 et 6 de ce rapport indiquent que le Conseil décide d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 décembre 2017 pour 36 objets ; d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 mars 2018 pour 14 objets; d'accepter de prolonger le délai de réponse au 30 juin 2018 pour 2 objets; et d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 décembre 2018 pour 2 objets.

Or, à ce jour, à la lecture des affaires en cours sur Goéland, la Commission de gestion constate que pour les délais fixés au 31 décembre 2017, 25 objets sur 36 restent en suspens. Elle prie la Présidente d'inviter la Municipalité à respecter les échéances et à répondre au plus vite aux objets concernés.

La Commission de gestion vous remercie par avance de bien vouloir lire ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil et vous prie de croire, Madame la Présidente à l'expression de ses parfaites considérations.

Commission de gestion

Le Président : *Georges-André Clerc*

La présidente : – Je passe donc la parole à M. Frédéric Tétaz pour la suite des communications.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je commence tout d’abord avec l’annonce des dépôts des pétitions. Tout d’abord le dépôt d’une pétition de...

Communication – Dépôt

Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation d’un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 »

Lausanne, le 15 janvier 2018

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente pétition, je demande la mise à l’étude de la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M 2.

A l'occasion de la réalisation d'une troisième ligne métro (M3), le tunnel reliant la gare du Flon et la gare CFF va être élargi. A cette occasion, il serait souhaitable que ces deux points puissent être directement et simplement reliés à pied. En effet, cela éviterait des temps d'attente pour la connexion entre les trains CFF et le M2 par exemple, pour se rendre à l'université ou à l'EPFL, réduirait l'encombrement des rames de métros à certaines heures et ferait économiser aux usagers et usagères 2 fr. 40 au minimum pour un parcours particulièrement bref.

Cet équipement semble techniquement facilement réalisable. La distance entre les deux points n'est en effet approximativement que de 315 m, exactement la même distance qui peut être parcourue souterrainement sous l'aéroport de Cointrin et un peu plus que le trajet le plus long effectué sous la gare Cornavin (275 m). Comme dans un aéroport, il pourrait être envisagé de soulager ce court parcours par l'installation d'un tapis roulant, en une seule ou plusieurs parties. Dans un contexte fermé, il demanderait beaucoup moins d'entretien que certains escaliers en plein air

(Signé) *Bruno Corthésy*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - Cette pétition est envoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne »

Lausanne, le 15 janvier 2018

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente pétition, je demande la mise à l'étude de la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne. Il y a déjà quelque temps, le syndic Grégoire Junod s'interrogeait dans la presse sur les possibilités d'une reconversion de cet important volume situé au centre de Lausanne, avouant un certain manque d'idées

La population du centre de Lausanne se plaint souvent de la saturation de la piscine de Mon-Repos, seul équipement de ce type à disposition du public au centre-ville. Le volume abandonné depuis des années à la place de la Riponne se prêterait très bien à la réalisation d'une piscine ou bains publics de relative petite taille. Il offre en outre des avantages de nature écologique. En effet, par sa position enterrée, il bénéficie déjà d'une température constante d'environ 12 degrés. En outre, le parking souterrain voisin, comme tous les équipements de ce genre, est source de production de chaleur. Il serait donc possible de chauffer l'eau de la piscine par un système d'échange de chaleur relativement simple. En outre, en amenant notamment un éclairage zénithal, ce serait certainement l'occasion de créer une oeuvre architecturale intéressante.

Les quelques activités ponctuelles qui se tiennent parfois dans cette salle trouveront facilement ailleurs à se reloger.

Au moment où Lausanne crée quantité d'équipements sportifs dans sa périphérie en vue des Jeux olympiques de la jeunesse, quitte à en détruire certains, à retarder d'autres projets et à faire l'impasse sur un débat qu'il aurait peut-être été nécessaire d'avoir, il serait souhaitable que la population du centre-ville ne soit pas pour autant laissée pour compte.

(Signé) *Bruno Corthésy*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - Cette pétition est envoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu »

Lausanne, le 15 janvier 2018

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente pétition, je demande la mise à l'étude de la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu, à Lausanne.

Avec un intérêt constamment déclinant des commerces exposant et du public depuis de nombreuses années, les activités de Beaulieu, et en particulier celles du Comptoir suisse, ont de moins en moins de raison d'être. En outre, l'implantation récente d'un centre des congrès à proximité de l'EPFL leur crée une concurrence inutile. Avec la destruction de certaines de ses parties architecturales les plus remarquables (les écuries, la halle surélevée sur l'entrée orientale et les décors peints des caves), le site a perdu beaucoup de ses attraits. Enfin plusieurs « affaires », notamment l'alliance douteuse entre la Ville et la banque Rothschild pour l'érection d'une tour, rejetée par la population, et des malversations entraînant la perte de dizaines de millions, ont jeté tout discrédit sur ce lieu.

Alors que Lausanne connaît une pénurie de logements, l'endroit est idéal pour y créer des habitations, par sa position centrale et par ses vastes dégagements. Il y aurait certainement lieu de conserver le bâtiment principal, avec le théâtre qu'il abrite, mais ce serait aussi l'occasion de remettre en cause l'existence du Ballet Béjart, qui n'a plus de raison d'être depuis la mort de son créateur et dont le maintien artificiel, sous une forme très datée, s'assimile à de « l'acharnement thérapeutique ». Enfin, ce serait aussi l'occasion de repenser le parcours du futur métro M2 en fonction de véritables paramètres démographiques.

(Signé) *Bruno Corthésy*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - Cette pétition est envoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Bruno Corthésy (1 signature) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV – avenue de Rhodanie 13 »

Lausanne, le 15 janvier 2018

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente pétition, je demande la mise à l'étude de la réalisation de logements sur la parcelle occupée aujourd'hui par la SAGRAV (Société d'extraction de gravier), avenue de Rhodanie 13 à Ouchy.

Alors que la pénurie de logement sévit toujours à Lausanne, il est absurde qu'une parcelle d'environ 8'700 m², profitant de l'une des meilleures situations de la Ville, soit occupée par une activité semi-industrielle, qui pourrait avoir lieu n'importe où ailleurs autour du Léman. En y implantant des logements de haut standing, bénéficiant d'une vue et d'une position exceptionnelle, Lausanne rapatrierait des contribuables à hauts revenus, ce dont elle a urgemment besoin et libérerait peut-être par la même occasion d'autres appartements plus accessibles. En outre, cette importante partie d'Ouchy offrirait à tout un chacun un aspect plus agréable que de hauts murs aveugles, pourrait recevoir en rez-de-chaussée des animations publiques adéquates et permettre un cheminement plus attrayant entre la place de la Navigation et Bellerive Plage. Il pourrait même être envisagé de prolonger l'opération immobilière au nord, avec des logements peut-être moins onéreux, en recouvrant le parking, qui n'offre en soi aucun intérêt et s'accapare une surface considérable.

A priori, la Sagrave profite sans doute d'une concession sur ce site, accordée par l'Etat de Vaud. Il y aurait donc lieu d'abolir cette concession, par non-renouvellement ou par expropriation.

(Signé) *Bruno Corthésy*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - Cette pétition est envoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 5 de M. Roland Philippoz, déposée le 25 octobre 2017
« Règlement sur la vidéosurveillance »

Lausanne, le 18 janvier 2018

Rappel

Le 12 juin 2012, le règlement sur la vidéosurveillance est entré en vigueur.

L'Article 4 stipule que 1) les personnes se trouvant dans une zone surveillée doivent être informées de la vidéosurveillance par des panneaux d'information visibles 2) La Municipalité tient une liste publique des installations de vidéosurveillance exploitées sur la base du règlement.

L'article 10 du règlement mentionne la publication par la Municipalité d'un rapport d'évaluation de la vidéosurveillance tous les 3 ans.

S'en suivent les questions suivantes:

- 1. Le premier rapport d'évaluation a-t-il été édité ? Si oui, comment a-t-il été diffusé ? Si non, dans quel délai peut-il être attendu ?*
- 2. Pour la Municipalité, les panneaux d'information aux personnes filmées répondent-ils aux attentes du règlement ? Une ligne graphique - texte et/ou idéogrammes - avait-elle été définie ? La Municipalité envisage-t-elle d'améliorer l'information, les supports et la lisibilité de ces informations ?*

Préambule

La doctrine juridique distingue trois formes de vidéosurveillance :

1. la « vidéosurveillance d'observation » vise à surveiller des mouvements dans un endroit donné, sans enregistrement et traitement de données personnelles. C'est notamment le cas des caméras de télécirculation lausannoises qui servent à surveiller le trafic routier ;
2. la « vidéosurveillance invasive » qui tend à surveiller une personne en particulier à son insu, dans le cadre d'une enquête de police. Elle ne peut être ordonnée que dans le cadre d'une procédure pénale ou par la police. Les règles applicables dans ce type de situation relèvent de la procédure pénale;
3. enfin, il y a la « vidéosurveillance dissuasive », soit celle à laquelle on recourt pour éviter la perpétration d'infractions en certains lieux, traitée ici.

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) est entrée en vigueur le 1er juillet 1993. Elle s'applique aux données traitées par la Confédération et par les personnes privées, physiques et morales, partout en Suisse. Elle ne s'applique toutefois pas aux collectivités publiques cantonales et communales, sauf lorsque celles-ci exécutent des tâches de droit fédéral. C'est la loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD) qui constitue le cadre juridique auquel sont soumises les communes vaudoises dans la pratique de la vidéosurveillance dissuasive. Cette loi oblige les communes pratiquant la

vidéosurveillance dissuasive à se doter d'un règlement pour filmer leur domaine public. C'est le cas de la Ville de Lausanne, dont le règlement a été validé par les autorités cantonales.

Toute installation d'un système de vidéosurveillance dissuasive sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information. Elle est soumise, aux conditions des articles 22 et 23 LPrD :

- elle doit reposer sur une base légale ;
- les principes applicables à tout traitement des données doivent être respectés (légalité, finalité, proportionnalité, sécurité) ;
- les personnes doivent être informées par des panneaux de l'existence d'un système de vidéosurveillance ;
- les images ne peuvent être conservées plus de 96 heures, sauf si elles sont nécessaires à des fins de preuve;
- la préposée doit avoir donné son autorisation.

La Ville de Lausanne filme, à but dissuasif et pour protéger son patrimoine, une trentaine de lieux.

Il s'agit principalement de musées, de bâtiments historiques, d'usines et d'infrastructures techniques afin de lutter contre le vandalisme, les vols et les intrusions de personnes non autorisées. Des panneaux officiels sont posés à toutes les entrées et aux abords des lieux surveillés et le personnel a dûment été informé de la présence de caméras.

L'administration communale gère également une cinquantaine de caméras de télé-circulation dédiées au bon fonctionnement du trafic routier. Ces caméras ne permettent pas de faire de la vidéosurveillance dissuasive, ces caméras n'enregistrent en effet aucune image. Leur présence n'est donc pas signalée par la présence d'un panneau.

Il existe par ailleurs sur le territoire lausannois des caméras de surveillance privées, par exemple dans des immeubles, parkings, à l'entrée de certains établissements, ou encore dans des grands magasins. La vidéosurveillance exercée par des particuliers doit respecter la loi de la protection des données fédérale. Les motifs invoqués sont généralement la sécurité des personnes et la protection des biens. Les personnes affectées doivent aussi être informées qu'elles sont filmées avant qu'elles ne pénètrent dans le champ d'une caméra. La vidéosurveillance exercée par les particuliers doit également respecter les principes de la proportionnalité et de l'adéquation au but visé.

Réponse de la Municipalité

1. Le premier rapport d'évaluation a-t-il été édité ? Si oui, comment a-t-il été diffusé ? Si non, dans quel délai peut-il être attendu ?

Le premier rapport d'évaluation de la vidéosurveillance a bien été édité. Il s'agit du préavis N° 2014/04 « politique municipale en matière de vidéosurveillance - Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance », qui tient lieu de premier rapport d'évaluation sur la vidéo surveillance au sens de l'article 10 du règlement communal sur la vidéo surveillance. En effet, le règlement communal est entré en vigueur en 2012 et une modification de ce dernier est intervenue en 2014, raison pour laquelle ce préavis a été rédigé. Le prochain rapport d'évaluation sera rédigé par la Direction de la sécurité et de l'économie, en collaboration avec le Comité de coordination de vidéosurveillance, dans le courant du premier semestre 2018.

2. Pour la Municipalité, les panneaux d'information aux personnes filmées répondent-ils aux attentes du règlement ? Une ligne graphique - texte et/ou idéogrammes -

avait-elle été définie ? La Municipalité envisage-t-elle d'améliorer l'information, les supports et la lisibilité de ces informations ?

Les panneaux d'information indiquant la présence d'une installation communale de vidéosurveillance dissuasive sont conformes à la législation cantonale en matière de protection des données et au règlement communal sur la vidéosurveillance. Ces panneaux et leur emplacement font d'ailleurs partie intégrante du dossier qui est soumis au Bureau de la protection des données et à l'information pour chaque nouvelle demande d'autorisation d'installation. Il existe une version en rouge-blanc et une version brun-blanc pour les bâtiments historiques. Pour l'heure, la Municipalité n'envisage pas de modifier ces panneaux, qui ont jusqu'à présent donné satisfaction.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 11 de M^{me} Claude Nicole Grin, déposée le 13 février 2017 « Politique municipale en matière de mendicité »

Lausanne, le 18 janvier 2018

Rappel

L'une des mesures proposées dans le rapport-préavis était une contribution de « soutien au travail de Terre des Hommes en Roumanie en faveur de la scolarisation et de l'intégration socioculturelle d'enfants défavorisés ».

Pour mener à bien ce soutien à l'action de Terre des Hommes en Roumanie, le Conseil communal a approuvé le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et cela sur une période de quatre ans, de 2013 à 2016, d'un montant de CHF 100'000.- par an, soit un total de CHF 400'000.- sur quatre ans.

Pour mémoire, le projet de Terre des Hommes était d'intensifier, dès 2012, son travail dans la province de Dolj, soit l'une des régions les plus pauvres de la Roumanie, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales. L'axe central du projet passait par la formation d'acteurs locaux (travailleurs sociaux, enseignants et médiateurs roms, animateurs et instructeurs), afin de soutenir, à des niveaux variables, environ 1'500 enfants vulnérables, déjà identifiés, pour leur offrir des activités parascolaires, psychosociales et divers soutiens directs. Dix communautés roms et trente municipalités devaient être actives dans le projet, dont le budget était estimé, pour 2012, à environ, CHF 370'000.-.

En juin 2012, une demande de contribution à la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) avait été déposée et les autorités cantonales avaient également été approchées, afin de participer financièrement à ce projet.

Ce projet devait se développer selon trois axes :

- 1. le renforcement de diverses compétences professionnelles d'acteurs en contact avec des enfants vulnérables ;*
- 2. l'amélioration du bien-être des enfants vulnérables notamment par le soutien dans diverses démarches administratives, par le suivi visant à limiter l'abandon du cursus scolaire et par le développement d'activités d'animation après l'école ou durant les vacances;*

3. *la mobilisation communautaire visant notamment à promouvoir l'accès aux droits fondamentaux, en mettant l'accent sur l'inclusion scolaire des enfants.*

Il était prévu, toujours dans le même rapport-préavis de faire un bilan de cette mesure en 2015, afin d'examiner s'il pourrait être proposé au Conseil communal de reconduire une participation financière lausannoise, pour une nouvelle période dès 2017.

S'en suivent les questions suivantes:

1. *Un bilan a-t-il pu être établi tel que prévu ?*
2. *Si oui : dans quelle mesure les trois axes définis ci-dessus ont-ils été accomplis ?*
3. *Quelles ont été les difficultés pour les accomplir ?*
4. *Quels bénéfices ont pu être relevés, particulièrement au niveau d'un mieux être et d'une meilleure intégration socioculturelle, pour les enfants et leurs parents ?*
5. *Quelles ont été les autres participations financières à ce projet ?*
6. *Ce projet sera-t-il reconduit pour les prochaines années ?*

Préambule

Outre les éléments fournis dans la communication du 1er septembre 2015 de la Municipalité au Conseil communal, intitulée : « Evaluation des impacts sur les mendiants et la population lausannoise des mesures adoptées dans le cadre du rapport-préavis N° 2012/22 du 5 février 2013 et réponse à la résolution de Mme Laurianne Bovet et consorts souhaitant que la Municipalité rappelle aux commerçants le protocole pour interpeller des personnes qui mendient afin de faire respecter l'article 87 bis du règlement général de police», il convient d'ajouter les informations suivantes afin d'actualiser l'évaluation de l'action lausannoise en Roumanie.

Le projet PRAEVENIR de Terre des Hommes en Roumanie n'est pas un projet de lutte contre la pauvreté au sens strict, mais un projet de renforcement des structures pour permettre un meilleur accès à des services. L'amélioration des conditions-cadres est un préalable nécessaire à une amélioration des conditions de vie sur la durée. La Ville de Lausanne a apporté son soutien financier à la deuxième des trois phases du projet visant à améliorer la prévention primaire et secondaire en matière de protection des enfants et à former les acteurs de cette prévention. La troisième phase, qui est encore en cours et pour laquelle la Ville de Lausanne a apporté un soutien financier en 2016, a pour but de poursuivre les efforts entrepris, en faisant des enfants des acteurs de cette action et en visant une durabilité en aidant les organisateurs des projets à trouver leur propre source de financement.

Le défi à relever est la prévention des risques encourus par les enfants, dont une grande partie est d'origine rom : prévention de l'abandon, de la migration à risque, de la violence intrafamiliale, du décrochage scolaire, de l'exclusion sociale, des abus physiques et mentaux, de l'exploitation et de la négligence.

La finalité du système de protection de l'enfance est d'assurer à tous les enfants résidant dans la zone d'intervention une couverture satisfaisante de leurs besoins.

L'objectif visé en 2015 était d'augmenter l'accès effectif à des services de prévention primaire et secondaire de qualité à 2'460 enfants, roms et non roms, grâce à l'amélioration des compétences des services sociaux et à un renforcement de la qualité des différents services.

Dans les zones rurales, les bénéficiaires, dont la plupart sont des enfants avec lesquels Terre des Hommes travaille, proviennent de familles qui vivent dans des situations de grande pauvreté.

Souvent, leurs besoins basiques ne sont pas couverts (nourriture suffisante, logement sûr, etc.), et la plupart de ces enfants ne reçoivent pas d'encadrement proprement dit de la part de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent. Leurs parents travaillent à l'étranger (enfants laissés derrière), sont séparés, décédés, souffrent d'addiction à l'alcool, sont en détention ou souffrent parfois de problèmes psychiatriques. Un grand nombre des bénéficiaires sont des enfants roms, vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et discriminés par le reste de la population. La plupart des enfants doivent prendre très jeune des responsabilités au sein de la famille. Certains des enfants ont subi des abus ou souffrent de problèmes mentaux. Beaucoup ne parviennent pas à s'adapter au système scolaire, ont des problèmes à interagir et communiquer avec leurs pairs ou des adultes, se dévalorisent, ont des retards de développement, de concentration, des tendances dépressives ou développent des comportements agressifs.

Concernant les moyens, le programme a été réalisé principalement par des soutiens financiers et techniques pour des projets locaux soumis à Terre des Hommes par les comités consultatifs communautaires (CCC). Ces projets, baptisés Self Help Grant (SHG), consistaient à la création d'espaces de jeux pour les enfants, de programmes d'accueil parascolaire, de cantines, etc .. Les CCC sont des structures locales infra-communales prévues par la loi roumaine et sont en général composées de notables (assistants sociaux, enseignant, policier, médecin, etc.) qui disposent de compétences à l'échelle d'un quartier ou d'un hameau. Dans beaucoup de régions de Roumanie, les CCC ne sont pas actifs. L'action de Terre des Hommes a donc également permis la valorisation des possibilités d'action de ces structures locales.

Réponse de la Municipalité aux questions posées

1. Un bilan a-t-il pu être établi tel que prévu ?

Un bilan de la deuxième phase du projet PRAEVENIR a été effectué en mai 2015 par Terre des Hommes, et une note d'étape proposant une évaluation partielle de la troisième phase du projet a été établie par Terre des Hommes pour la période de janvier à septembre 2016.

5'120 enfants ont directement bénéficié des programmes SHG. Ce chiffre est nettement plus élevé que celui prévu initialement de 2'460 enfants touchés.

De plus, un bilan conclusif par Terre des Hommes et la FEDEVACO a eu lieu dans les locaux de la Direction des sports et de la cohésion sociale. Ce bilan a permis de confirmer les informations reçues par écrit et dont la substance est reprise dans cette réponse.

2. Si oui : dans quelle mesure les trois axes définis ci-dessus ont-ils été accomplis ?

Concernant le premier axe, soit le renforcement des compétences des acteurs en contact avec des enfants vulnérables, le projet a permis le renforcement des compétences organisationnelles des CCC et des compétences des professionnels en contact avec les enfants en matière d'identification des situations à risque et en matière de prise de décision et de coordination avec les différents acteurs dans les cas de protection.

Au sujet du deuxième axe, à savoir l'amélioration du bien-être des enfants vulnérables, notamment par le soutien dans diverses démarches administratives par le suivi visant à limiter l'abandon du cursus scolaire et par le développement d'activités d'animation après l'école ou durant les vacances, le projet a eu un bon impact à travers le soutien financier à des projets émanant des CCC. Les enfants touchés par le projet ont pu bénéficier de programmes d'accueil extra-scolaire, de soutien aux devoirs et de repas chauds (jusqu'à quatre par semaine et parfois le seul de la journée). Cela leur a permis d'être plus sereins à l'école, de tisser des liens intracommunautaires, d'augmenter leur confiance en eux et d'exprimer plus facilement leurs besoins et leurs problèmes. Dans les communes touchées par le programme, le décrochage scolaire a sensiblement diminué.

Enfin, concernant le troisième axe, les communautés ont pu se mobiliser à travers le développement des projets soumis par les CCC (par exemple: programme d'accueil extrascolaire avec activités favorisant l'expression des enfants, place de jeux pour les enfants, etc.). En effet, pour la plupart d'entre eux, créer un projet, le chiffrer et le réaliser constituaient une première, et le soutien de Terre des Hommes, à ce sujet, a permis de développer leurs compétences. Suite au travail de sensibilisation, les communautés roms sont actuellement mieux intégrées au sein des CCC. Par ailleurs, le travail de formation des professionnels et de sensibilisation des parents au sujet des droits fondamentaux des enfants a permis un changement de la perception des besoins de ces derniers par leurs parents ou leur entourage direct. La prévention primaire et secondaire a également été développée tant au niveau communautaire (augmentation de l'accès aux services et identification rapide des situations à risque) qu'institutionnel. Les autorités des districts ont été sensibilisées à l'importance de la prévention.

3. Quelles ont été les difficultés pour les accomplir ?

Les principales difficultés pour accomplir les objectifs du projet étaient liées à l'implication des autorités nationales et régionales. En effet, il est difficile pour Terre des Hommes de connaître concrètement les mesures envisagées par le gouvernement ainsi que le budget alloué pour les accomplir. De plus, l'instabilité au niveau du gouvernement national a été ajoutée à cette difficulté. Par ailleurs, les membres de la délégation lausannoise, qui se sont rendus sur place afin de visiter le projet, ont constaté un décalage entre les moyens et les objectifs du projet centré sur la participation locale, les conceptions du gouvernement central et ses moyens plus limités. Dans ce contexte, une réplique à l'échelle nationale ou régionale des préceptes du projet semble peu réaliste. Le projet aurait donc, dans ce sens, un apport local uniquement quand bien même certains projets développés par Terre des Hommes avec les CCC ont été reconnus comme reproductibles par l'autorité nationale de protection de l'enfant.

Une autre difficulté a été d'inclure la communauté rom aux différents projets. En effet, les membres de cette communauté sont souvent stigmatisés et discriminés. Suite à l'action de Terre des Hommes, la participation des Roms dans les CCC a été augmentée, parfois même de manière sensible.

Les projets développés avec les CCC ont suscité un intérêt élevé des enfants. Une sélection a donc dû être opérée pour participer à ces programmes.

4. Quels bénéfices ont pu être relevés, particulièrement au niveau d'un mieux-être et d'une meilleure intégration socioculturelle, pour les enfants et leurs parents ?

Outre les points relevés dans les réponses aux questions n°5 2 et 3, l'on peut observer que les activités parascolaires ont permis aux enfants d'être plus en confiance et plus actifs durant les cours, ainsi que d'améliorer le sentiment d'appartenance à une communauté d'enfants de la même école sans différenciation entre roms et non roms. Les conseils et les activités de soutien psychologique et psychosocial ont permis de faire baisser le taux de violence intrafamiliale, de permettre aux enfants de mieux exprimer leurs émotions ainsi que de baisser leur niveau d'anxiété. Une meilleure coopération - entraide - entre les enfants a également été observée.

5. Quelles ont été les autres participations financières à ce projet ?

Le projet a également été financé par l'Etat de Vaud, par le biais du Service de la protection de la jeunesse, pour une part comparable à celle de la Ville de Lausanne, par la Fondation d'Harcourt et des dons privés.

6. Ce projet sera-t-il reconduit pour les prochaines années ?

La Municipalité salue le travail effectué sur place par Terre des Hommes et ses partenaires. Le programme fait sens, les besoins des populations les plus défavorisées sont réels, et le problème de l'intégration des Roms reste un enjeu majeur du XXI^e siècle. Il n'y a donc pas

matière à critiquer le programme ou à remettre en cause son implémentation soutenue par plusieurs partenaires, ceci d'autant plus que les objectifs sont pleinement atteints; plus d'enfants que prévus ayant pu être soutenus. Aujourd'hui, le programme, sans la participation de la Ville de Lausanne, continue à se déployer. La troisième phase du projet consiste à permettre aux enfants de soumettre leur propre projet (SHG) et à pérenniser le programme en incitant les différents acteurs à trouver leur propre source de financement.

La Municipalité tire un bilan tout à fait positif du soutien financier limité à une durée de quatre ans apporté au programme de Terre des Hommes. Le soutien aux différents projets de solidarité internationale et de coopération continue d'être assuré par le subventionnement, notamment celui de la FEDEVACO.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 6 de M. Xavier Company, déposée le 5 décembre 2017
« Adaptation des tarifs des tl suite à la baisse de la TVA »

Lausanne, le 25 janvier 2018

Rappel

Compte tenu de l'annonce faite par les CFF d'adapter leurs prix à la baisse de la TVA dès le 1^{er} janvier 2018, les transports publics lausannois entendent-ils répercuter de la même manière la baisse de la TVA sur le prix des billets ou des abonnements ? Si c'est le cas, de quelle manière se fera cette répercussion.

Réponse de la Municipalité

Le refus de la réforme des retraites, en septembre 2017, s'est traduit au 1^{er} janvier 2018, par une baisse du taux de la TVA, le taux normal passant de 8% à 7.7%. Cette diminution de 0.3 point de pourcent fait l'objet d'un examen par les branches économiques qui se déterminent sur la façon de la répercuter sur les consommateurs. La branche des transports publics a accepté, en décembre 2017, le principe d'une baisse tarifaire permettant de compenser cette modeste diminution de charge des entreprises en la répercutant sur les usagers.

S'agissant des Transports publics lausannois, le principe d'une répercussion de la baisse a été adopté par la communauté tarifaire Mobilis. Deux options sont à ce jour envisagées :

- une répercussion directe, qui ne s'appliquerait pour des questions pratiques et vu les petits montants en jeu, que sur les abonnements dont la valeur dépasse un seuil situé entre CHF 150.- et CHF 170.-, ce qui permet de répercuter une baisse de plus de 50 centimes arrondie à un franc. Sur un billet de CHF 2.40, la diminution de 0.3 point de TVA aurait pour conséquence une diminution des charges de 0.7 centimes ... C'est la raison pour laquelle la baisse ne pourrait alors toucher que les abonnements d'une certaine valeur;
- l'autre option consiste à utiliser le montant de la baisse de la TVA (de l'ordre de CHF 300'000.- à CHF 500'000.- pour Mobilis) en faveur d'une baisse ciblée sur certains produits ou publics afin de renforcer l'attractivité des transports publics. On pourrait ainsi songer à en faire profiter, par exemple, les jeunes qui viennent de dépasser l'âge de 25 ans (limite tarifaire actuelle) afin d'amortir quelque peu le passage au tarif adultes à un âge où il est important de valoriser l'intérêt des transports publics. Si cette

option était choisie, il serait possible de leur offrir un avantage plus important que la baisse de la TVA en concentrant sur cette catégorie les gains financiers obtenus sur l'ensemble des ventes des entreprises de transports publics.

Le Conseil d'administration des tl sera informé des pistes de réflexion actuellement explorées. Il prendra alors une détermination de principe. La décision pourra ensuite être prise par Mobilis, sur la base des propositions techniques et des préavis des entreprises concernées. Mobilis devra également se prononcer sur l'impact global des changements envisagés, y compris les coûts d'adaptation. Compte tenu du calendrier et des procédures en cours, la date de la diminution des tarifs n'est pas encore arrêtée. Il apparaît toutefois certain qu'elle interviendra en 2018, plus vraisemblablement durant le deuxième semestre.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Sara Gnoni : « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Sara Gnoni*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Anita Messere*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? »

Lausanne, le 20 janvier 2018

(Signé) *Valéry Beaud et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? »

Lausanne, le 30 janvier 2018

(Signé) *Ilias Panchard et 3 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? »

Lausanne, le 25 janvier 2018

(Signé) *Mathieu Maillard*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, Ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus »

Lausanne, le 28 janvier 2018

(Signé) *Jean-Luc Chollet*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? »

Lausanne, le 30 janvier 2018

(Signé) *Françoise Piron et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal. J'en ai terminé avec les communications, Madame la Présidente.

Questions orales

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s'adresse à M^{me} Germond et concerne les travaux à la rue du Pavement. Est-ce pour ne pas aller plus vite que le calendrier annoncé, soit deux ans de travaux, que ce chantier est en quasi arrêt complet depuis le début de l'année ? En effet, depuis le jour de l'an on n'y voit pratiquement aucun ouvrier.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finance et mobilité : – Voici les quelques éléments que je peux vous donner concernant ce chantier. Il convient tout d'abord de tenir compte de la pratique générale, à savoir que les entreprises de génie civil ferment souvent de deux à quatre semaines pendant la période de Noël, en partie à cause des conditions météo, qui ne sont pas forcément adéquates pour intervenir sur la chaussée. En l'occurrence, en ce qui concerne précisément le Pavement, les entreprises ont recommencé à travailler le 15 janvier. Certes, d'abord avec une petite équipe, qui a ensuite, comme à d'autres endroits dans la Suisse, dû subir les intempéries et à nouveau arrêter le chantier, en tout cas pendant un ou deux jours, suite à ces dernières.

Aujourd'hui le chantier avance. Je peux aussi vous garantir qu'à ce jour le planning est tenu, même avec un tout petit peu d'avance – mais enfin on n'aime pas trop, si je puis dire, s'avancer à ce sujet. Et puis il faut aussi avoir en tête le contexte toujours très compliqué

d'un chantier en milieu urbain qui exige de tenir compte de nombreux paramètres – évidemment l'importance de maintenir la circulation de tous les modes de transport, les bus, les voitures, les piétons et les vélos – et en l'occurrence ici évidemment, avec un chantier qui se déroule en hiver, de la météo. Il faut aussi savoir qu'il n'est pas possible d'intervenir en période de chauffage sur le chauffage à distance. Enfin, nous avons également dû coordonner les travaux avec le Musée de l'Hermitage pour tenir compte de leurs besoins spécifiques.

Vous voyez donc, nous faisons au mieux, et je crois que les services de la Ville font très bien ce travail, en tenant compte de toutes les conditions, pour gérer au mieux l'espace public et les besoins de tous les usagers.

Question

M. Axel Marion (CPV) : – Ma question s'adresse a priori à M. le municipal en charge des Sports. La presse de ce matin nous fait état des demandes du nouveau propriétaire du Lausanne-Sport par rapport au stade de la Tuilière, un dossier que nous avons discuté récemment et pour lequel un préavis a été voté. Il semble que les demandes du nouveau propriétaire pourraient entraîner des modifications du projet. Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner sur ses intentions par rapport à ces demandes et en particulier si cela entraînera des coûts supplémentaires pour la Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le 14 décembre 2017 et le 18 janvier 2018, deux séances de la commission de construction du Stade de la Tuilière ont eu lieu en présence des utilisateurs. Comme vous le savez, les utilisateurs (le Lausanne Sport - Vaud foot S.A.) ont changé. Un nouveau propriétaire, qui a des disponibilités financières plus importantes, est présent et a émis quelques vœux sur les éléments sur lesquels le Club doit participer. Ces éléments ont été présentés à la délégation municipale à Métamorphose le 18 janvier de cette année et les modifications, non exhaustives, mais les plus importantes qui sont citées dans la presse de ce matin, sont à l'étude. Ce ne sont pas des exigences, ce sont l'étude de la mise à disposition d'un stade avec un terrain en gazon naturel, la mise en place d'un éclairage du terrain avec des ampoules LED, l'amélioration du monte-charge pour qu'il puisse avoir plus de portée, la demande d'un espace de stockage supplémentaire pour les machines d'entretien, l'inversion des zones VIP et des zones administratives, l'agrandissement de l'espace des cuisines, la possibilité d'installer plus d'écrans géants dans le stade, ensuite utiliser les locaux des vestiaires et l'utilisation du stade pour la première équipe seulement et puis de revoir la gestion du parking des autocars, qui était un des éléments que la commission d'ailleurs avait étudiés.

La délégation à Métamorphose a accepté que la commission de construction étudie ces questions qui doit en faire un rapport. Celui-ci devrait être terminé le 15 février et ensuite il sera présenté à la délégation municipale Métamorphose et à la Municipalité, si nécessaire, fin février 2018. Comme l'a relevé le quotidien de ce jour, des indications ont déjà été données au nouveau propriétaire que toutes les demandes qui pourraient venir de sa part, aussi bien au niveau des études, seraient à sa charge.

Question

M^{me} Anne Berguerand (Les Verts) : – Ma question s'adressait principalement au syndic, mais je pense que quelqu'un de la Municipalité va pouvoir y répondre. Le 24 heures du 18 janvier nous apprenait que le Service de la culture avait mandaté une entreprise londonienne pour une vaste réflexion sur la politique de subventionnement de la Ville et sa stratégie globale de soutien à la scène artistique. L'article montre aussi que les acteurs indépendants de la scène musicale actuelle sont inquiets et craignent de ne pas être pris en considération dans cette étude et que beaucoup d'entre eux n'ont pas été contactés en amont par le Service de la culture. Est-ce qu'on pourra nous renseigner sur les prochaines

étapes de cet audit et de comment les acteurs de la scène musicale actuelle vont y être associés ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité tient à rassurer le Conseil et les personnes qui nous écoutent concernant ce mandat. Il s’agit d’une réflexion sur la politique culturelle globale que doit mener la Ville. Je crois qu’il s’agit d’ailleurs de l’une de vos demandes récurrentes. Il s’agit d’assurer le soutien financier le plus adéquat possible entre les acteurs expérimentés et les acteurs émergents, sans toucher aux équilibres existants. Il faut savoir que nous allons donner des mandats similaires dans les domaines des arts visuels et des arts de la scène pour mener à bien cette réflexion. Ici le mandat en question a pour objectif de faire d’abord un état des lieux, une cartographie de la situation, de consulter évidemment les acteurs sur leurs besoins et leur vision du système, et de donner à la Municipalité des pistes de réflexions puis d’actions. Evidemment ce sera, au final, la Municipalité, ou cas échéant votre Conseil, qui validera ces orientations.

En ce qui concerne la démarche mise en place, il y a tout d’abord eu une première phase de concertation qui a concerné une trentaine d’acteurs dans le cadre de différents groupes de travail. Il y aura ensuite une partie beaucoup plus large, qui comprend un questionnaire envoyé à de très nombreux acteurs culturels. Puis, il y aura, à nouveau, une phase comprenant différents groupes de travail et acteurs, qui seront spécifiquement consultés. Tout cela pour déboucher sur un rapport qui sera rendu public, en principe, à la fin de l’été 2018.

Il s’agit donc vraiment de consulter largement, même si la démarche comporte différentes phases, et donc de consulter le milieu et les personnes concernées pour leur permettre d’être entendus et permettre, à la Municipalité, de définir la politique la plus cohérente possible et la plus adéquate possible en la matière.

La présidente : – Je vais repasser la parole à M. Pierre Oberson pour une réplique sur sa première question. Merci d’être rapide, parce que je n’avais pas vu le bouton s’allumer rapidement.

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Je vous prie de m’excuser, madame la Présidente. Mais je voulais quand même répliquer à M^{me} Germond qu’effectivement des travaux tels qu’ils sont faits actuellement à la rue du Pavement ne sont pas tellement appropriés en plein hiver. Je comprends bien les problèmes du chauffage à distance, je comprends bien les problèmes de météo, mais alors quelle idée de commencer des travaux au mois de novembre si c’est pour les laisser en plan tout l’hiver ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous savez que nous menons plusieurs dizaines de chantiers voire davantage tout au long de l’année dans les rues de la ville et il ne serait pas possible de tous les mener au même moment, vous imaginez bien toutes les difficultés qui y sont liées, notamment celles liées à la circulation.

Nous faisons les choses, je pense, de façon intelligente en ayant une vision globale des chantiers. Je collabore étroitement avec mes deux collègues qui sont aussi très concernés par la matière et qui sont aussi de grands pourvoyeurs de chantiers, à savoir le Service des eaux et les Services industriels, et nous planifions sur deux à trois ans. Nous l’avons d’ailleurs présenté en détail à la Commission des finances. Nous le refaisons volontiers devant une autre commission de votre Conseil en vous présentant la planification très complexe, très solide et très professionnelle de nos services pour mener au mieux les chantiers de la Ville.

Question

M. Xavier de Haller (PLR) : – Mon excellent collègue Axel Marion m’a coupé l’herbe sous le pied s’agissant de la question concernant le futur Stade de la Tuilière. Néanmoins la réponse de M. le municipal a suscité une nouvelle question dans mon esprit puisque vous n’êtes pas sans savoir que le Stade de la Tuilière a fait l’objet de nombreux débats, de nombreuses discussions et a finalement été adopté, sous la forme d’un projet, lequel a obtenu un consensus, en tout cas une large majorité au sein de ce Plénum. Et dans le cadre de ce projet un certain nombre de paragraphes du préavis avaient convaincu le Plénum de soutenir ce projet et avait voté en connaissance du projet qui lui était présenté.

Donc au-delà des conséquences financières, qui évidemment ne manqueront pas de soulever un certain nombre de questions en temps voulu, la question de fond et de forme que je souhaite poser à la Municipalité qui est : compte tenu de la « liste de courses » qui est faite par le nouveau propriétaire du club – et je ne parle pas seulement des couleurs du logo, mais aussi d’éventuels terrains d’entraînement, des conditions d’utilisation de l’équipe, peut-être même du changement de revêtement de la pelouse, peut-être aussi d’autres chauffages ou d’autres périodes de chauffage de la pelouse –, la Municipalité entend-elle soumettre un éventuel nouveau préavis fondé sur les modifications acceptées du projet tel qu’il a été voté à l’origine ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – M. de Haller me donne la possibilité alors d’intervenir sur d’autres domaines. Déjà, vous dire que, à Lausanne, les amateurs de football se réjouissent qu’un nouveau propriétaire ait les disponibilités financières pour permettre à son club de peut-être jouer en Europa League. Il est clair que jouer en Europa League voudra dire jouer peut-être des matchs aussi en décembre et ça aura quelques implications sur l’utilisation de notre terrain.

Je l’ai dit avant, la commission de construction doit étudier les demandes de modification qui sont toutes des améliorations du stade. Ensuite elle regardera celles qui sont réalisables ou pas, elle les proposera à la Municipalité qui, avec son service juridique, examinera s’il est nécessaire de les représenter sous forme de préavis ou d’autres au Conseil communal, voire à la commission qui a étudié le rapport-préavis.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question concerne la CCT des journalistes pour les collaboratrices et collaborateurs de la chaîne La Télé. Je l’ai adressée à M. le syndic, qui est absent, si c’est possible je proposerai de renvoyer cette question au début de la deuxième session.

La présidente : – Vous pouvez poser la question, c’est M. Jean-Yves Pidoux qui vous répondra.

M. Claude Calame (EàG) : – En mars 2017, donc il y a près d’un an, Hadrien Buclin a constaté que la chaîne régionale La Télé n’était pas signataire de la CCT des journalistes. Il s’est donc demandé s’il ne serait pas opportun qu’en tant qu’actionnaire de la société, siégeant également à son Conseil d’administration, la Ville propose que la Télé souscrive à la CCT pour ses collaboratrices et ses collaborateurs. La Municipalité est-elle donc intervenue à ce propos comme elle l’avait promis de le faire, apparemment il y a près d’un an ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je réponds effectivement comme membre, avec notre syndic, du Conseil d’administration de Vaud-Fribourg la Télé (TV S.A.). Je confirme que le respect des règles conventionnelles est très important aux yeux de la Municipalité et les représentants de la Ville, au sein du Conseil d’administration, sont favorables au respect des règles conventionnelles.

Le point évoqué à la fois par M. Buclin à l'époque et par M. Calame aujourd'hui a effectivement été abordé au sein du Conseil d'administration et des demandes d'information complémentaire ont été adressées à la direction sur le niveau des rémunérations et les conditions, leur compatibilité avec les conditions fixées par les CCT. Nous avons donc fait cette démarche et avons aussi été rendus attentifs au fait qu'il y a plusieurs CCT différentes : il n'y a pas que celle des journalistes, il y en a une qui concerne spécifiquement les radios locales et il y a une CCT à la SSR.

Le dossier est donc en cours. Il a été convenu de reprendre la question à l'issue de la votation du 4 mars prochain sur No Billag puisque vous n'êtes pas sans savoir que ce vote aura des incidences non seulement sur la TSR, mais également sur beaucoup de télévisions régionales. Et c'est dans ce contexte que nous pourrions, avec un soutien éventuellement accru des pouvoirs publics et de la Confédération aux TV locales, qui est prévu dans le schéma suivant de financement, reprendre la question du respect de la CCT à La Télé.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Ma question va à M^{me} la municipale Germond. La réforme fiscale américaine semble déployer ses premiers effets. Ainsi plusieurs entreprises américaines ont non seulement annoncé le rapatriement de sommes importantes déposées hors des Etats-Unis, mais également leur intention d'investir dans les moyens de production et les infrastructures aux Etats-Unis. En parallèle le président américain incite les décideurs économiques non américains à investir aux Etats-Unis et annonce son intention de vouloir rééquilibrer les échanges commerciaux des Etats-Unis avec le reste du monde. Ma question concerne l'impact sur Lausanne.

Quelle part des revenus fiscaux et quel nombre de places de travail lausannoises sont exposés si des départs vers les Etats-Unis devaient se concrétiser ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il est très difficile de répondre à cette question de façon précise et documentée. Nous n'avons pas de boule de cristal, j'ai envie de dire, mais en tous les cas vous savez que la fiscalité, et certains critères importants en matière de... (*Coupure micro*) ... pas le seul, bien d'autres critères sont aussi importants : la stabilité politique, économique, le niveau d'infrastructures, le niveau de formation des collaborateurs potentiels, enfin tout ceci est un équilibre global. Et donc pour les collectivités publiques, qui ont pour enjeu de poser les conditions-cadres, qui doivent trouver le bon équilibre entre le niveau de fiscalité et le niveau de prestations offert aux entreprises, qui ont bien évidemment besoin de collaborateurs formés, de collaborateurs qui peuvent être soignés dans des hôpitaux en cas de maladie, de collaborateurs qui trouvent des écoles pour leurs enfants, qui peuvent se déplacer en transports publics, qui peuvent rouler sur des routes adéquates, etc., etc.

Tout ceci doit évidemment être financé par la fiscalité et il convient de trouver le meilleur équilibre pour pouvoir d'une part financer les prestations et d'autre part offrir ces prestations aux entreprises et à la population. Les collectivités publiques essaient donc de travailler à ce meilleur équilibre possible dans le cadre des différentes négociations, des différentes réformes fiscales que vous connaissez et ce soir je ne peux évidemment pas vous répondre en avançant un chiffre et des éléments précis.

Il convient aussi de rappeler que l'autorité de taxation des entreprises c'est l'Etat. Donc s'il fallait vraiment une étude précise c'est uniquement l'Etat qui serait en mesure d'analyser et d'étudier ces éléments, puisque c'est lui qui détient les données concernant la composante des entreprises, le statut, la forme juridique exacte, le type de holding, etc. Vous savez qu'en matière de fiscalité c'est extrêmement complexe. Donc ces éléments seraient, cas échéant, à demander à l'Etat.

En ce qui concerne les personnes physiques, il faut savoir que la difficulté pour la Ville de Lausanne vient du fait que le cercle des contribuables physiques et des personnes morales,

c'est-à-dire les citoyens et les entreprises, ne coïncident généralement pas. Au niveau d'un canton, les deux cercles coïncident, et l'Etat peut donc jouer sur la fiscalité des entreprises et en quelque sorte retrouver un certain nombre d'avantages sur la fiscalité des personnes physiques. La Ville ne peut pas le faire puisque souvent les personnes physiques n'habitent pas sur le site de la commune ou en tout cas dans une faible proportion. Donc les éventuels rapatriements ne devraient générer que peu voire pas d'impact, ils seraient quasiment marginaux sur les personnes physiques. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. J'imagine bien que ce n'est pas ça que vous attendiez, mais je ne peux pas vous donner des chiffres qui ne tiennent pas la route.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Oui madame Germond, je reconnais que la question est difficile. J'ai d'ailleurs commencé par me la poser à moi-même et puisque je n'ai pas trouvé de réponse, je vous ai posé à vous la question.

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – Mes collègues de Haller et Marion ayant été plus rapides que moi ce soir pour poser leur question, j'en profite pour demander un nouveau complément de réponse à M. le municipal Tosato. En effet, comme on pouvait le lire dans l'édition de *24 heures* du jour, le nouveau propriétaire du Lausanne Sport, non content d'avoir déjà dénaturé le logo du club en y apportant le sien, entendait demander ou imposer à la Ville des modifications conséquentes au futur stade, telles qu'une pelouse naturelle plutôt que synthétique, un nouveau terrain d'entraînement, etc.

Dès lors, en complément à notre interpellation déposée au début du mois de décembre qui se rapporte plutôt au *namings* et à l'image du futur club, et aux réponses déjà obtenues ce soir, ma question est la suivante : vous avez indiqué qu'un examen juridique serait fait, mais nous avons voté sur un projet bouclé, complet, donc si vous estimez qu'il ne serait pas juridiquement nécessaire de nous soumettre un nouveau rapport-préavis, comment comptez-vous informer ce Conseil au sujet de ces modifications ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le Conseil sera informé, et je crois que la méthode la plus simple c'est qu'on l'informe par écrit.

Question

M^{me} Latha Heiniger (Soc.) : – La question est pour M. le municipal David Payot. J'ai été interpellée par une réponse qui a été faite par une équipe éducative d'une APEMS au sujet d'une interdiction pour les enfants qui fréquentent leur APEMS de faire leurs devoirs sur la pause de midi. J'imagine que les professionnels font référence à un pont qui est mentionné dans le document « Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire – Directives à l'intention des parents ». Je ne veux pas vous lire tout le paragraphe, mais effectivement un point sur les devoirs accompagnés en milieu scolaire commence par : « Les enfants n'ont pas la possibilité de faire leurs devoirs en APEMS. Pour bénéficier d'un accompagnement en devoirs, les parents doivent inscrire leur enfant auprès du Service des écoles primaires et secondaires... etc. ».

Je me demande donc s'il n'y a pas un problème d'interprétation de ce point de la brochure, en faisant une confusion entre les devoirs qui sont accompagnés et le fait qu'il y a certains enfants qui prennent spontanément la responsabilité de faire leurs devoirs sur la pause de midi sans demander l'accompagnement des professionnels, mais ils utilisent ce temps-là.

Je voulais juste saluer la pédagogie bienveillante de certaines équipes éducatives qui contraignent nos enfants à jouer – puisque c'est la réponse qui a été faite, il ne faut pas faire les devoirs –, mais leur interdire de prendre des initiatives dans lesquelles nos enfants se responsabilisent ne me laisse pas sans voix puisque j'aimerais bien vous entendre à ce sujet, monsieur Payot.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En référence à ces directives à l'attention des parents, qui ont été exprimées naturellement et concernent des devoirs accompagnés et pas le fait d'effectuer des devoirs tout court. En l'occurrence elles expliquent notamment la complémentarité entre les devoirs accompagnés qui sont faits dans le cadre scolaire et dans le cadre des APEMS suivant l'âge des enfants concernés. Par contre elles ne concernent pas les devoirs qui seraient faits de manière autonome, et la question de la pause de midi n'est en principe pas visée par cet aspect-là.

Donc en résumé, il n'existe aucune interdiction au niveau de la Ville de Lausanne d'effectuer ses devoirs durant la pause de midi dans le cadre des APEMS. Ce qui ne veut pas dire que nous pouvons garantir que tous les APEMS, et en toutes circonstances, permettront aux enfants de les pratiquer parce qu'il peut y avoir des problèmes de locaux. Avec l'idée que le moment des APEMS est prioritairement consacré à une pause de midi, donc à un moment d'interruption entre la période scolaire du matin et celle de l'après-midi, et naturellement surtout au repas ; il y a des questions de gestion de la place.

C'est aussi un moment où l'on essaye de valoriser des échanges autour des activités en commun et pas simplement que chaque enfant décide de son activité et d'utiliser de l'espace pour faire son activité au dépens de toutes les autres. Cela dit, si des enfants souhaitent faire leurs devoirs pendant une pause de midi, ce n'est naturellement pas interdit.

Peut-être encore une précision, l'idée est justement de négocier les activités et donc je recommande de contacter les personnes responsables de l'APEMS, respectivement leur supérieur, en cas de doute sur les normes qui ont été choisies.

Question

M. Denis Corboz (Soc.) : – C'est une question pour M^{me} Florence Germond. Je voulais savoir quelles étaient les dispositions, les actions ou les réactions possibles qu'allait emmancher ou projeter d'emmancher la Municipalité concernant les récents licenciements de l'Agence Télégraphique Suisse ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la Municipalité est extrêmement préoccupée par les chamboulements actuels que vit le domaine de la presse, et plus largement le domaine des médias, domaine d'activités qui est perçu par d'aucuns comme un pur secteur économique et c'est peut-être là où il y a une divergence. En tous les cas, pour la Municipalité, ce domaine d'activités a une raison qui va bien au-delà d'une pure rentabilité économique, mais qui est bien l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie, d'autant plus lorsqu'on fonctionne avec une démocratie directe et que tous les trois mois les citoyens doivent donner leur avis sur différents objets qui concernent le bon fonctionnement, le vivre ensemble de notre société.

Donc l'enjeu est de taille : il convient de permettre à la presse de bien fonctionner : les médias indépendants, les médias professionnels doivent avoir les moyens de faire correctement leur travail. Donc encore une fois j'exprime ici, au nom de la Municipalité, notre plus vive préoccupation quant à la dégradation du contexte de travail des médias, on le voit bien avec la disparition de certains titres, avec la fusion annoncée ou la disparition de titres à venir. Dans ce cadre-là les restrictions ou les suppressions de postes annoncés à l'Agence Télégraphique Suisse nous inquiètent. Le travail de l'ATS, qui n'est peut-être pas très connu du grand public, est fondamental au bon fonctionnement des médias en Suisse. Ce travail est essentiel et s'apparente, à nos yeux, potentiellement à une mission de service public.

La Municipalité, dans ce contexte, a écrit la semaine passée à l'Agence Télégraphique Suisse pour exprimer sa plus vive inquiétude par rapport aux suppressions de postes annoncés, et a appelé la direction à réexaminer son plan de restructuration, voire au minimum au dialogue entre les partenaires sociaux, et est d'avis qu'il faut potentiellement

ouvrir le débat sur un soutien public aux médias. La Municipalité l'a fait puisqu'elle vous a proposé d'engager un demi-million dans le capital de La Télé Vaud-Fribourg, vous avez soutenu cet engagement financier de la Ville, et est prête à ouvrir le débat d'un soutien, à voir sous quelle forme et à quel niveau évidemment, fédéral, cantonal ou local. Mais enfin la question de la nécessité d'un soutien aux médias se pose réellement et sérieusement.

Voilà, aujourd'hui je ne peux pas vous donner plus d'éléments, mais vous redire l'importance que revêt, pour nous, le bon fonctionnement du système médiatique pour notre démocratie.

Question

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – En référence à l'échange fourni concernant la Fondation de Beaulieu lors du précédent Conseil, je sollicite un éclaircissement de la part de la Municipalité sur un point particulier. Si nous avons bien compris les explications données par le syndic, le contrat qui liait la Fondation de Beaulieu à la société chargée de sa gestion opérationnelle a été rompu par le Conseil de fondation.

Qu'en est-il des contrats confiés par ladite société à des prestataires qui sont mis en cause dans l'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne ? Ont-ils également été révoqués ? Et cas échéant, pouvez-vous nous préciser dans quelles mesures cela pourrait affecter le développement des importants projets en cours sur le site de Beaulieu ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne peux pas vous répondre en détail sur cette question. Les travaux sont en cours, comme le syndic l'a longuement expliqué lors de la dernière séance pour faire toute la lumière sur la situation.

Ce que je peux par contre vous garantir c'est que le Conseil de fondation, le Conseil d'Etat et la Municipalité font tout pour que les travaux urgents qui concernent l'arrivée de l'Ecole de La Source sur le site à la rentrée scolaire 2018 puissent se faire dans les temps et dans les plannings annoncés. C'est la priorité du moment et le timing des travaux, à ce jour en tout cas, peut être tenu et devrait pouvoir être tenu. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Question

M. Nicolas Tripet (PLR) : – Ma question s'adresse vraisemblablement au municipal Tosato. Ces dernières semaines on a pu constater que les habitants du Tunnel étaient excédés par les scènes ouvertes de la drogue. De souvenir, lorsque ces scènes ouvertes de la drogue avaient lieu un peu plus haut, notamment dans le quartier du Valentin et de Riant-Mont, Tunnel, les habitants étaient rassurés de savoir que la Fondation ABS, Le Passage, effectuait des tournées de ramassage de seringues, plus ou moins quotidiennement.

Est-ce que ces tournées sont encore efficaces et, en d'autres termes, peut-on évaluer le nombre de seringues distribuées par la Fondation ABS et le nombre qui est récolté également ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – J'aimerais tout d'abord vous rassurer, la situation ne s'est pas péjorée. C'est l'image peut-être que vous en avez, ou les reflets dans la presse d'un certain nombre d'événements qui font monter en épingle une situation que nous connaissons de longue date et pour laquelle la Municipalité a fait une proposition, que vous avez acceptée, qui est celle de l'ouverture d'un espace de consommation.

Ceci dit, les tournées de ramassage de seringues, ainsi que la pose de boîtes jaunes pour les recueillir, existent toujours. Aujourd'hui le nombre de seringues qui sont ramassées par rapport au nombre de seringues distribuées dépasse, selon les chiffres que nous avons

entendus lors de la séance publique la semaine passée, le 90 %. Donc l'action continue toujours et elle est aussi efficace.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comme vous le savez je suis un grand amateur des Docks et de son programme. On apprend que Bertrand Cantat se produira en avril 2018. Il est fortement connu pour sa musique, mais également l'homicide Marie Trintignant. Sa venue fait généralement polémique. Il a été refusé dans certaines émissions TV. Récemment son concert a été annulé aux Escales à Saint-Nazaire, c'était en janvier 2018. J'aurais juste voulu savoir quelle était la position de la Municipalité par rapport à sa venue ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Mes propos, s'ils sont insuffisants, seront complétés par mon collègue M. Payot. Les questions des différentes autorisations relèvent soit de la liberté des institutions culturelles concernées, qui ont l'entière liberté dans leur programmation, et pour le reste peuvent faire une analyse du point de vue de l'ordre public, savoir s'il y a un trouble qui tout d'un coup justifie, du point de vue d'abord de la Police et ensuite de la Municipalité, d'éventuelles mesures contraignantes pour éviter des conséquences non voulues pour les personnes qui assistent à une manifestation culturelle et puis les personnes qui ne souhaitent pas assister à cette manifestation, respectivement qui la contestent.

En l'occurrence rien ne s'opposait, du point de vue du Service de l'économie ni de la Police, à une quelconque intervention dans ce domaine vis-à-vis du trouble dans les espaces publics et à l'extérieur de la salle, et puis pour le reste, ce qui est de l'intérieur de la salle relève de l'institution culturelle concernée.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Préciser que le Conseil de fondation des Docks, pour la Fondation pour les musiques actuelles, a signalé par ailleurs qu'un concert de Bertrand Cantat avait déjà été agendé aux Docks et avait eu lieu il y a plusieurs années de cela sans effet sur l'ordre public. Au-delà de ça on peut signaler que la question de la liberté des différentes salles par rapport à leur programmation a été évoquée dans une réponse à une interpellation récente au Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Le conseiller communal Pierre Oberson s'inquiétait pour des faits liés au déclenchement intempestif d'une boîte à feu dans le cadre d'un feu de circulation « vert ». Après quelques recherches, dont je n'ai aucun mérite, et qui me proviennent directement du Corps de police, je me permets de lui faire un certain nombre de réponses à ses questions puisque ça semblait être quelque chose d'assez inquiétant. On parle de la boîte aux feux au bas de l'avenue de Jomini.

Pourquoi une telle boîte à feu peut se déclencher bien que le feu soit vert, eh bien une des raisons est peut être que la vitesse du véhicule dépasse la limite légale quand bien même le feu est vert. Il peut aussi arriver que des usagers, obliquant à gauche, se trouvent confrontés à la phase rouge de la signalisation lumineuse en haut de l'avenue de Beaulieu. Avec la densité de trafic, les véhicules s'immobilisent à la suite et les derniers passent au vert, en bas de l'avenue Jomini, et ils sont donc obligés de s'immobiliser dans l'intersection. Quand les usagers se déportent à droite afin de prendre le virage à gauche, il suffit que lors de cette manœuvre, ils touchent la boucle à induction de la présélection droite, et la boîte à feu se déclenche. Ou alors, lorsque les usagers effectuent un changement de voie, c'est-à-dire qu'ils se trouvent dans la voie droite de la présélection par exemple et obloquent à gauche afin de gagner les avenues de Beaulieu et Vinet. Et enfin lorsqu'ils se trompent de feu et démarrent au rouge, notamment pour obliquer à droite sur l'avenue des Bergières alors que c'est la phase gauche qui brille au vert. Je crois

que toutes les situations possibles de déclenchement de la boîte à feux, alors que le feu est vert, ont été décrites par les spécialistes techniques.

La deuxième question portait sur : est-ce qu'un œil humain contrôle le système avant l'envoi d'une amende ? La réponse est évidemment affirmative. Chaque infraction est contrôlée par un collaborateur de la saisie, lequel doit simultanément entrer dans le système le numéro d'immatriculation et la marque du véhicule en infraction. J'espère que les inquiétudes que vous avez portées devant ce Conseil, et au public, auront ainsi pu être répondues. Evidemment que si aucun de ces cas n'était répertorié et qu'il y avait malgré tout un déclenchement intempestif, il vous reste loisir de me contacter directement.

Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour des transports publics plus performants au sud de la Ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry »

Rapport-préavis N° 2016/70 du 15 décembre 2016

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Le groupe des Verts approuvera à l'unanimité le rapport dont il est question considérant qu'il répond et démontre que la planification des lignes de transport public dans la zone considérée est bonne et réfléchie. Nous regrettons cependant que la mise en œuvre de tels projets ne prenne pas suffisamment en considération les cheminements piétonniers.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – La réponse à la motion apporte une importante vision du développement des transports publics transversaux est-ouest et sud-nord évitant un excès de concentration en tel ou tel lieu de la ville, exemple St-François. La ligne 25 est plus qu'un symbole et constitue une étape.

Quelques questions se posent néanmoins en ce qui concerne la ligne 24, dite Olympique, qui reste en rade, quid de la levée de l'opposition ? Vu les besoins futurs liés aux hautes écoles et la construction de 1200 logements, le prolongement de la ligne 1 vers les hautes écoles et St-Sulpice s'impose. Il m'intéresserait de savoir si les tests entamés au printemps 2017, visant le mode d'alimentation, sont connus et si les résultats permettront le démarrage de ce prolongement avant 2020. Cela étant dit et moyennant des réponses aux questions énoncées, le PLR soutiendra ce rapport-préavis.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Je remercie la Municipalité pour ce préavis. Toutefois je vous avoue que je suis restée un petit peu sur ma faim quand j'ai vu les choses qui étaient proposées. Par exemple, chaque fois qu'on parle de la prolongation de ces lignes, on parle seulement qu'elles vont jusqu'à la Bourdonnette alors qu'on sait très bien que tout le quartier des universités pourrait être clairement mieux desservi jusqu'à l'EPFL ou maintenant que le « Vortex » est en pleine construction, même si on ne sait pas complètement quel impact cela va avoir, évidemment qu'on devrait imaginer aussi une desserte de ce côté.

Mais c'est principalement en fait du côté de l'EPFL que des problèmes se posent, or toutes les prolongations amènent à la Bourdonnette et je suis un petit peu surprise qu'on n'ait pas étudié la possibilité d'aller plus loin. En effet, il y a aussi dans le rapport-préavis un certain

nombre de choses qui sont évoquées, où on nous dit qu'on nous donnera des réponses après la fin de la commission. J'aurais voulu savoir si on pouvait connaître par exemple le résultat de l'étude auprès des étudiants concernant la ligne n° 25, et aussi sur la ligne n° 1 qui devrait être prolongée à l'EPFL. Je voudrais savoir si on peut avoir ces informations et puis aussi ce qui est prévu pour mieux desservir le « Vortex » parce que c'est vraiment demain. Il y a quand même 1200 personnes qui y seront, donc on ne peut pas dire qu'on n'est pas prévenu.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai qu'on parle beaucoup de ces bus à haut niveau de service, est-ce qu'on pourrait avoir une idée du prix d'un de ces véhicules et combien les TL pensent en acheter pour mettre en œuvre ce réseau de BHNS ?

M^{me} Latha Heiniger (Soc.) : – Alors la position du groupe PS concernant ce rapport-préavis : la réponse de la Municipalité au postulat fait état des améliorations en cours et à venir pour rendre plus performante la desserte de l'agglomération en transports publics, et dans ce sens le rapport semble satisfaire son postulant et la commission qui l'a étudié.

Toutefois, le rapport met également en exergue les difficultés à rendre totalement fluide le réseau des transports publics au sud de la ville, notamment pour un problème de cohabitation entre les différentes formes de mobilité (voitures, transports publics et mobilité douce). Il est également important de souligner que ce n'est pas moins de 7000 personnes qui traversent le quartier de la Bourdonnette (aller et retour). Aujourd'hui force est de constater que les compromis pour satisfaire la mobilité des uns et des autres limitent le déploiement des projets et rendent nos déplacements quotidiens de plus en plus pénibles. Il nous manque aujourd'hui une vraie vision globale de la mobilité de demain sur laquelle nous, notre Conseil, pourrions nous appuyer pour prendre de bonnes décisions en matière de transport efficient et respectueux de l'environnement.

Malheureusement en lieu et place de cette vision, nous nous retrouvons trop souvent dans des débats idéologiques qui débouchent, quasi systématiquement, sur des positions rigides entre les pro-mobilités douces et les pro-voitures. Malgré ce constat, le groupe socialiste vous encourage à soutenir la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : Pour des transports publics plus performants au sud de la ville ».

M. Valentin Christe (PLC) : – Ceci pour vous dire, brièvement et sans trop allonger le débat, que le groupe PLC va pour sa part accepter ce rapport-préavis en réponse à ce postulat. Je constate que dans ce texte la Municipalité saisit l'occasion de faire l'exégèse de sa politique en matière de transports publics et des développements qu'elle entend y apporter.

Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler ce soir et d'y revenir, mais je crois qu'il faut rester attentif par rapport au développement du réseau de transports publics, puisqu'on a entendu certains vœux qui vont dans ce sens. Cela implique évidemment des coûts supplémentaires et des charges à long terme en termes d'entretien et d'exploitation, donc il s'agit aussi de faire très attention si on veut que le prix des transports publics reste abordable et reste supportable par les finances des collectivités publiques. Mais pour l'essentiel nous allons donc accepter la réponse à ce postulat.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Dans le droit fil de ce que vient de dire mon collègue Valentin Christe, nous avons appris que les abonnements rapportent moins que les billets et dans la part « Abonnements » Mobilis pèse très lourd par le prélèvement des CFF. Ce n'est pas seulement une constatation lausannoise, c'est aussi une constatation de tous les transports publics du canton. Et il est évident que les CFF se taillant la part du lion il est très difficile après de pouvoir régater, si vous me permettez l'expression, au niveau de la rentabilité.

Nous n'oublions tout de même pas que le taux d'autofinancement des TL est d'environ 30 et quelques pour-cent et il est clair que Mobilis n'arrangera rien, quand bien même nous ne remettons pas en cause son principe même.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, c'est un enjeu extrêmement important en termes de mobilité dans la région lausannoise. Et je crois que les différentes autorités de ce pays, de la Confédération à la Ville, l'ont bien compris. En lien avec le développement de la politique d'agglomération qui est développée dans ce pays, le projet d'agglomération Lausanne-Morges a vraisemblablement une politique très cohérente et reconnue par la Confédération. Je vous invite à prendre connaissance des différents rapports extrêmement complets qui donnent une vision précise et globale de la vision stratégique du développement des infrastructures de transports publics, que vous me permettez de ne pas détailler ici ce soir, mais enfin nous sommes à votre disposition pour vous transmettre tous ces documents. L'ensemble des projets retenus dans le cadre du PALM 2016 ont reçu, on l'a encore vu il y a quelques semaines, l'un des meilleurs taux de contribution de la Confédération à hauteur de 35%, précisément grâce à la grande cohérence des différentes mesures, entre la mobilité individuelle, les transports publics et la mobilité douce.

Nous sommes, le Canton et les différentes communes de l'agglomération, très fiers d'obtenir ces taux de financement. D'autres agglomérations en Suisse sont très loin d'obtenir ces taux. Donc c'est précisément le travail, qui est mené sous l'égide du Canton avec toutes les communes, qui a mené à ces extrêmement bons résultats. Voilà pour poser la vision on va dire d'ensemble.

Ensuite pour répondre plus précisément à vos questions sur la ligne 24, Vous avez adopté, sauf erreur au printemps 2016, un rapport-préavis pour la construction des différentes infrastructures permettant d'accueillir la ligne 24 au sud du lac. Cette décision et ce projet qui a été mis à l'enquête ont été attaqués par l'AVACAH, qui représente les personnes en situation de handicap, pour la raison suivante : les quais n'avaient pas une hauteur suffisante, à 22 centimètres. C'est vrai que cette hauteur de quai pose un certain nombre de difficultés en termes d'aménagement de la voirie, de coûts, et d'exploitation pour les TL. La décision est tombée il y a quelques jours, la CDAP a donné tort à la Commune quant à l'aménagement proposé. La Municipalité doit donc aujourd'hui réfléchir à la suite à donner à ce projet par rapport à la décision du Tribunal cantonal, de la CDAP. Les Services techniques sont en train de travailler avec les TL pour voir comment adapter des quais pour les rendre conformes aux demandes de l'AVACAH. Voilà ce qu'il en est pour la ligne 24, mais la Municipalité tient à aller au plus vite sur ce dossier et reviendra, si nécessaire, le plus rapidement possible devant votre Conseil pour tout faire pour qu'elle puisse être mise en place le plus rapidement possible.

Concernant la ligne n° 1, son prolongement a été décidé par les TL et les différentes communes qui siègent. La Municipalité a pris, encore la semaine passée, des décisions en matière d'aménagement de manière à assurer le prolongement de la ligne 1 afin de répondre précisément à ces demandes, soit relier le site des hautes écoles par le sud afin de désengorger notamment le M1. Donc ce projet est en route et va se faire. Voilà les éléments principaux que je pouvais vous donner sur l'état d'avancement du dossier.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'avais quand même posé la question de savoir quel était le prix d'une rame et combien les TL entendaient en acheter. Là on a de grands projets qui s'annoncent, donc il serait peut-être bien qu'on ait une idée à peu près du budget qui sera investi dans ces lignes.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Je m'excuse, j'aimerais juste revenir avec une question que j'ai posée concernant la ligne 25 et son prolongement à l'EPFL. Donc dans les notes de séance on évoque un questionnaire qui a été fait et je pense que là il y aurait eu vraiment une matière d'amélioration importante. Pour ceux qui connaissent le quartier, si maintenant les étudiants descendent à l'arrêt de la Bourdonnette pour se rendre sur le site des hautes écoles, ils doivent passer par-dessus le pont puis ensuite traverser la bretelle d'autoroute à pied pour rejoindre le campus. Et faire une prolongation de la ligne jusque vers les hautes écoles aurait été vraiment une bonne opportunité de l'étude. Et puis aussi concernant les

améliorations du M1 par rapport au « Vortex », je pense que c'est des questions importantes et très proches et j'aurais voulu entendre ce qui était prévu dans ce sens.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Concernant le questionnaire sollicité par M^{me} Schaller, je vous enverrai cette réponse, car je ne dispose pas ici des éléments. Vous avez vu que c'est aussi un dossier qui est partagé entre le syndicat et moi-même, donc je vous fournirai, madame Schaller, la réponse à ce questionnaire.

Concernant la question sur le prix des BHNS, il faut savoir que c'est bien les TL qui vont investir ces sommes. Donc les TL qui sont financés par l'Etat et par les communes, membres des transports publics lausannois. Ce seront des investissements qui seront faits par les TL et les véhicules coûtent une centaine de milliers de francs. Je ne peux pas non plus vous répondre précisément, monsieur Gaudard, mais je vous enverrai cette information par courriel.

La discussion est close.

M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur : – Il y a une unique conclusion qui a été approuvée à l'unanimité.

Vote

La présidente : – Je vous propose de voter à main levée la conclusion du rapport-préavis. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté la conclusion de ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/70 de la Municipalité, du 15 décembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ».

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables »

Rapport

Rapport photocopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur :

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, Véronique Beetschen (Les Verts), Matthieu Carrel (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Sandra Pernet (CPV), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Gianni-John Schneider (Soc.), Philipp Stauber (PLC)

Municipalité : M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture

Membre de l'administration : Madame N. SIMON, cheffe du Service du logement et des gérances, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture

Notes de séance Madame C. SALM, assistante, Service du logement et des gérances

Lieu: Port-Franc 18 à Lausanne, salle 368

Date: 30 mai 2017,

Début et fin de la séance : de 10h à 10h50

Mme la postulante explique que l'objectif de son initiative est d'optimiser l'utilisation du parc immobilier existant : avant de construire à nouveau, on exploite ce qui existe déjà et qui est soit vide, soit occupé par des personnes qui sont là parce qu'elles ne trouvent pas un appartement plus adapté à leurs besoins ou à leurs moyens. Il est constaté que des barrières, notamment au niveau du prix des loyers ou d'une méconnaissance des logements vacants, empêchent des personnes de quitter un logement trop grand pour un appartement plus adapté à leurs besoins. Elle rappelle que cette question est souvent discutée et qu'il serait judicieux de s'inspirer d'initiatives prises dans d'autres villes suisses pour optimiser l'occupation des logements.

Plusieurs intervenants laissent apparaître des craintes que le postulat introduise des mesures contraignantes pour des personnes qui pourraient être amenées à quitter leur logement pour un plus petit. Elles perdraient ainsi les avantages de rester dans leur quartier et d'avoir un logement spacieux à un loyer modeste lié aux années passées dans le logement. La charge émotionnelle que cela provoquerait apparaît à tous les commissaires comme difficilement acceptable et à éviter. Mais on ne parle ici que de favoriser les échanges entre des personnes qui le souhaitent, une sorte de bourse d'échanges, sans aspects contraignants.

D'autres solutions sont évoquées, comme l'accueil par des personnes vivant dans de grands logements de personnes seules, voire des familles. Tous pourraient trouver des avantages dans ces cohabitations, colocations. La question de l'adaptation de surfaces de certains immeubles pour les rendre habitables en les transformant en appartements est également proposée.

Enfin, plusieurs commissaires rappellent l'objectif du postulat qui est avant tout de rechercher des moyens de fluidifier le marché et permettre aux personnes qui le souhaitent de trouver des solutions qui créent des avantages pour eux et leur permettent d'améliorer leur situation.

Dans son intervention, Mme la Municipale reprend des points de la discussion en complétant les informations. Elle précise que la notion de l'utilisation optimale des surfaces reste à définir. Pour elle, le postulat renvoie à « habiter autrement » en fonction du cycle de vie des ménages sans contrainte ni interventionnisme. La Ville dispose pour agir du plan directeur communal ; dans le cadre de sa révision, des amendements ont été proposés afin de prospecter sur des éléments en relation avec l'optimisation des bâtiments existants. La phase des grandes constructions de logements à Lausanne répond à la demande du postulat car elle permet de réaliser des typologies de logements différentes. Dans ce sens, l'exemple du quartier de Bocharдон est intéressant : sur un même étage se trouvent deux logements comprenant une pièce centrale qui peut être attachée à l'un ou l'autre des appartements. Cette manière de procéder permettrait, en déplaçant simplement des cloisons, de créer un appartement adapté à la personne et à l'évolution du ménage sans devoir déménager et quitter son environnement et réseau social. La Ville peut intervenir sur ses propres logements mais des partenariats privés permettraient d'augmenter ces développements au-delà du parc immobilier de la Ville.

Parvenue au terme de la discussion, la commission vote le renvoi du postulat à la Municipalité par

8 voix pour, une voix contre et une abstention

Discussion

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – Rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ce postulat, soutenu largement en commission, a pour objectif de penser à nos surfaces habitables en termes de potentiels et

de besoins de la population. Exploiter le potentiel au maximum et l'adapter aux besoins. Lorsqu'il y a de la demande, construire a été et est une option, mais celle-ci est coûteuse. Notamment en sols et en espaces verts, mais aussi pour les finances de la Ville lorsqu'elle est maître d'ouvrage. De plus la population en ville réagit fortement à la densification de son cadre de vie et les projets de construction sont donc observés de près.

Ce postulat demande d'étudier ainsi une piste innovante et une solution gagnante pour tous : optimiser l'utilisation des surfaces habitables et existantes en facilitant une plus grande mobilité dans les appartements qui sont sur le marché. Il s'agit de permettre plus aisément aux Lausannoises et Lausannois, qui le souhaitent, de changer de domicile en fonction de leurs besoins, car ceux-ci changent au cours de la vie. Comment favoriser le contact entre un couple de personnes âgées qui ne souhaite plus vivre dans son appartement de cinq pièces dans lequel il habite depuis trente ans, mais qui privilégie un accès à un certain service et à un ascenseur, par exemple, et une famille qui, elle, souhaiterait justement un appartement plus grand ? Un obstacle étant souvent que le loyer de leur nouvel appartement plus petit est le double de l'appartement dans lequel ils habitent depuis trente ans. Comment favoriser les échanges sans jamais les contraindre, bien entendu ?

A Berne il existe une initiative associative où la Ville intervient comme catalyseur, comme coup de pouce. La promotion des coopératives innovantes permet également une utilisation s'adaptant aux besoins évoluant au cours de la vie. Lausanne pourrait aussi s'inspirer de Zurich en promouvant des locations de courte durée, des objets locatifs vides qui sont en attente de travaux ou de vente. C'est un petit peu parallèle. C'est une autre manière justement d'optimiser l'utilisation de la surface habitable sur le territoire communal. Bien entendu, une collaboration au-delà des frontières communales serait encore plus pertinente pour s'adapter aux besoins de la population qui n'est, dans sa majorité, pas liée à une commune dans sa recherche de logement, mais plutôt à une région.

Si vous acceptez le renvoi à la Municipalité, c'est avec intérêt que nous étudierons la proposition de la Municipalité pour explorer un champ encore en friche et très intelligent en termes de gestion des ressources. Un thème cher aux Verts, mais pas que. Je vous remercie donc du soutien que vous accorderez à ce postulat.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si vous prenez, tout-à-fait au hasard, l'exemple d'une dame retraitée, veuve, vivant seule dans un grand appartement, pas cher, dans un quartier qu'elle connaît depuis quarantes ans, et que vous lui proposez d'aller prendre un appartement beaucoup plus petit, deux fois plus cher et dans un quartier qui lui est étranger, je doute que vous obteniez l'adhésion de cette dame avec beaucoup d'enthousiasme.

On s'aperçoit donc que des mesures dirigistes, dans un état de droit, n'ont pas grand avenir et c'est bien ainsi. Néanmoins l'idée mérite d'être creusée sous la forme d'une bourse à laquelle évidemment les pouvoirs publics et les régies privées, les représentants de propriétaires privés, pourraient être associés... bref sous une forme à définir et que j'ignore, mais pour ma part et pour notre part, l'idée mérite d'être creusée.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Ce postulat a suscité mon scepticisme dans un premier temps, et dans une moindre mesure celui du groupe PLR. La postulante propose que la Ville prenne des mesures pour assurer une meilleure utilisation des surfaces bâties. C'est louable. Pour favoriser, selon ses termes, leur utilisation optimale et c'est là qu'on a un problème avec la notion même d'utilisation optimale des surfaces bâties qui n'est pas définie par la postulante.

Parce que ce qui est optimal d'un point de vue mathématique, d'un point de vue on va dire aménagiste, par exemple une personne aurait le droit théoriquement à 50 m², pour prendre les mesures du plan directeur, ne l'est pas forcément d'un point de vue humain. A mon avis on peut avoir une vision chaude humaine du territoire ou une vision froide mathématique. Et cette notion d'optimisation de l'utilisation des surfaces bâties se

rapproche de la seconde, c'est-à-dire d'une notion relativement froide du territoire, d'où le scepticisme.

Le risque que l'on perçoit dans ce postulat c'est donc une immixtion inutile de l'Etat dans la vie des gens par la définition de ce qu'est un usage optimal des surfaces à bâtir. D'autant plus quand on connaît le pouvoir foncier de la Ville. On peut aussi avoir des craintes que les baux des appartements de la Ville soient décorés de clauses absurdes. On peut avoir peur que des personnes non optimales soient invitées de façon récurrente à quitter leur logement. Le *Dichtestress* dont parle la postulante, ce stress de la densité, on peut lutter contre par une bonne planification du sol, par une bonne planification de la mobilité et des services. Il n'y a pas besoin d'aller étudier la ville chacun pour savoir si oui ou non l'utilisation de son appartement est optimale selon des critères définis au niveau de la Ville. Au contraire on risque bien d'avoir plutôt une tendance à la réduction de la surface disponible pour chacun et à une baisse de la qualité de vie et à une augmentation précisément de ce stress de la densité.

Voilà donc les craintes que ce postulat a suscitées dans un premier temps. Cela étant dit, lors des débats de commission, et je dois dire aussi lors de la prise de parole de M^{me} Michaud Gigon tout à l'heure, l'interprétation qui a été donnée du texte par la postulante, ainsi que par la directrice qui sera chargée d'y répondre, va plutôt dans le sens d'offrir aux seules personnes qui le souhaitent, et il y a eu une insistance sur ce point-là, des moyens de changer d'appartement alors qu'elles n'en auraient pas forcément la possibilité si cela reposait sur leurs seules épaules. Respectivement de prévoir dans certaines constructions, je crois que cela a aussi été mentionné, des typologies de logements variables qui peuvent suivre le cycle de vie d'un logement.

Nous sommes donc partagés au niveau du groupe PLR entre le texte qui nous semble difficilement acceptable et l'interprétation qui en est faite, qui l'est beaucoup plus, et notre vote sera dominé, je pense, par l'abstention. A titre personnel, je réserverai aussi ma position finale lorsque la Municipalité aura rendu son préavis et je m'abstiendrai lors de la prise en compte de ce postulat.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra très volontiers la prise en considération de ce postulat. Bien sûr, et je pense que nous serons toutes et tous d'accord sur ce point, l'optimisation des surfaces habitables ne peut se suffire à elle seule face à la crise du logement qui sévit encore à Lausanne. Du reste, et vous n'êtes pas sans le savoir, Ensemble à Gauche se prononce en faveur d'une politique plus proactive en matière d'achat de terrains et de constructions de logements à loyers abordables pour la Ville de Lausanne.

Petite nuance avec la présentation faite par M^{me} Michaud Gigon tout à l'heure, selon nous la densification qui s'opère aujourd'hui se fait avec ou sans le concours de la Ville et la question qui se pose est donc plutôt de savoir qui prend possession des surfaces habitables et où s'opère la densification nécessaire et à travers quelle politique publique. En ce sens l'engagement de la Ville nous semble rester très insatisfaisant. Et pour Ensemble à Gauche, c'est bien à travers la politique proactive d'achat de terrains et de constructions de logements, notamment à travers la mise sur pied d'une régie publique de construction de logements en mains de la Ville, qu'une telle politique pourrait se développer pour l'amélioration du quotidien des habitants et des habitantes de la ville.

Ceci étant, la deuxième partie de la présentation de M^{me} Michaud Gigon montre bien l'importance et les opportunités et des pistes qui ont été évoquées par son postulat et, en ce sens, il nous apparaît complémentaire à l'argumentation que je vous ai présentée tout à l'heure. Et pour rassurer M. Carrel, je pense que nous pouvons nous engager sur le fait que la Municipalité saura mettre en œuvre cette optimisation avec toute la chaleur humaine qu'il convient d'y apporter, à défaut nous aurons évidemment tous loisirs d'intervenir dans ce sens lorsque notre exécutif aura donné suite au dit postulat.

M. Philipp Stauber (PLC) :– Le PLC s’opposera à la prise en considération de ce postulat, ceci sur la base de l’étude du texte principalement. En fait le texte soulève un certain nombre de questions, nous les avons déjà entendues, par exemple : qui définit ce que veut dire utilisation optimale des surfaces habitables ou qu’est-ce que signifie optimisation. Nous n’avons pas trouvé une réponse simple à cette question et de ce point de vue nous sommes très sceptiques que quelque chose de véritablement utile puisse être fait.

La deuxième question était : quel rôle peut avoir la Commune du fait qu’il s’agit avant tout du droit fédéral et que beaucoup de logements sont en main privée ? Donc dans cette question, notamment je me réfère de nouveau au texte, peut-être pas à l’intention qu’avait la postulante, quel rôle peut effectivement jouer la Commune dans ce cas ? Finalement il ne faut pas non plus oublier que pour des logements subventionnés, où la Municipalité ou la Ville a un mot à dire, en fait c’est déjà fait, là il y a des critères qui sont appliqués et j’ai quelques doutes sur ce que pourrait vouloir dire une optimisation optimale des surfaces habitables si ce ne sont pas les mêmes règles que celles qu’on applique aujourd’hui pour les logements subventionnés. Pourquoi y aurait-il d’autres règles dans un cas et dans l’autre ?

Finalement j’aimerais rajouter une remarque personnelle. Il se trouve que je suis copropriétaire d’un immeuble dans la ville de Zurich avec 12 logements. Dans cet immeuble nous recevons, chaque fois qu’il y a un changement de locataire, de très nombreux dossiers, des dossiers très volumineux, presque toujours des lettres de motivation, parfois des arguments, parfois des CV, je vous dis c’est étonnant, c’est comme si on était employeur et qu’on cherchait la personne rare. Toujours est-il en lisant encore une fois le rapport de commission, j’ai pris la peine de lire un peu un certain nombre de ces dossiers que j’ai reçus, à peu près une quinzaine récemment, et je dois vous dire si moi je devais dans le cas particulier optimiser la surface habitable dans cet immeuble, en lisant tout ce que les gens proposent et comment ils argumentent, je serais dans l’embarras. Je n’ai pas trouvé moi-même une stratégie qui me permettrait de le faire et je ne sais pas si véritablement cela est possible.

Donc le groupe va refuser ce postulat. A titre personnel, naturellement je suis cohérent et je m’opposerai à la prise en considération de ce postulat.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – La postulante fait le constat que de nombreux habitants de la ville aimeraient pouvoir déménager parce que leur logement n’est plus adapté à leurs besoins. Les enfants sont partis, parfois le conjoint est décédé et le logement est devenu trop grand. A contrario, de jeunes ménages se retrouvent coincés dans des logements trop petits dès l’arrivée d’un premier enfant. Dans les deux cas, trouver un nouveau logement adapté d’une part quant à sa surface, au nombre de pièces, mais également adapté sur le plan du loyer, relève d’un parcours d’obstacles ou d’une quasi-impossibilité. Améliorer les possibilités de déménager pour des locataires qui le souhaitent cela permettrait de mieux répondre aux besoins des uns et des autres.

La postulante se réfère à des expériences de bourses d’échanges mises en place dans d’autres villes suisses et propose donc que la Ville de Lausanne étudie les possibilités d’optimiser l’usage des logements existants par une meilleure adéquation entre offres et besoins. Nous ne ferons pas un procès d’intention à M^{me} Michaud Gigon et n’imaginons évidemment pas qu’elle avait en tête des solutions dirigistes comme ça put être évoqué par certains de mes préopinants. Il nous paraît que ce postulat doit être encouragé, même s’il comporte certaines difficultés de faisabilité, c’est vrai qu’on n’imagine pas des mesures contraignantes, en tout cas je n’ai pas imaginé et le groupe PS non plus que le terme « une meilleure adéquation entre offres et besoins » devait être une sorte d’obligation, et c’est une solution qui peut aider à répondre à certains besoins, à détendre peut-être ou participer un tant soit peu, à détendre le marché du logement. Il a également été évoqué, comme mes préopinants l’ont fait, la possibilité dans les nouveaux appartements de créer des logements

modulables de manière à mieux correspondre le moment venu à certains besoins qui ont changé. Donc voilà, le groupe Socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité, à l'unanimité.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Le marché du logement n'est pas assez fluide. Je crois que c'est tout simplement comme ça qu'il faut l'expliquer. Il ne s'agit pas d'appliquer une logique froide pour imposer aux gens une certaine optimisation de leur occupation du sol. Il s'agit simplement de permettre aux gens qui souhaitent optimiser leur logement de le faire à travers un marché qu'on aide à fluidifier grâce à ce postulat. J'espère que ce langage résonne mieux et plus positivement aux oreilles de la droite.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – C'est vrai, monsieur Carrel, je ne me suis pas attaquée à l'os de définir quelle est l'utilisation optimale d'une surface. Effectivement, j'ai plutôt développé dans l'autre sens en disant : on a une utilisation qui n'est pas optimale quand on a beaucoup de surfaces vides pendant longtemps ou quand on a des surfaces qui ne sont pas adaptées aux besoins. Donc c'est effectivement plutôt dans l'autre sens que je l'ai pris. Maintenant on a des personnes qui trouvent leur appartement trop grand, on l'a déjà dit comme exemple, mais qui n'ont simplement pas les moyens de trouver une alternative. Dans l'autre sens aussi. Donc comme l'a dit M. Rossi, la fluidité est effectivement un bon terme, ou M^{me} Decollogny avec une adéquation, je trouve que c'est aussi un terme qui mérite d'être souligné et c'est finalement une solution gagnant-gagnant qu'on espère.

Maintenant il faut être conscient que c'est assez novateur et que vraisemblablement ce sera plutôt une question d'un projet pilote où il ne faut pas avoir des ambitions non plus démesurées pour estimer qu'on aura réussi à remplir de manière optimale toutes les surfaces habitables de la Ville, mais ça mérite en tout cas d'essayer de manière ponctuelle avec quelques projets dans ce sens-là.

La discussion est close.

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – La commission soutient le renvoi du postulat de M^{me} Michaud Gigon à la Municipalité par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Vote

La présidente : – Nous allons voter à main levée les conclusions de cette commission. Donc celles et ceux qui acceptent les conclusions et sont d'accord de renvoyer le postulat à la Municipalité lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec des refus et des abstentions, mais une majorité de voix vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Henri Klunge et consorts . « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! »

Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape »

Rapport

Rapport polycopié de M^{me} Aude Billard (Soc.), rapportrice :

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Aude Billard (Soc.), rapportrice, Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Christophe Birchler (CPV), Johann Dupuis (EàG), Guy Gaudard (PLR), Robert Joosten (Soc.), Henri Klunge (PLR), Roland Philippoz (Soc.), Filippo Rivola (Soc.), Karine Roch (Les Verts), Sandrine Schlienger (UDC), Philipp Stauber (PLC), Stéphane Wyssa (PLR)

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

M. Patrick Etournaud, Chef du Service des routes et de la mobilité

M. François Mukundi Adj. Administratif – Service des routes et de la mobilité (prise des notes de séance)

Lieu : Place Chauderon 9 – Salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité

Début et fin de la séance : 16h à 17h15

La commission étant chargée de traiter de trois postulats, le déroulement de la séance fut divisé comme suit : chaque postulant fut invité à présenter de manière succincte son postulat, puis chaque postulat fut discuté séparément, dans l'ordre indiqué en introduction. Chaque discussion fut suivie d'un vote sur la prise en considération ou non du postulat.

PRESENTATION SUCCINCTE DES POSTULATS

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la campagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique »

M. Klunge précise d'entrée qu'il y a lieu de remplacer « Blécherette » par « Bourdonnette » dans l'énoncé des lignes proposées dans son postulat. Ensuite, il relève les nombreux avantages d'un réseau de transport par téléphérique qui vont bien au-delà de pouvoir uniquement relier un point à un autre, comme il avait été envisagé en son temps entre la place du Vallon et le CHUV. En effet, ce mode de transport permettrait d'éviter le transit par le centre-ville dans une ville en pente comme Lausanne ; il a peu d'emprise visuelle et sur le terrain ; il a un coût abordable et inférieur à celui d'autres types de moyens de transports ; il pourrait être construit par des entreprises suisses et avec la technologie suisse ; il est très peu bruyant. Au vu de tous ces avantages, il estime que la Municipalité devrait se pencher sur une étude allant dans le sens d'une introduction de ce type de transports en ville de Lausanne. Enfin, M. Klunge souhaite que l'on ne s'attarde pas sur l'étude des lignes proposées, qui ne constituent pas l'essentiel de son postulat.

Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

M. Wyssa explique que l'objectif de son postulat est d'étudier un autre prolongement du tram T1 qui va bientôt arriver à la place de l'Europe et dont un prolongement avait été proposé en direction de Bellevaux. D'autres idées ayant émergé depuis, il propose d'étudier, à titre de variante, le prolongement de ce moyen de transport en direction de l'est, vers Pully et Lutry. Ce prolongement horizontal et à plat pourrait s'effectuer soit en passant sous la place St-François, soit en passant par la rue Centrale pour tourner à droite

vers Pully. Ce développement pourrait être réalisé conjointement avec celui du métro m3 en direction de Bellevaux, demandé dans un autre postulat. L'objectif de son postulat consiste à permettre à la Municipalité d'analyser toutes les possibilités qui s'offrent avant le lancement du projet.

Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 - Grâce à « FORTA », lançons la 3ème étape »

M. Gaudard informe que son postulat demande que des études préliminaires soient engagées en vue du prolongement du métro m3 en direction de la commune du Mont et du quartier de Bellevaux. Il relève qu'il s'agit d'une zone qui connaît un grand développement démographique et économique : 5'500 habitants à fin 2016 et 1'500 emplois depuis 2014 ; ces chiffres doivent avoir évolué depuis. Par ailleurs, M. Gaudard rappelle que la construction du stade de la Tullière permet l'insertion d'une station à proximité de cet ouvrage. Il reste à la Municipalité de décider de l'emplacement exact de cette station.

Après la présentation des trois postulats, Mme Germond donne un premier avis de la Municipalité. Elle rappelle le dépôt de plusieurs projets auprès de la Confédération dans le cadre de son programme des agglomérations. Ceux de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2007, PALM 2012 et maintenant PALM 2016) ont été favorablement reçus par les autorités fédérales et cantonales et bénéficient de financements importants de l'ordre de 40 et 35 %. Un certain nombre de projets (PALM 2007) ont déjà été présentés au Conseil communal dans la précédente législature. De nouveaux projets vont arriver incessamment au Conseil (PALM 2012) pour solliciter l'octroi des crédits en vue du financement de la part communale.

De nombreux projets communaux et d'agglomération ont connu des retards de réalisation dus à l'indisponibilité des ressources locales et cantonales. La Confédération est relativement insatisfaite de cette situation et, si elle comprend les retards liés à des recours qui nécessitent une procédure, elle exige désormais le passage rapide à la réalisation de tous les autres projets déjà mis en route.

Il convient donc d'accélérer la réalisation des projets bénéficiant des apports fédéraux pour ne pas se discréditer auprès des autorités fédérales, et il est préférable de ne plus se lancer dans la présentation de nouveaux projets à ce jour.

Faisant le point sur les travaux déjà financés à ce jour, Mme Germond cite :

- le BHNS de Chailly : crédits déjà votés et bouclés, en attendant l'arrivée des bus ;
- le BHNS Confrérie-Saint-François : 50 millions déjà votés pour cette infrastructure liée au tram et en attente du démarrage des travaux de la ligne de tram T1.
- deux BHNS des communes de Pully et de Lutry en retard et attente ;
- le BHNS Béthusy-Chailly annoncé dans le PALM 2007 encore en attente ;
- le BHNS 2ème étape de Pully qui est très en retard et annoncé pour 2022 ;
- un BHNS de Lausanne (St-François-Pully) de 12 millions également prévu en 2022 (10 ans de retard) ;
- les travaux à l'avenue d'Echallens dont deux éléments concernent la Ville de Lausanne, mais ne sont pas encore annoncés à la Confédération ;
- enfin, dans le PALM 2007, on présente le projet de métro m3 (Flon-Blécherette) dont la participation communale est évaluée à environ 200 millions.

Tout ceci nécessite d'importants crédits communaux. La Ville se doit d'être raisonnable et d'éviter toute adjonction nouvelle de projet dont le financement serait aléatoire. Au mieux, les projets faisant l'objet des trois postulats à l'étude pourraient être inscrits dans le PALM 2020, à condition d'avoir déjà réalisé tous les projets présentés dans le PALM 2007.

DISCUSSION GENERALE

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la campagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique »

Les arguments des commissaires se résument en ceci :

- Le postulat met l'accent sur un nouveau moyen de transport (le téléphérique) plutôt que sur un besoin actuel d'un tel moyen de transport. Il semble difficile de définir clairement un trajet où le téléphérique serait pertinent à Lausanne, tant d'un point de vue de mise en place, que d'un besoin des utilisateurs potentiels. De plus, certains des itinéraires proposés sont en concurrence avec des itinéraires déjà bien desservis, tels que CHUV-Ouchy, ou ceux prévus par le métro m3.
- Il est compliqué de construire un téléphérique en milieu urbain pour des questions d'insertion, même si l'emprise sur le terrain est relativement réduite. Il est peu concurrentiel comme moyen de transport compte tenu de ses faibles vitesses et nombres de passagers, comparativement aux autres modes de transport comme le métro ou le tram. De plus, comme exprimé par les postulants, le téléphérique a un fort impact esthétique, visuel et auditif (les jours de forts vents). Ce moyen de transport est, donc, judicieux que lorsqu'il faut s'adapter au franchissement d'obstacles ou relier des zones enclavées, comme dans la vallée du Flon par exemple. Dans ce contexte, le téléphérique offre une solution à des coûts très avantageux comparés à ceux des moyens de transport traditionnellement utilisés. A Lausanne, cela permettrait d'éviter de devoir toujours passer par le centre-ville pour remonter ensuite vers d'autres quartiers comme Bellevaux ou la Blécherette. On pourrait installer une gare sur le palais de Beaulieu, ce qui permettrait de décharger l'accès et d'assurer un trajet tangentiel vers le nord de la ville. Le doublon avec des lignes existantes n'est pas à exclure, car certaines lignes de transport sont actuellement déjà saturées. Finalement, un tel ouvrage pourrait facilement faire l'objet d'un partenariat public-privé en mettant en avant l'attrait touristique de la ville.
- La réalisation de télécabines comme moyen de transport public a vu des précédents, au-delà de nos frontières, p.ex. à Lisbonne, et un commissaire mentionne qu'un tel projet est en discussion pour la ville de Morges. Un renvoi à la municipalité permettrait de déterminer si oui ou non, un tel moyen de transport pourrait être opportun à Lausanne.
- Le postulat n'est pas souhaitable dans le contexte actuel des projets en cours, tels que résumés par la municipalité en introduction. Il serait préférable de faire une demande générique, soit que les transports par câbles ou aériens soient considérés dans les études à venir en matière de mobilité, p.ex. dans le cadre d'une réflexion sur la mobilité de la prochaine décennie, 2025-2035, voire au-delà. Les postulants, M. Klunge et M. Wyssa, proposent donc de modifier la conclusion de leur postulat qui serait ainsi libellée : « Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de la mise en place de téléphérique(s) comme nouveau(x) moyen(s) de transport(s) public(s) dans ses nouveaux projets ».

Mme Germond relève des aspects intéressants soulignés concernant ce mode de transport, dont la capacité de transport par exemple (5'000 personnes par heure et par direction) et l'attrait confirmé dans différentes villes à travers le monde, de même qu'en Suisse où plusieurs projets sont à l'étude. Elle précise que la Municipalité n'est pas du tout fermée au recours éventuel à ce mode de transport ; toutefois, il convient de rester attentif à la complexité à laquelle peut conduire la réalisation d'un réseau de ce genre, par exemple vis-à-vis des droits des tiers dans un milieu bâti. S'agissant de la planification, Mme Germond indique que pour l'instant, la Ville a planifié les projets jusqu'à l'horizon 2030. Enfin, estimant que la question posée par les postulants est intéressante, elle laisse le soin aux commissaires de se déterminer sur la prise en considération du postulat pour étudier plus avant la question.

La prise en considération du postulat est mise au vote des commissaires. Le résultat du vote est le suivant :

- **7 voix pour**
- **0 voix contre**
- **5 abstentions**

Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

Résumé de la discussion :

- Ce postulat contredit un autre postulat, déposé par M. Baud, qui demandait le prolongement du tram T1 en direction de Bellevaux avec pour motivation la requalification des routes et des espaces traversés, densité du trajet favorable, desserte de quartiers plutôt défavorisés. Le prolongement proposé par le postulat nécessiterait le percement d'un long tunnel en direction de Pully, qui serait très coûteux. Plusieurs commissaires se demandent s'il y aurait une densité suffisante d'usagers pour un tel moyen de transport public dans le secteur considéré.
- Il serait important de savoir si les communes de l'est (Paudex, Lutry et Pully), qui bénéficieraient de ce prolongement, sont favorables au prolongement proposé par le postulat. Ces communes ont opté récemment pour un BHNS (ligne 9 renforcée) et, semblent, donc, avoir exclu la possibilité d'une arrivée d'un tram sur leurs territoires. De plus, le problème de trafic entre Lausanne et ces communes est principalement un trafic de transit en provenance et en direction de ces communes. Le postulat n'apporte pas de solution à cette problématique.
- Ce postulat constitue une voie alternative qui compense la demande de prolongement du métro m3 en direction de Bellevaux. Il propose un axe est-ouest et pas uniquement un axe ouest comme prévu, après l'axe nord-sud déjà réalisé avec le métro, qui soulagerait les quartiers lausannois submergés par le trafic le long de cet axe. Le projet du postulat permettrait d'éviter d'avoir un métro et un tram prolongés dans le même quartier. Ce projet ne répond pas à une demande immédiate mais une demande future, liée à l'évolution de la mobilité des années à venir. Il s'agit d'un projet que la Municipalité pourrait peut-être accepter dans 10 ans

Mme Germond souligne les différents problèmes que soulève ce postulat. Elle précise que la Ville de Lausanne doit rester crédible aux yeux de ses partenaires que sont l'Etat de Vaud, les communes de l'agglomération et la Confédération. Elle revient sur ses propos concernant les projets engagés et insiste sur la nécessité de les faire aboutir rapidement. Elle précise que les communes de l'est sont concernées par le BHNS (PP8) qui est déposé dans le PALM 2012 en vue du financement auprès de la Confédération. Pour Mme Germond, présenter une nouvelle demande pour une étude, dont le coût représente tout de même environ 15% de l'enveloppe globale du tram (une centaine de millions de francs) ne serait tout simplement pas sérieux. En tout état de cause, Mme Germond informe que la Municipalité ne pourrait que répondre négativement à ce postulat s'il était pris en considération, tant il est évident qu'un tel projet décrédibiliserait la Ville aux yeux de ses partenaires précités.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente soumet la prise en considération du postulat aux commissaires. Le résultat du vote est le suivant :

- **2 voix pour**
- **7 voix contre**
- **3 abstentions**

Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 - Grâce à « FORTA », lançons la 3ème étape »

A la demande d'un commissaire, M. Gaudard précise le tracé de son projet de prolongement du m3 vers les quartiers de Maillefer et de Bellevaux, et ce qu'il entend par la desserte de la commune du Mont. Il considère deux variantes de prolongement, soit par une boucle partant du stade de la Tuilière en direction de Bellevaux, soit par une boucle partant jusqu'au Mont-sur-Lausanne et descendant ensuite en direction de Bellevaux. De plus, il considère situer la station du m3 à l'intérieur du périmètre du stade de la tuilière pour des raisons de sécurité (contrôle des supporteurs lors de matchs à risques, par exemple et allègement du trafic vers les parkings).

Les arguments évoqués pendant la discussion se résument comme suit :

- Comme pour le premier postulat, la proposition ne semble pas motivée par une demande actuelle. Une discussion s'ensuit sur la question de savoir si la commune du Mont a assez d'habitants demandeurs d'un métro pour justifier les coûts engendrés. Il s'agit d'un quartier de villas, donc ne disposant pas de la densité suffisante, à l'exception de Maillefer, quartier à cheval entre les deux communes de Lausanne et du Mont. La zone de Maillefer est en train de se désindustrialiser et de se transformer en zone d'habitations. Cette zone est très mal desservie en transports publics. Le prolongement de la ligne de bus n° 21 en direction du Mont pourrait peut-être suffire à satisfaire les besoins de cette commune. Une autre solution serait celle d'un hub à la Blécherette du même type que celui des Croisettes, sur lequel des liaisons de bus pourraient se rabattre en provenance de Cheseaux, Romanel, du Mont, voire de plus loin (ligne 60 par exemple)
- Les m1 et m2 ont été doté d'une seule voie. Ils sont tous deux saturés. Le m2 s'arrête trop tôt et aurait dû être prolongé jusqu'au Chalet-à-Gobet pour desservir le pôle de l'Ecole Hôtelière en plein développement aujourd'hui. Le postulat anticipe et répond à l'évolution de la densification qui s'annonce dans le secteur nord de la Ville, dans la planification du m3.
- L'étude des variantes proposées par le postulant pourrait être couverte par les fonds FORTA, de l'avis du chef du Service de l'urbanisme de la Ville, que le postulant a consulté. Un commissaire rappelle, cependant, que seuls 11 à 20% de l'enveloppe financière de FORTA sont réservés aux programmes des agglomérations, le reste étant destiné aux routes nationales, c'est-à-dire aux autoroutes.
- La station du m3 à la Blécherette, comme prévue dans le projet actuel, semble située trop loin de la demande qui se développe de l'autre côté de l'autoroute. La considération de ce postulat permettrait de déterminer l'emplacement idéal de la première station du métro m3 en direction de la ville. L'implantation d'une station de métro à l'intérieur du stade ne semble cependant pas adéquate. Ce qui serait recommandé, c'est au contraire de gérer les flux des spectateurs en les diffusant et non pas en les concentrant.

Mme Germond précise que l'habitat en lui-même et les éléments construits sur la commune du Mont ne permettent pas de venir avec un transport public de type métro sur cette commune. Les planifications actuelles prévoient uniquement un rabattement par lignes de bus comme cela a été dit ici. Ainsi, le problème de la desserte des deux quartiers concernés sera analysé autour des lignes n° 3 et n° 21.

Conclusion(s) de la commission :

- **5 voix pour**
- **4 voix contre**
- **3 abstentions**

Le postulat est accepté.

Discussion

M^{me} Aude Billard (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Lausanne est une ville très attachée aux transports publics et dont le réseau est dense. Cependant force est de constater que ce développement territorial et démographique l'amène à voir des lignes régulièrement saturées et des besoins fréquents de nouvelles lignes, preuve en est le postulat accepté plus tôt ce soir, je parle du postulat de Pierre-Antoine Hildbrand. Le téléphérique offre de nombreux avantages que je ne vais pas répéter ici, mais un avantage moins connu est qu'au contraire des bus ou des trams il ne va pas suivre une route déjà existante. Je suis donc persuadé que Lausanne a un certain potentiel de développement pour ce type de transport public.

Durant la commission nous avons réalisé, Stéphane Wyssa et moi-même, que la formulation de la conclusion n'exprimait pas au mieux notre volonté. C'est pourquoi nous avons proposé de modifier ce postulat de la manière suivante : nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de la mise en place de téléphériques comme nouveau moyen de transport public dans ses nouveaux projets. La municipale présente nous avait alors assuré avoir bien compris le postulat dans ce sens et par conséquent nous avait dit qu'il n'était pas nécessaire de modifier la conclusion. Cependant, si notre Conseil le souhaite, je suis prêt à déposer un amendement maintenant pour modifier le postulat avec la proposition que je viens de vous faire. Il est évident que le PLR vous encourage à renvoyer ce postulat, ainsi que les deux autres, à la Municipalité. Mais je laisserai bien sûr mes collègues défendre leur postulat ultérieurement.

Amendement

Le Conseil communal prend en considération ce postulat. Le renvoie à la Municipalité pour étude et rapport et demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de la mise en place de transport par câble comme nouveau(x) moyen(s) de transport(s) public(s) dans ses nouveaux projets.

La présidente : – Effectivement nous allons prendre cet amendement comme tel, merci de m'amener le document.

M. Filippo Rivola (Soc.) : – C'est vrai que les téléphériques urbains sont à la mode actuellement, on a plusieurs projets qui sont en train de foisonner partout dans le pays. Mais il y a déjà des tentatives d'implanter ces téléphériques qui ont échoué par le passé, en pensant notamment à la ville de Baden qui a refusé ce projet par un vote populaire. Il faut dire que ces téléphériques répondent à deux besoins quand on les implante dans une ville c'est soit relier un quartier où on ne peut pas instaurer une desserte par bus conventionnel ou un métro coûte trop cher, ou alors pour passer au-dessus d'un obstacle, c'est le cas notamment en France ou en Angleterre où on passe au-dessus de fleuves.

Lausanne, avec ses collines, peut donc présenter des opportunités d'installer ces nouvelles infrastructures. Et on pense, en tant que groupe Socialiste, que ce postulat mérite d'être transmis à la Municipalité. Cependant nous relevons quand même des problèmes assez importants en lien avec ces projets, notamment des questions de savoir l'emprise au sol, très importante par les stations, mais aussi par l'implantation de différents mâts de soutien au téléphérique, voire par exemple au fait qu'on a une atteinte à la vue, au paysage et on peut s'attendre aussi à ce que des privés fassent recours contre ces projets parce qu'ils vont se retrouver avec un mât planté dans leur jardin ou avec une télécabine qui passe toutes les 30 secondes devant leur chambre à coucher. C'est malheureusement la réalité.

Nous voyons qu'implanter une télécabine en milieu urbain est très compliqué, notamment en Suisse. Par contre on est tout-à-fait d'accord qu'il y a justement des opportunités, des potentialités, donc on soutiendra à large majorité le renvoi du postulat.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme nous avons pour le moment entendu un seul des postulants et que mon préopinant s’est aussi prononcé sur ce seul postulat, je ferai de même, je reviendrai après sur les autres. Mais disons-le d’emblée ce premier postulat de M. Klunge est celui qui recueille le plus de sympathie chez les Verts puisque nous sommes ouverts à l’éventualité d’un transport urbain par câble, pour autant bien sûr qu’un réel besoin soit avéré sur un tracé qui s’y prête. Nous avons d’ailleurs inscrit dans notre programme des dernières élections communales la phrase suivante, je cite : « *Innover avec des moyens de transport non conventionnels, par exemple par voie aérienne.* » Donc on voit qu’on est aussi dans cette idée-là.

Nous ne sommes par contre pas pour faire un téléphérique simplement parce que c’est une mode, comme c’est le cas de nombreux projets qui ont été annoncés en Suisse romande, et ce qui semblait aussi dans un premier temps être l’approche du PLR qui souhaite la mise en place de téléphériques, mais propose des tracés peu réalistes dans le postulat, sur des itinéraires déjà bien desservis par les transports publics, en pleine ville, avec les différents problèmes que pose ce moyen de transport dans un contexte densément bâti, M. Rivola en a parlé, je ne reviendrai pas en détail là-dessus.

Il faut au contraire se demander où est-ce qu’il y a un besoin important en transports publics, puis chercher le moyen le plus approprié pour y répondre, qui peut être éventuellement le téléphérique dans certains cas. De notre côté, nous voyons à première vue deux itinéraires où un besoin pourrait éventuellement pallier... pardon... je reprends la parole après... (*M. Beaud a momentanément une extinction de voix et reprendra la parole plus tard*).

La présidente : – D’accord, juste pour rappel nous allons voter les conclusions séparément, mais la discussion est ouverte sur les trois objets de ce rapport-préavis. Je passe la parole à M. Vincent Vouillamoz.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert’libéraux je vais tenter de relayer Jean-Christophe Birchler qui avait participé, avec compétence, aux travaux de la commission qui a examiné ces trois postulats avec des sorts distincts. Sous réserve des amendements annoncés et attendus, le Centre soutient la stratégie de la Municipalité consistant, a priori, à rejeter ces postulats pour des raisons pragmatiques.

Bénéficiant du soutien financier de la Confédération et du Canton, de nombreux projets de transports publics attendent encore d’être réalisés sur le territoire communal. Revenir à la charge avec de nouveaux dossiers tous azimuts, avant d’avoir posé leur première pierre, apparaît précipité et potentiellement même contre-productif pour l’octroi des autorisations et financements encore attendus pour les projets qui sont développés depuis une décennie. Sur le fond, notre groupe évalue distinctement chaque postulat. Pour le postulat pour le téléphérique en Ville : ce type d’installation offre certes d’intéressantes perspectives, mais probablement pas en survolant les quartiers densément construits de la ville. Et si cette solution apparaissait adéquate dans un contexte à définir, elle devrait répondre un besoin clairement identifié plutôt que de constituer un objectif pour soi-même.

Le postulat pour le prolongement du tram T1 vers l’est : cette idée concerne d’autres communes que Lausanne et a déjà été largement étudiée avant d’être écartée. En tenant compte autant des besoins que des autres infrastructures de transports déjà planifiées, telles que les BHNS dont on a parlé précédemment, ou le RER qui irrigue l’Est lausannois. L’extension vers Bellevaux apparaissait plus profitable à nos concitoyens. Quant au postulat pour le prolongement du M3, c’est une réflexion intéressante, mais qui semble concerner plutôt Le Mont que notre ville. Et à ce stade d’avancement du projet M3, elle nous semble prématurée.

En dépit de notre position, nous entrevoyons cependant d’ambitieuses perspectives pour améliorer les infrastructures de mobilité au sein de l’agglomération. Objectif prioritaire pour notre groupe particulièrement concerné par les enjeux avancés par les postulants, mais nous estimons qu’une vision d’ensemble cohérente devrait guider le développement

des infrastructures de mobilité. En englobant non seulement les transports publics, mais également les autres modes de déplacements – individuels, autonomes, piétonniers, cyclistes, etc. – qui doivent partager l'espace public dont nous avons la responsabilité de l'aménagement. Par ailleurs ces équipements ne s'arrêtent pas aux limites de notre ville, mais s'étendent sur le territoire d'autres communes de l'agglomération avec lesquelles un partenariat devrait recouvrir tant le financement que l'usage de ces infrastructures.

Donc, en conclusion, si nous ne soutenons a priori pas la prise en considération de ces trois postulats c'est pour mieux rebondir sur les propositions alternatives que nous tâcherons de soutenir durant la suite de la législature.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je les prendrai dans le sens inverse de l'ordre du jour, pour un petit peu varier, et vous annoncer d'emblée que le groupe Ensemble à Gauche n'a pas beaucoup de sympathie pour les deux derniers et beaucoup de sympathie, ou en tout cas une certaine sympathie pour le premier postulat.

Concernant le M3 et la prolongation au Mont. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'avoir fait énormément d'études urbanistiques à l'heure actuelle pour se rendre compte qu'un transport lourd tel que le métro, vu la densité de population, n'est pas encore d'actualité. D'ailleurs dans les notes de rapport il est fait mention de la prolongation du M2, ce coup-ci vers le Chalet-à-Gobet, là aussi la densité est loin d'être suffisante et peut-être que quand le Conseil communal sera intégralement renouvelé on pourra en reparler, mais pour l'instant c'est beaucoup trop tôt. A part ça jouer avec le fonds FORTA, c'est dangereux parce que si on présente des projets mal ficelés et peu pertinents je pense que ça peut discréditer la région et faire perdre d'autres possibilités d'améliorer les transports publics.

Concernant la prolongation du tram du côté de Pully-Lutry. Il y a un détail à ne pas négliger c'est qu'il faut passer sous St-François, et un autre détail à ne pas négliger c'est que les communes concernées – Pully-Lutry-Paudex – devront aussi financer cette prolongation qui là aussi, semble-t-il, d'après ce qui a été dit à l'époque en tout cas, ne dessert pas un bassin versant suffisant. Donc ça a été dit et redit plusieurs fois et en plus à l'époque où le M3, premier tronçon, a été voté par ce Conseil, enfin en tout cas a été accepté, il a été dit clairement sous l'ère Brélaz que la prolongation du tram se ferait dans la direction de Bellevaux. Il nous a même vendu l'acceptation du M3 contre cette promesse. Bon vous me direz que les promesses n'engagent que ceux qui les croient, mais c'est quelque chose qu'il me semble bon de rappeler.

Concernant maintenant les téléphériques. Oui cela peut être un outil intéressant. Il y a d'autres engins un petit peu, on va dire, alternatifs qui existent. Il est peut-être dommage que M. Klunge ait limité sa proposition au téléphérique, si elle pouvait être un petit peu plus large ça pourrait peut-être permettre de trouver une meilleure solution selon les endroits. Et je profite aussi pour rappeler, puisqu'il est fait mention d'un « téléphérique », entre le CHUV et le Vallon, que ce n'était pas un téléphérique, mais un engin non identifié que j'avais appelé micro-métro M3 qui a d'ailleurs eu l'acceptation de ce Conseil et droit à son rapport-préavis dans lequel il est dit qu'il serait un jour construit. D'où j'en profite pour poser la question à la municipale en charge de l'urbanisme : où en est ce micro-métro, qui peut être un ascenseur incliné, un téléphérique, bref n'importe quoi qui permet de gravir la pente entre le Vallon et puis le CHUV. Aux dernières nouvelles M. Français, qui ne l'aimait pas au début, l'a adoré par la suite, et quand il s'est mis l'adorer il a appris, d'après l'inspecteur forestier qu'il faut élaguer 30 mètres de forêt pour construire cet engin, ce qui me paraît beaucoup. Donc pourquoi est-ce qu'il n'y a toujours pas d'ascenseur incliné, vertical, ou de téléphérique, ou de n'importe quoi qui permet de grimper, de court-circuiter le chemin du Calvaire, ce qui rendrait beaucoup de services à celles et ceux qui doivent le gravir ou même le descendre ?

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Notre groupe trouve ces postulats très intéressants, car il est important de penser aux futurs transports en commun. Concernant le postulat de M. Gaudard à propos du futur M3, notre groupe soutiendra l'idée, car nous pensons qu'il

est judicieux que les habitants de Maillefer et Bellevaux puissent aussi avoir l'opportunité d'utiliser le futur métro, car, à ce jour, seulement un bus par heure passe dans le nouveau quartier de Maillefer. Nous devons penser à cette nouvelle densification.

Par contre concernant les deux autres postulats, nous nous abstenons ou attendons de lire les amendements annoncés. Le postulat de M. Klunge nous paraît très compliqué à mettre en place. Construire un téléphérique en ville serait certainement très coûteux et de plus dangereux avec toutes ces lignes électriques qui existent en ville. Construire des gares-haltes et il faudrait aussi une grande surveillance telle que l'on voit déjà en montagne. Le postulat de M. Wyssa coûterait encore plus cher puisqu'on parle de millions de francs. De plus les communes avoisinantes, dont Pully, ne souhaitent pas avoir ce tram puisqu'elles ont opté pour la ligne de bus n° 9. De façon générale le groupe UDC est très attaché à ce que les aspects économiques de tous ces projets d'infrastructures soient précisément étudiés au vu des finances fragiles de la Ville.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Pour faire l'histoire courte, je m'exprime sur le premier postulat, donc les téléphériques de M. Klunge, pour annoncer que le PLC va soutenir la prise en considération de son postulat, mais réserve encore un peu sa position par rapport aux amendements qui seront proposés.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Voilà, la voix est revenue, merci mes collègues pour les verres d'eau, les bonbons, etc. je peux reprendre la suite de mon intervention. Donc dans un premier temps sur le postulat de M. Klunge pour dire encore que de notre côté nous voyons, à première vue, deux itinéraires où un besoin pourrait éventuellement être pallié par un téléphérique en raison du franchissement d'obstacles ou de contexte particulier.

Premièrement une liaison tangentielle dans les hauts de la ville qui permettrait de relier le métro M2, la ligne de BHNS Borde-Bellevaux-Le Mont et le futur M3 afin d'éviter de devoir systématiquement transiter par le centre-ville, comme notre système de transports publics radial nous y oblige actuellement malheureusement. Et deuxièmement, pourquoi pas une liaison entre la station terminale du métro M2 des Croisettes et le Chalet-à-Gobet à la place du prolongement du métro M2 que certains souhaitaient et qui semble peu réaliste aujourd'hui. Mais une fois de plus, ce ne sont que des idées et il est important d'étudier préalablement les besoins avant de définir le moyen de transport le plus adapté. La formulation du postulat ayant été corrigée en ce sens dans le rapport de la commission, visiblement bientôt par un amendement, en demandant finalement d'intégrer le téléphérique parmi les moyens de transport à étudier lors des futurs projets, une grande majorité des Verts va accepter la prise en considération de ce postulat ainsi modifié.

J'ajoute directement sur notre position sur les deux autres postulats, puisque nous avons maintenant commencé à en discuter. Nous allons refuser les deux autres postulats, principalement pour les raisons suivantes. Concernant le postulat de M. Wyssa sur le prolongement du tram T1 vers l'est, il est contradictoire avec notre propre postulat qui demandait un prolongement de la ligne de tram T1 vers Bellevaux, qui avait été accepté par le Conseil communal en janvier 2016. De plus un éventuel prolongement vers l'est n'aurait que d'infimes chances d'obtenir un cofinancement fédéral, le rapport coût-utilité n'étant pas suffisant en raison de la trop faible densité de population des communes et des quartiers de l'Est lausannois. Un BHNS est d'ailleurs prévu, était en priorité A dans le PALM 2012 sur ce tronçon, et aux dernières nouvelles les communes de l'est ne souhaitent par ailleurs pas ou peu avoir la venue d'un tram et ne semblent pas demandeuses, donc on n'a pas de besoin de soutenir ce postulat.

Enfin concernant le dernier postulat, celui de M. Gaudard sur le prolongement du métro M3 pour une desserte de la commune du Mont-sur-Lausanne. On trouve aussi ici un problème de rapport coût-utilité en raison de la trop faible densité de la commune du Mont, qui ne présente pas de véritable centralité. Nous souhaitons par contre une amélioration de la desserte en transports publics du quartier de Maillefer, mais celle-ci peut tout-à-fait être réalisée par des bus, d'autant que la station terminale du métro M3 La Blécherette

fonctionnera comme un hub de transports publics d'où plusieurs lignes de bus partiront, comme cela est le cas actuellement à la station des Croisettes sur le métro M2. Voilà, chères et chers collègues, le trio gagnant des Verts est donc dans l'ordre : oui – non et non.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En février 2017, le peuple suisse a accepté l'initiative FORTA. Une partie des fonds sera utilisée pour financer les études en matière de transports publics. La deuxième étape du M3 qui doit être aboutie pour 2027, pourrait en faire partie. Nous n'avons donc que dix ans pour penser à la variante qui verrait un prolongement du M3 par une boucle, partant du Stade de la Tuilière et passant par Maillefer, rejoindrait Bellevaux, quartier souvent oublié en matière de transports publics malgré ses 6500 habitants et ses 1000 emplois.

Je précise qu'on a discuté de la desserte du Mont avec le M3 lors des travaux de commission, mais cette desserte a été abandonnée au profit de celle passant par Maillefer et desservant Bellevaux. Il m'avait semblé comprendre que plusieurs commissaires étaient assez favorables à ce tracé-là. Je rappelle que le M1, à l'époque, a été construit avec une seule voie et à ce jour est complètement saturé. Au même titre, le M2 s'arrête aux Croisettes alors qu'il aurait dû être prolongé jusqu'au Chalet-à-Gobet. Je pense que le développement actuel de l'Ecole Hôtelière étaye mes propos.

On constate donc qu'avec les deux premiers métros, M1 – M2, on a été bien timides. Ne répétons pas la même erreur et lançons les études afin de définir le meilleur tracé final possible pour le M3. Par la même occasion, il serait intéressant de savoir où on situerait la station de La Tuilière et si pour des raisons de sécurité il ne serait pas plus intéressant de l'implanter à l'intérieur du stade, on éviterait ainsi les grands raouts d'avant et d'après matchs qui veulent que les cortèges des supporters visiteurs imposent la fermeture au trafic de plusieurs rues et surtout la mobilisation de dizaines de policiers pour garantir la sécurité publique. Merci de votre attention et merci de suivre les déterminations de la commission qui ont accepté le renvoi de ce postulat pour rapport-préavis.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Concernant mon postulat, je ne suis ni ingénieur civil, ni spécialiste en mobilité, donc j'ai un peu de la peine avec quelle est la meilleure solution... s'il faut percer sous St-François, monter la rue Centrale, tirer à droite... je n'en ai aucune idée.

Ce que je demande dans mon postulat, avec mes cosignataires, c'est simplement que la Municipalité étudie cette possibilité de prolongement vers l'est et pas de fabriquer un tram et le poser d'ici 2020. Je remarque par contre que la Municipalité a soit bien entendu ce postulat, soit en tout cas eu la même idée que les postulants, puisque dans une réponse au postulat justement sur le prolongement du tram sur Bellevaux de M. Valéry Beaud, elle nous dit que la pertinence d'un prolongement du tram orienté vers l'est sera évaluée en fonction de l'évolution de la densité dans le secteur. Donc visiblement ces notions d'évolution et de prolongement vers l'est ont déjà été soulevées par la Municipalité, ce qui me ravit, donc je ne vois pas en l'état pourquoi refuser ce postulat sachant que ça va de toute façon être évalué par la Municipalité.

M. Filippo Rivola (Soc.) : – Croyant qu'on allait discuter seulement du premier postulat, je n'ai pas donné l'avis du groupe sur les deux autres. On va dire que c'est une erreur du débutant, du missionnaire.

M. Beaud avait dit une chose très pertinente, c'est qu'il faut déterminer avant tout les besoins puis voir quel est le moyen de transport le plus adapté. Là on a cité plusieurs fois le quartier de Maillefer qui mérite, en effet, une meilleure desserte. Maintenant, vous comprenez qu'entre un téléphérique, un métro, un micro-métro, une mobilité douce ou un avion, le choix est peut-être compliqué et difficile. Mais si on laisse faire les experts et je sais qu'à l'Administration communale il y en a assez qui sont compétents pour déterminer quelle est la meilleure desserte.

Concernant les deux autres postulats, il y a aussi une question sur le fonds FORTA qui a été cité auparavant. Il faut rappeler que c'est principalement un fonds destiné aux infrastructures autoroutières, les agglomérations ne reçoivent que des miettes et avec le peu de moyens à disposition il faut aussi faire très attention à ce que l'on demande. Si on surcharge trop le bateau, si on demande trop d'infrastructures, on finit aussi par déplaire à Berne qui préfère avoir quelque chose de concret et facilement réalisable. On l'a vu encore la semaine passée avec le Grand Genève qui a seulement récolté des miettes, d'autres agglomérations qui sont restées vraiment avec aucune infrastructure financée. Si on commence à demander un téléphérique, un tram et un métro, vous comprenez qu'on va vite droit dans le mur.

On va donc peut-être enterrer le téléphérique, mais le métro 3 enterré à prolonger avant même qu'on ait donné le premier coup de pioche, ça commence à faire un peu trop. L'essentiel actuellement pour le groupe Socialiste c'est de mettre en route pour concrétiser le M3, pour faire qu'il arrive à la Blécherette. Le hub de la Blécherette fait aussi partie des mesures qui sont financées par FORTA, si bien sûr le Parlement suit la proposition du Conseil fédéral. Il y a de bonnes prémices pour réussir le développement du secteur au nord de la Blécherette, mais on doute qu'une infrastructure très lourde et très coûteuse, autant à construire, mais aussi à entretenir que le M3, soit la façon la plus pertinente, à l'état actuel, pour relier ces quartiers.

C'est pour cette raison que le groupe Socialiste, tout en étant très heureux que M. Gaudard soit intervenu pour que les prémices sur le stade soient faites afin que l'on puisse éventuellement un jour le prolonger, on va enterrer son postulat et le même discours va s'appliquer au tram, qui ne sera pas enterré, mais on donne la priorité actuellement à la réalisation des bus à haut niveau de service qui ont aussi cumulé du retard. Et selon les informations que l'on a reçues, les communes de l'est ne sont pas trop chaudes à l'idée d'avoir un tram, elles préfèrent pour l'instant rester sur le BHNS. Donc le groupe Socialiste pour ces raisons va aussi refuser, à l'unanimité, le postulat de M. Wyssa.

M. Claude Calame (EàG) : – Encore rapidement deux considérations sur le téléphérique. D'une part, opter pour le téléphérique en ville de Lausanne c'est ajouter un nouveau moyen de transport urbain, technique, à une diversité qui est extrême : des bus, trolleybus, train voie étroite, LEB, le Métro, et le métro sur rail d'un côté, mais aussi le M1, le M2 le métro sur pneus, et bientôt, vous le savez, et heureusement par ailleurs le tram. Ce qui rend difficile l'interopérabilité d'un côté, cela empêche aussi la constitution d'un réseau et dans le réseau les véhicules doivent pouvoir passer d'une ligne à l'autre. Il faut penser aussi à la difficulté pour l'accessibilité aux stations pour les différents changements impliqués à l'imbrication de ces différents moyens de transport du point de vue technique.

Et un deuxième point, qui n'a pas encore été mentionné ici, de même que le métro, le téléphérique comme moyen de transport public libère des espaces en surface pour le trafic individuel motorisé, j'en veux pour preuve le Bugnon, par exemple, qui a été envahi de voitures depuis qu'il a été libéré par la construction souterraine du M2. On peut donc certainement envisager le téléphérique, mais dans des cas tout-à-fait exceptionnels, particuliers, sur des lignes courtes, et il faut tenir compte en plus du problème esthétique qui a déjà été mentionné.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je viens aux deux derniers postulats. Concernant le prolongement de tram T1 vers l'est, le PLC ne soutiendra pas la prise en considération pour deux raisons. La première c'est qu'une partie de ces études ont en fait déjà été faites et les résultats existent, on n'a de ce point de vue pas besoin de réétudier, on peut en tirer les premières conclusions si on le souhaite. Deuxième point, et ça, c'est peut-être l'argument prépondérant, il manque la demande pour un tel moyen de transport vers l'est. Je veux pour preuve le fait que les communes de l'est ne sont pas demandeuses et donc s'il n'y a pas de demandeurs il n'y a pas de raison non plus d'aborder le sujet aujourd'hui.

La situation est différente pour le prolongement du M3 vers Maillefer et Bellevaux. Ici je pense qu'on serait bien inspiré d'étudier aujourd'hui l'opportunité éventuelle d'un tel prolongement parce que cela peut conditionner la situation et la conception de la station terminale, provisoire en tout cas, celle qui sera à la Blécherette. Si on ne le fait pas aujourd'hui, ça sera certainement plus compliqué, plus cher, le jour où on désire le décider. Ça c'est le premier élément. Deuxième élément c'est qu'une telle étude, si on la commence aujourd'hui, si on en discute trois fois ici dans le Conseil, certainement qu'un projet ne sera pas lancé avant 2030, et donc il me semble que vu les longs délais qu'il y a pour ce genre de construction, c'est aujourd'hui qu'il faut le regarder. D'autant plus que la ville continue, en tout cas selon la planification que nous avons, à croître, que la population va augmenter et qu'il serait à mon avis utile de prévoir l'opportunité d'un tel prolongement avant peut-être de considérer que ça ne sera jamais utile. Donc le groupe PLC va soutenir la prise en considération de cette proposition.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – J'aimerais un peu de courage ce soir. J'entends : ah on n'a pas d'argent, on n'a pas de chance de financement, mais avec des réflexions comme ça on n'aurait pas fait le M2, on ne serait pas en train de préparer un M3 et en tout cas pas un tram.

J'entends aussi : trop de diversité dans les moyens de transport, mais quel va être l'esthétisme d'un téléphérique, mais on croit rêver. On n'est pas là pour choisir la couleur des bus et la largeur des voies du tram. On parle d'étudier de grands projets de mobilité urbaine à long terme. J'ai envie de continuer sur la lancée et le succès qu'on a eu avec le M2, avec le M3, avec le futur tram, mais ce sont des choses qui prennent du temps et on est là pour planifier ces choses à long terme.

Concernant les communes de l'est qui ne sont aujourd'hui pas demandeuses de ces transports-là, vous pensez vraiment que dans dix ans, au rythme de leur développement, elles n'en auront pas besoin ? Je pense qu'on est aujourd'hui en train de discuter de nouveau sur du long terme et pour ça il faut qu'on se prononce rapidement et qu'on fasse des études le plus tôt possible. Ça prend du temps. Voilà, j'en ai terminé et je demanderai encore le vote nominal sur ces postulats, s'il vous plaît.

La présidente : – Sur les trois, monsieur Wyssa, ou sur le vôtre ?

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Sur les trois.

M. Henri Klunge (PLR) : – Juste une courte réplique. Je suis ravi de voir que le PLR est un parti conservateur. On voit qu'il est très conservateur ce soir alors que les partis dits progressistes le sont beaucoup moins. Enfin on croit les rôles inversés. Monsieur Calame, vous avez peur que le téléphérique libère de la place pour la voiture, mais vu que justement le téléphérique ne doit pas être forcément mis sur le tracé d'une route, il ne va pas libérer de la place pour la voiture parce qu'il n'y a pas obligatoirement des voitures qui vont passer dessous. Donc, je pense, que l'avantage d'un téléphérique est justement qu'il est beaucoup plus modulable par rapport à où on le met et qu'il ne libère pas forcément de la place pour la voiture.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai que les avis de la majorité ont l'air bien tranchés. Et je me rends compte que le PLR est vraiment un parti qui va de l'avant et qui définit le futur. J'aimerais rappeler... (*Rires dans l'assemblée*) oui, on peut rire... puisqu'on y est, une anecdote. Il y a quelques années on a voté un crédit de 35 ou 36 millions pour le collège de Villamont avec une annexe qui prévoyait de faire six classes. Et puis par mesure d'économie on a dit on n'en fait que cinq. Le PLR est intervenu pour dire : non écoutez il faut faire la sixième. Le PS nous a convaincus qu'on avait complètement tort, il ne fallait en faire que cinq. Maintenant on la regrette encore, la sixième.

Alors simplement pour dire qu'il faut aussi être pratique. C'est-à-dire que M. Calame a très bien dit tout à l'heure, il y a plusieurs modes de transports actuels qui sont panachés à Lausanne entre les TL, entre les BHNS, entre le M1, entre le M2, alors ce serait assez

incompréhensible de terminer le trajet du M3 à la Blécherette et que les habitants de Maillefer et de Bellevaux doivent prendre un bus pour s'y rendre. Effectivement on peut le prolonger facilement jusqu'à Bellevaux en procédant à des études de faisabilité qui nous donneront le coût de construction de ce réseau. On n'a pas demandé maintenant un crédit pour réaliser ces réseaux, simplement un crédit d'étude pour savoir combien cela va nous coûter de les faire.

Je pense que l'idée n'est pas farfelue, au même titre que les deux idées de mes collègues PLR, et je crois qu'à un moment donné on doit faire preuve d'un petit peu d'anticipation et puis se rappeler quand même l'histoire du M1, on a fait une seule voie à l'époque pour économiser quelques centaines de millions et maintenant on regrette, au même titre qu'on regrette de ne pas avoir prolongé le M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet. Voilà, j'en ai terminé et j'invite encore les indécis à accepter le renvoi de ces trois postulats pour rapport-préavis qui ne concernent que des études.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – On entend des arguments incroyables de la part du PLR ce soir. On se réjouit de les réentendre quand il y aura d'autres crédits d'investissements aussi nécessaires et urgents ou d'autres études urgentes qui seront proposées par ce Conseil, qui seront peut-être refusées d'ailleurs avec des arguments inverses à ceux annoncés ce soir.

L'argument du M1 qui est annoncé pour dire : voyons plus loin est juste, mais dans le cadre du M2 ou du M3 la double voie est quasi continue sur l'ensemble du tracé. Prolonger une telle ligne en bout de station, si vous avez déjà vu la station des Croisettes, ce ne serait pas très compliqué et ça a été prévu dès le départ. Donc là aussi je ferai confiance au Service de la mobilité de la Ville. Et finalement quand on retrace sur un potentiel très gros crédit pour élargir enfin le M1 ou changer son infrastructure de manière lourde lorsqu'il arrivera à échéance, je me réjouis d'avoir déjà les voix du PLR du côté de ce crédit et je me réjouis du vote qui va se passer maintenant pour qu'on puisse en avoir une trace dans l'histoire.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Du temps heureux où certains membres de la Municipalité étaient également députés au Grand Conseil, conseillers nationaux, voire conseillers aux Etats, ces doctes hommes et femmes nous donnaient un cadre à l'intérieur duquel nous pouvions placer nos réflexions pour éviter d'aller dans tous les sens. Ce cadre c'était le PALM, c'était Lausanne Région, c'était le Schéma directeur, c'était le trafic d'agglomération au niveau cantonal et au niveau fédéral. Et nous avions ainsi un cadre qui permettait de savoir très rapidement si ce que nous propositions était compatible avec ces projets à vingt ans ou bien si nous perdions notre temps, qu'il fallait nous recentrer ailleurs.

Maintenant, pour des raisons doctrinales, nous n'avons plus de représentants de la Municipalité ni au Grand Conseil, ni à Berne, et nous en voyons le résultat. La réflexion va dans tous les sens et alors, personnellement, j'apprécie fort peu qu'il faille départager les bons élèves des cancre par un vote à appel nominal. Excusez-moi, mais alors là vous n'êtes pas très très bon ce soir.

La discussion est close.

La présidente : – Nous n'avons plus de demande de parole du plénum et allons donc voter les trois postulats séparément. Sur le premier, celui de M. Henri Klunge nous avons d'abord un amendement qui est maintenant à l'écran. *« Le Conseil communal prend en considération ce postulat. Le renvoie à la Municipalité pour étude et rapport et demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de la mise en place de transport par câble comme nouveau(x) moyen(s) de transport(s) public(s) dans ses nouveaux projets. Est-ce que ça a été assez clair ? Je mets en discussion cet amendement.*

La discussion sur l'amendement de M. Klunge est ouverte.

M. Alain Hubler (EàG) : – Pour répondre à votre question, non ce n'est pas assez clair. Et j'aurais souhaité que la municipale donne, dans la foulée, des nouvelles de futurs / feu,

peut-être, je ne sais pas micro métro qui permettraient de relier le Vallon au CHUV. Cela dit, l'amendement, que je n'arrive pas à lire, transport par câble, soyez plus général quoi. Le transport qui convient à l'endroit que vous souhaitez et qui sera opportun.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je comprends les préoccupations de M. Hubler. Le but de ce postulat c'est que justement on pense à étudier le transport par câble. On sait qu'on étudie déjà les transports par bus, qu'on étudie déjà les transports par rail ou métro, et le but c'est qu'on pense aux transports par câble. Cela ne veut pas dire qu'on va imposer le transport par câble dans des projets, le but c'est juste que quand on a de nouveaux projets on prenne cette solution en considération. C'est le seul but de ce postulat et de cet amendement. Maintenant je veux bien encore le changer une fois de plus pour qu'il soit plus clair.

M. Filippo Rivola (Soc.) : – C'est juste qu'on parle de transport par câble, on peut entendre aussi un funiculaire. Est-ce que M. Klunge veut rétablir le funiculaire qui reliait le Vallon au Signal de Sauvabelin ou veut faire un téléphérique à la place ? C'est juste peut-être aussi dans les précisions, aller un peu plus dans ce sens, parce que comme ça ce n'est pas du tout clair.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va soutenir cet amendement qui simplement demande un peu d'ouverture d'esprit, qui peut-être est problématique pour certains groupes dans cette audience... C'est vrai que se poser des questions par rapport à des moyens alternatifs, pour aider le bien vivre ensemble et nous aider à nous mouvoir dans une nouvelle dimension peut-être pourrait être quelque chose d'intéressant et il vaut peut-être mieux de se poser les questions maintenant plutôt que d'avoir des regrets après.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Avant qu'un grand débat se fasse sur cet amendement, j'aimerais quand même préciser qu'il correspond à ce qui figure en page 4 du rapport de la commission, au haut de la page en italique, c'est tout à fait ce qui a été discuté en commission. Le seul changement c'est que M. Klunge a remplacé « téléphérique » par « transport par câble », ce qui de mon point de vue ne pose aucun problème. Et donc comme selon ce qui a été discuté en commission et selon le rapport de la commission, on peut sans autre accepter cet amendement.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Le Centre soutient aussi cet amendement qui est tout à fait en ligne avec le programme et qui est beaucoup moins directif que le postulat initial.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le PLC soutient également cet amendement.

M. Henri Klunge (PLR) : – Juste pour répondre à M. Rivola, j'ai pris « transport par câble » parce c'est le terme que j'avais utilisé en commission. Alors pas dans la partie en italique, mais dans le reste de la commission on avait toujours parlé de « transports par câbles » pour expliquer que cela pouvait être un téléphérique, une télécabine, etc. Je ne veux pas changer le terme du coup parce que je pense que tout le monde a compris le sens du postulat.

La discussion sur l'amendement est close.

Vote – Amendement de M. Henri Klunge

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, nous allons voter à l'électronique cet amendement. Donc celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Henri Klunge, votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 63 oui, 9 abstentions et 9 non, vous avez donc accepté l'amendement.

Vote sur le postulat de M. Henri Klunge et consorts. « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! »

La présidente : – Nous allons donc procéder aux conclusions du postulat de M. Henri Klunge. Il y a une demande de vote nominal pour chaque postulat, donc cinq personnes

acceptent cette demande ? C'est bon, donc on a le compte. Madame la rapportrice merci de nous donner les déterminations non amendées de la commission.

M^{me} Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté la prise en considération du postulat par 7 voix pour, 0 contre, 5 abstentions.

La présidente : – Nous allons voter, alors celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission et la prise en considération du postulat de M. Henri Klunge amendé votent oui. Celles et ceux qui sont contre, votent non. Et il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Beaud Valéry, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Bouchez Géraldine, Brayer Vincent, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chenaux Mesnier Muriel, Clerc Georges-André, Company Xavier, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Manzoni Laura, Marion Axel, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Moscheni Fabrice, Mottier Vincent, Munding-Jaccard Laurence, Oberson Pierre, Pagés Barbara, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Picard Bertrand, Piron Françoise, Rastorfer Jacques-Etienne, Rivola Filippo, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Schneider Gianni-John, Soto Sara, Stauber Philipp, Tran-Nhu Thanh-My, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent, Wyssa Stéphane

Ont voté non : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Calame Claude, Decollogny Anne-Françoise, Gaillard Benoît, Marly Gianna, Martin Pedro

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Aubert Alix, Beetschen Véronique, Billard Aude, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Conscience Pierre, Corboz Denis, Joosten Robert, Messere Anita, Philippoz Roland, Roch Karine, Thambipillai Namasivayam, Vonlanthen Antonela

Par 62 oui, 13 abstentions et 6 non, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

Vote sur le postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

La présidente : – Le postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 ». Là aussi il y a une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes acceptent cette demande ? C'est le cas. Donc madame la rapportrice, merci de nous donner les déterminations de la commission.

M^{me} Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La prise en considération du postulat a été refusée par 2 voix pour, 7 voix contre, 3 abstentions.

La présidente : – Là aussi nous allons voter comme ça, celles et ceux qui acceptent la prise en considération du postulat de M. Wyssa votent oui. Celles et ceux qui refusent non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Schaller Graziella, Tripet Nicolas, Wyssa Stéphane

Ont voté non : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Beaud Valéry, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Bouchez Géraldine, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Heiniger Latha, Hubler Alain, Joosten Robert, Manzoni Laura, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mottier Vincent, Munding-Jaccard Laurence, Oberson Pierre, Pagés Barbara, Panchard Ilias, Pernet Sandra, Philipoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schneider Gianni-John, Soto Sara, Stauber Philipp, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Chollet Jean-Luc, Ducommun Philippe, Marion Axel, Messere Anita, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schlienger Sandrine, Thambipillai Namasivayam

Par 54 non, 19 oui et 8 abstentions, vous avez refusé la prise en considération du postulat de M. Wyssa.

Vote sur le postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape »

La présidente : – Troisième postulat, celui de M. Guy Gaudard « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape ». Là aussi vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent ce vote ? Oui c'est juste le cas.

M^{me} Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La prise en considération du postulat a été acceptée par 5 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions.

La présidente : – Donc là aussi, celles et ceux qui acceptent la prise en considération du postulat Gaudard sont priés de voter oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Wyssa Stéphane

Ont voté non : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Beaud Valéry, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Bouchez Géraldine, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Heiniger Latha, Hubler Alain, Joosten Robert, Manzoni Laura, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mottier Vincent, Munding-Jaccard Laurence, Pagés Barbara, Panchard Ilias, Pernet Sandra, Philipoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schneider Gianni-John, Soto Sara, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vouillamoz Vincent

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Chollet Jean-Luc, Genoud Alice, Marion Axel, Messere Anita,

Par 47 non, 29 oui et 4 abstentions, vous avez refusé la prise en considération du postulat Gaudard. Voilà, donc il est temps, les objets sont ainsi terminés, il est temps de prendre la pause jusqu'à neuf heures moins le quart.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Le Conseil communal prend en considération ce postulat et le renvoie à la Municipalité pour étude et rapport et demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de la mise en place de transport par câble comme nouveau(x) moyen(s) de transport(s) public(s) dans ses nouveaux projets .

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

La séance est levée à 20 h 15

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Quentin Beausire, Vincent Brayer, Xavier Company, Manuel Donzé, Line Droël, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Latha Heiniger, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Mathieu Maillard, Philippe Mivelaz, Laurence Mundinger-Jaccard, Johan Pain, Esperanza Pascuas Zabala, Paola Richard-de Paolis, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Jean-Pascal Gendre, Dominique Gigon, Gaëlle Lapique, Gianni-John Schneider

Membres présents 77

Membres absents excusés 19

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! »

Développement polycopié

Avec le plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale (rapport-préavis n°2014/36), la Municipalité s'est fixé les objectifs de :

«[...] porter à 70% (en 2013 estimée à 50%) la part des produits locaux et de proximité dans la restauration collective au terme d'une période pilote de 3 ans. De plus, elle suggère d'y inclure une préférence pour l'offre des produits bio de la région lorsqu'ils sont disponibles. Elle cherche également à développer des relations commerciales directes avec le producteur à travers des contrats de fourniture, notamment pour les filières qui relèvent de la production des domaines communaux (lait, huile de colza, farines, etc.). Elle propose enfin d'introduire un repas végétarien quatre fois par mois, non systématiquement le même jour de la semaine. » (p. I)

Avec ce plan validé par le conseil communal, la Municipalité s'est imposé, outre une journée végétarienne, de privilégier une agriculture de proximité - sur la base de relations contractuelles sans intermédiaires avec les producteurs - ainsi qu'un mode de production écologique, conforme au standard de l'agriculture biologique qui est sur le plan environnemental le standard de production le plus ambitieux actuellement en Suisse.

Or, la restauration collective semble en partie s'écarter de cet objectif, principalement en ce qui concerne le bio régional. En réponse à une résolution déposée par l'auteur du présent postulat le 31 janvier 2017, qui s'inquiétait des conséquences de la faillite de la coopérative Plateforme bio locale sur l'atteinte des objectifs du plan d'action, la Municipalité s'est fendue une communication au Conseil communal datée du 08 juin 2017 qui affirme que : « nous pouvons ainsi observer que toutes les cuisines de production ont dépassé l'objectif posé pour 2016 de 20% de produits labellisés toutes catégories confondues ».

Le glissement de discours de l'objectif « d'une préférence pour l'offre des produits bio de la région » vers un objectif indistinct de « 20% de produits labellisés toutes catégories confondues » se confirme dans les faits avec les chiffres officiels fournis par le bilan 2016

annexé à la communication susmentionnée. La part des produits bio (de la région ou pas) ne constitue que 3.04% des produits employés par la restauration collective, alors que les labels comptabilisés pour atteindre le chiffre de 30% de produits labellisés n'induisent que peu ou pas de mesures environnementales supplémentaires par rapport aux obligations légales en vigueur en Suisse et font en partie double emploi avec l'indicateur de proximité mis en oeuvre. Ce critère de proximité est également problématique par rapport à l'objectif de promouvoir l'agriculture locale et régionale, puisque toutes les étapes d'élaboration et de transformation peuvent avoir lieu à l'autre bout de la Suisse, en contradiction avec la définition légale de ce que constitue la provenance régionale selon les art. 47 et 48 de la Loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance.

Le présent postulat propose donc à la Municipalité de respecter plus fidèlement l'esprit du préavis 2014/36 en étudiant tous les moyens de privilégier les produits bio régionaux compte tenu de leur apports à une agriculture de proximité, écologiquement exemplaire, par exemple en fixant un objectif chiffré minimal de 20% de bio régional dans la restauration communale.

Discussion préalable

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ce Conseil a adopté, il y a quelques années, le rapport-préavis 2014/36 qui élabore un plan d'action sur la restauration collective municipale. Et ce plan d'action se fixait pour objectif de porter à 70 % la part des produits locaux, dans la restauration collective de la Ville de Lausanne, avec une préférence pour l'offre des produits bios de la région. Or l'été dernier, la Municipalité a publié une communication sur l'état d'avancement de ce plan d'action et sur l'atteinte des objectifs que vous et nous avons fixés au travers de ce rapport-préavis.

Quelle n'a pas été ma surprise de constater que la fameuse préférence pour les produits bios de la région s'était transformée en un chiffre de 3 % de bio dans l'offre de la restauration collective lausannoise. Pour ma part j'estime que cet objectif de 3 % est insuffisant et qu'il constitue une déviation par rapport à l'objectif qui avait été fixé par le Conseil communal par l'adoption du rapport-préavis.

Donc aujourd'hui je dépose ce postulat pour que nous puissions discuter de manière sereine avec l'Administration et les différentes parties en présence sur l'adéquation ou pas de la direction qu'a prise la Municipalité suite au vote par ce Conseil du rapport-préavis en question. Et je propose donc que mon postulat soit traité par une commission pour que les différentes sensibilités politiques puissent s'exprimer.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Donc la demande est le renvoi en commission, est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Donc ce postulat sera renvoyé à une commission.

Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »

Développement polycopié

Le bois est un matériau naturel qui offre tous les avantages souhaités pour une construction moderne et durable.

La Suisse produit du bois pour la construction d'excellente qualité.

L'utilisation du bois des forêts suisses est alignée avec les objectifs essentiels d'une économie durable :

- Gestion écologiquement et économiquement adéquate de notre territoire
- Impact positif sur le taux d'emploi

- Impact positif sur le bilan CO2 de la construction
- Impact positif sur les coûts de construction
- Impact positif sur le bilan énergétique et les coûts d'entretien
- Impact positif sur la qualité de l'habitat

De plus, la Ville de Lausanne possède 1'882 hectares de forêts dont 1'500 sont situés sur le territoire communal, les autres se répartissant aux quatre coins du canton. D'ailleurs, Lausanne produit des bois de qualité et sa gestion forestière est labellisée FSC depuis 2004. Relevons finalement que Lausanne a déjà montré l'exemple en ce début de 21^{ème} siècle avec la Tour de Sauvabelin, entièrement réalisée avec du bois issu des forêts lausannoises. Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'inclure dans les différents instruments disponibles (planifications, critères d'attribution des terrains, concours, droits de superficie, etc.) pour les projets d'éco-quartier des Plaines-du-Loup et des Prés-de-Vidy, des clauses favorisant l'utilisation dans la construction de bois suisse, ou tout autre proposition destinée à favoriser l'utilisation du bois suisse.

Discussion préalable

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le bois offre, pour la construction, un certain nombre d'avantages, pour ne pas dire tous. Je ne vais pas vous les énumérer. Peut-être que certains d'entre vous sont même plus doués dans le domaine que moi-même. J'ai trouvé intéressant de faire un postulat pour demander à la Municipalité de favoriser le plus que cela peut se faire dans le projet Métamorphose pour que dans la définition et la planification des projets, cela permette de vraiment donner l'avantage nécessaire au bois pour qu'il soit pris en considération.

Il me semble que c'est un domaine où les opinions de part et d'autre peuvent être assez unifiées, donc je demande le renvoi directement à la Municipalité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si le qualificatif de « suisse » sous-entend implicitement « vaudois et lausannois », on peut renvoyer le postulat directement à la Municipalité. Mais s'il subsiste un doute, c'est avec plaisir que nous l'éclaircirons dans une séance préalable de commission.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je partage les propos initiaux de mon collègue Chollet et je serai d'avis d'envoyer ça directement à la Municipalité, quelle que soit la provenance locale ou régionale du bois, tant qu'il est vaudois...

La présidente : – Il y avait une demande de M. Chollet de renvoi à une commission, est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? Ce n'est pas le cas, donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Roland Philippoz : « ‘Tsunami gris’ : Lausanne sera également touchée ! »

Développement polycopié

Les aînés de la génération des baby boomers, - on parle ici des personnes nées entre 1946 et 1964 -, ont atteint maintenant l'âge de la retraite et pour les premiers, ils atteindront bientôt le 4e âge (plus de 80 ans). C'est ce phénomène qui est nommé par les démographes et les responsables socio-sanitaires « tsunami gris » pour les craintes qu'il suscite par son impact sur le système de santé et les retraites et par conséquent l'équilibre des finances publiques.

La Dre Stéphanie Monod, cheffe du Service de la santé publique vaudoise répond à 24Heures (20 avril 2015) « Le vieillissement de nos populations est un magnifique héritage de l'évolution de notre société, résultat de son progrès social et économique. Les plus de 80 ans d'aujourd'hui sont nés avant le baby-boom. Ces vingt prochaines années, leur nombre décuplera pour augmenter de 120% d'ici à 2040. Or plus on est âgé, plus on est exposé aux maladies chroniques qui entraînent un risque de dépendance fonctionnelle. On s'attend, dans une quinzaine d'années, au doublement du nombre de personnes ayant besoin d'autrui pour faire face aux activités quotidiennes. »

Si le Canton a la responsabilité de proposer des modèles de prises en charge spécifiques, s'adaptant tant à l'évolution du nombre de personnes âgées qu'aux besoins qui évoluent avec le grand âge, la Ville de Lausanne a des responsabilités et des enjeux à relever pour maintenir la qualité de vie de ses séniors, l'accès aux services publics et aux loisirs, et leur permettre de maintenir et développer de liens intergénérationnels forts. Une bonne prévention qui cible les aspects sociaux, relationnels et émotionnels a sans aucun doute un impact préventif sur l'évolution de la santé psychique et physique des seniors. Le tableau ci-dessous (rapport du Scris Mars 2017), montre l'évolution du nombre de personnes de plus de 80 ans. Certaines auront besoin des soins d'un établissement médico-social, mais la plupart pourra rester dans son logement avec le support d'équipes mobiles spécialisées pour les soins et une politique d'intégration adaptée.

Ce postulat souhaite que la Municipalité étudie cette question, plus particulièrement les points suivants:

- l'impact de l'augmentation du nombre de personnes âgées dans la ville
- la création et le renforcement des liens intergénérationnels dans la communauté
- la question de l'âge des habitants dans les projets immobiliers dans lesquels elle est partie prenante
- par exemple en soutenant un pourcentage d'appartements protégés, sécurisés et communautaires pour personnes âgées
- l'obtention du label « Ville amie des aînés »
http://www.who.int/ageing/publications/Guide_mondial_des_villes_amies_des_aînés.pdf

Population résidante au 31.12.:		Lausanne-Ville					
	2015	2020	2025	2030	2035	2040	
0 à 4 ans	7 727	9 019	9 183	8 758	8 311	8 182	
5 à 9 ans	6 427	7 311	8 559	8 701	8 267	7 792	
10 à 14 ans	5 764	6 217	7 069	8 301	8 435	7 978	
15 à 19 ans	6 676	6 662	7 078	7 908	9 128	9 233	
20 à 24 ans	9 165	8 941	8 796	9 139	9 931	11 061	
25 à 29 ans	12 593	11 777	11 241	10 940	11 220	11 863	
30 à 34 ans	13 567	13 679	12 553	11 868	11 510	11 652	
35 à 39 ans	11 915	13 496	13 455	12 252	11 533	11 082	
40 à 44 ans	10 018	11 750	13 256	13 176	11 956	11 182	
45 à 49 ans	9 170	9 849	11 551	13 035	12 945	11 697	
50 à 54 ans	8 598	8 824	9 483	11 165	12 636	12 531	
55 à 59 ans	7 306	8 122	8 336	8 984	10 652	12 102	
60 à 64 ans	5 859	6 713	7 514	7 729	8 373	10 017	
65 à 69 ans	5 242	5 253	6 085	6 873	7 095	7 729	
70 à 74 ans	4 640	4 677	4 698	5 506	6 277	6 502	
75 à 79 ans	3 719	4 006	4 118	4 158	4 930	5 669	
80 à 84 ans	3 194	3 062	3 390	3 462	3 526	4 232	
85 à 89 ans	2 267	2 236	2 177	2 461	2 547	2 632	
90 à 94 ans	1 157	1 123	1 143	1 142	1 341	1 420	
95 ans et +	305	425	452	482	506	612	

Discussion préalable

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Le tsunami gris, oui Lausanne sera également touchée. Nous sommes tous concernés par ce phénomène, mais certains sont plus impliqués, soit les *baby boomers*, les personnes nées entre 1946 et 1964, quelques-uns dans ce plénum. L'image d'un tsunami, qui balaye tout sur son passage et ne laisse que désolation et détresse, n'est sans doute pas la meilleure image à donner pour décrire le vieillissement de la population. L'intitulé de ce postulat n'est ainsi pas le plus heureux et aujourd'hui je choisirai plutôt « Les *baby boomers* atteignent l'âge de la retraite, une chance pour Lausanne ».

Pour y réfléchir et proposer des pistes à la Municipalité afin de donner une vision plus positive de cette évolution inévitable, il y a actuellement 120 000 Vaudoises et Vaudois de plus de 65 ans et ils seront 200 000 en 2040, je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je ne comprends pas très bien le but du postulat. Est-ce que M. Philippoz pourrait le réexpliquer, parce que moi je fais aussi partie de la génération *baby boomer*, mais je n'ai pas très bien compris le gris ce qu'il venait faire là-dedans.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Les gris ce sont les grisonnants comme moi et d'autres qui arrivent à l'âge de la retraite dans ces années-là. Certains y sont déjà, d'autres vont y arriver ces prochaines années. Et c'est une courbe qui va infléchir dans le fond sur les ressources générales d'une ville, d'un canton, d'un pays, autant sur l'impact pour les assurances sociales, sur les caisses de pensions – on en a déjà parlé à maintes reprises –, mais sur une ville comme Lausanne cela va avoir des impacts sur le logement et on peut anticiper cela. L'accès aux transports publics, l'accès à des ressources et aussi pour donner un rôle à cette population, là maintenant, comment on l'intègre, comment on travaille sur l'implication peut-être bénévole ou comment on réactive chez des personnes qui sont à la

retraite des compétences, comment on les maintient en compétence au service aussi de la population.

Il y a surtout des questions à ce stade, mais les réponses vont devoir être trouvées autant sur le plan de la santé. Alors on sait que ce n'est pas le problème des villes, la santé, c'est plutôt le Canton, mais quand même ça va impacter sur les ressources et les offres que devront développer les villes pour faire face à ce vieillissement de la population.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, mais une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? On arrive à un peu plus que cinq, effectivement donc elle sera renvoyée en commission.

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple »

Développement photocopié

Les commerces lausannois vivent des moments difficiles. Les raisons sont diverses et selon les camps politiques, les analyses des solutions divergent. Une solution est néanmoins plébiscitée par toutes et tous. Cette solution est que les commerces lausannois attirent plus de clients ou du moins arrivent à conserver ceux qu'ils ont.

Dans le cadre d'un marché libre et ne bénéficiant pas de situation de monopole, le seul moyen pour les commerçants lausannois pour augmenter leur clientèle est de fournir non seulement des produits et des services de qualité, mais également de faire du marketing.

Par son exposition médiatique et sa notoriété, les membres de la Municipalité sont un point de repère pour les autres consommateurs. Leur engagement en faveur du commerce local par une action concrète, en tant qu'individu, donnera un message d'exemplarité qui ne peut être que bénéfique pour une consommation de produits et de services des commerces lausannois.

Certaines communes suisses l'ont bien compris et ont pris des mesures dans ce sens. Citons l'Exécutif communal de Porrentruy qui montre l'exemple en s'astreignant à faire ses courses dans les magasins locaux. Plus précisément, chaque membre de l'Exécutif de Porrentruy reçoit un de ses salaires mensuels (i.e. 12'500 par mois) en bons d'achat utilisables dans les commerces locaux. Basé sur cette approche, ce postulat demande à ce qu'une telle approche soit étudiée à Lausanne. Rappelons que les Municipaux lausannois reçoivent actuellement des rémunérations de 265'976 CHF pour le Syndic et de 247'947 CHF pour les autres membres de la Municipalité. En sus de ces sommes, une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 10'000.- est prévue pour les frais de représentation.

Ce postulat invite la Municipalité à ce que chacun de ses membres reçoive une partie de sa rémunération en bon d'achats exerçables auprès des commerces lausannois. Une solution serait par exemple que l'indemnité de représentation de 10'000 CHF soit versée sous forme de tels bons ou que, à l'exemple de l'Exécutif de Porrentruy, un salaire mensuel soit versé sous forme de tels bons.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Effectivement il y a quelques hasards du calendrier, quelques initiatives qui se cumulent, j'espère que par leur diversité elles vous intéresseront. Le postulat que je vous propose ce soir par rapport au commerce local se nomme « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ».

Comme vous le savez, le commerce lausannois est dans une situation compliquée. Quand vous êtes dans une situation compliquée pour avoir un peu plus de clients il s'agit d'avoir du bon marketing, des gens qui sont des références et qui mettent en avant vos produits. D'ailleurs Citycable l'a bien compris, si vous avez vu leur dernière campagne qui s'appelle

« Consommez local », elle met en avant le fait que si nous sommes Lausannois, il faut s'abonner à Citycable. On avait par exemple des images de taillé aux greubons avec une forme de télécommande, ce qui je crois était bien symptomatique de l'idée à faire passer.

Les municipaux sont des gens importants, qui donnent l'exemple, représentent une partie importante de la population puisqu'ils ont été élus, et l'idée dans ce postulat est très simple, c'est que le municipal soit payé, pour une partie minime de son salaire, en bons d'achats de commerces locaux qui permettraient de mettre en acte cette idée de consommer local et de donner l'exemple par rapport à des gens qui sont importants et qui seraient des éléments et des éléments marketing importants pour notre commerce. Par rapport à cette proposition, je demande un renvoi en commission.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je suis un peu étonné, j'avais plutôt voulu proposer de le renvoyer directement à la Municipalité. Effectivement vous vous acharnez un peu, monsieur Moscheni, pour tout ce qui concerne la rémunération de la Municipalité. Pour une fois c'est une proposition un peu plus sympathique, qui fait sens, qu'il vaut certainement la peine d'étudier.

Juste une piste devrait être poursuivie ou réfléchi c'est, à mon sens qu'il n'existe pas aujourd'hui des bons qui seraient utilisables pour tous les commerces lausannois, peut-être que c'est quelque chose à créer. Par contre nous avons deux postulats qui ont été déposés, le postulat de M^{me} Porchet et celui de M. Klunge qui concernent les monnaies complémentaires et ma proposition serait plutôt d'élargir la réflexion et de proposer de donner une partie de leur rémunération en monnaies locales complémentaires.

La présidente : – La discussion n'est plus demandée. Il y a une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Donc elle sera renvoyée en commission.

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Plus de démocratie avec le budget participatif »

Développement polycopié

La démarche participative permet l'implication directe des Lausannoises et Lausannois, et permet ainsi une appropriation du sujet traité par l'ensemble de la population. Une telle démarche complète l'activité du législatif et de l'exécutif de la Ville. Tous les partis politiques s'accordent pour valoriser cette approche. La démarche participative est un outil important pour une démocratie dynamique et immanente. Par exemple, la Ville de Lausanne a lancé récemment une démarche participative pour repenser la place de la Riponne,

Un acte important et lourd d'impact pour notre communauté est le budget de la Ville. A travers celui-ci, ce sont des décisions cruciales qui sont prises. Où va-t-on investir ?, Comment va-t-on gérer la dette qui sera reportée sur les générations futures ?, Quelles sont les prestations que la Ville doit absolument fournir et quelles sont les prestations qui ne sont pas ou plus de son ressort ?

Au vu de son importance pour la population, de nombreuses villes, de toutes tailles, ont fait le choix d'ouvrir leur budget à une démarche participative. On peut citer des villes telles que Porto Alegre, Paris ou Metz. Cette approche, appelée « budget participatif » permet à la population d'une ville de décider de l'allocation d'une partie du budget, cette somme variant typiquement entre 10 CHF et 60 CHF par habitant. Une telle démarche est typiquement être utilisée dans le cadre de projet d'aménagement urbain, mais également pour faire des économies en demandant de choisir les projets ou prestation à abandonner.

Ce postulat invite à la Municipalité à mettre en place une démarche de budget participatif. Cette démarche pourrait se faire à l'occasion de chaque budget et permettrait ainsi de

valider certains choix et priorités du budget. Le choix des thèmes pourrait se faire dans le cadre d'une discussion préalable au Conseil Communal, sur la base de propositions de la Municipalité. La démarche pourrait porter sur un budget annuel total de 15 millions de CHF.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce postulat n'est pas une nouveauté. En fait il s'inscrit dans la droite ligne d'un postulat déposé par un de nos municipaux, de droite, donc ça n'en fait qu'un, qui avait proposé la même approche, malheureusement il y a très longtemps puisqu'il n'a encore pas été traité, je crois que c'était en 2011, si je ne fais erreur.

Comme vous le savez, la démarche participative est un élément important de notre démocratie. On l'utilise dans la Ville de Lausanne sur plusieurs types de sujets, malheureusement pas encore sur le budget qui est quand même un élément important de notre démocratie et de nos discussions, même au-delà de ce plénum. L'idée est très simple ici, à l'image d'autres communautés telles que Paris, Metz ou Porto Alegre, c'est de nous mettre une partie du budget, même minime, c'est à dire entre 10 à 60 francs, ce qui pourrait être pour Lausanne à peu près 15 millions, à une démarche participative qui serait donc proposée aux citoyens de Lausanne. Avec la décision d'où investir ces 15 millions, ou peut-être de couper certaines dépenses si ce type d'approche voulait être mise en place par la Municipalité. Je vous propose de renvoyer ce postulat à une commission et de le lier avec la réponse qui sera donnée au postulat de M. Hildbrand.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – C'est un peu les rôles inversés, ce soir, à nouveau je propose de ne pas renvoyer une commission, mais plutôt de le transmettre directement à la Municipalité. J'ai quand même quelques questions.

D'un côté je ne comprends effectivement pas ce que cela apporte de nouveau, c'est exactement la même demande qu'avait faite M. Hildbrand il y a quelques années. Et puis nous savons aussi, depuis cet automne en fait, quand nous avons traité le rapport de la Municipalité sur le traitement des initiatives en cours, que ce rapport allait sortir d'ici fin mars 2018. Donc quelque part le renvoyer à une commission pour retarder ces travaux ça ne fait pas sens à mon avis, donc je propose effectivement de le renvoyer directement à la Municipalité même s'il n'apporte strictement rien de nouveau.

Il y a quand même un élément qui est un peu particulier. Un budget participatif ce n'est pas un référendum financier, consultatif, comme on pourrait l'interpréter, donc ça pour la précision de comment j'interprète ce postulat. Mais surtout j'ai une question, monsieur Moscheni, quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. Nous avons effectivement voté en mai 2015 la prise en compte du postulat de M. Hildbrand. Comment cela se fait que ce jour-là – et il y avait un vote nominal, donc pas de chance pour vous – comment cela se fait que ce jour-là vous n'ayez pas voté pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité ?

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole. Donc une demande a été faite par M. Moscheni de renvoi à une commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette proposition ? Nous avons une seule personne, donc elle sera renvoyée directement en Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite »

Communication de la présidente

La présidente : – Pour cet objet, je vous demande un petit peu d'attention. Pour information, le Bureau a examiné et décidé que cette motion n'était pas recevable. Elle ne l'aurait pas été non plus sous la forme d'un postulat. En effet, l'objet n'est pas de la compétence du Conseil communal selon l'article 20.

Cependant M. Moscheni s'est opposé à cette décision et demande au Conseil de se prononcer sur la recevabilité, ce que nous faisons donc maintenant. Dans un premier temps, je vais passer la parole à la Municipalité pour vous donner leur point de vue. Ensuite la parole à M. Moscheni pour nous fournir ses arguments de recevabilité. Mais attention, uniquement ses arguments. En dernier lieu, les présidents de chaque groupe, s'ils le désirent, donneront également leur point de vue et ensuite nous voterons la recevabilité.

Développement polycopié

Motion: Cette motion demande à ce que, dans les plus brefs délais, les postes de Directeur et de Président des Services Industriels de Lausanne (SIL) ne soient plus occupés par une seule et même personne. Nous demandons donc de nommer formellement un Directeur des SIL avec le cahier des charges y relatif.

Développement:

Les SIL représentent une structure très importante dans le cadre de la Ville de Lausanne. Les éléments qui permettent une telle affirmation sont nombreux. Ses activités sont souvent en lien avec des technologies qui évoluent, certaine fois très rapidement. Les SIL agissent sur des marchés où ils ont rarement un monopole étatique et où ils sont en concurrence avec d'autres prestataires. Les activités des SIL mènent la Ville de Lausanne à avoir une multitude d'investissement en termes d'infrastructure mais également en termes de prise de participation dans d'autres entités. A titre d'exemple, on peut citer la participation dans Romande Energie Holding, et donc indirectement dans ALPIQ, avec les problèmes actuels que l'on connaît.

Financièrement, les SIL sont une structure majeure de la Ville de Lausanne. En 2014, son bilan était de plus de 800 millions, son budget de fonctionnement de 520 millions et son bénéfice de 55 millions. En 2014, les SIL ont fait des investissements pour près 40 millions. Grosso modo et pour résumé, les SIL représentent 30% du budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne et 40% de son bilan (actifs). En 2014, rappelons que Lausanne avait dégagé un bénéfice de 4 millions qui est à mettre en relation avec les 55 millions de bénéfice des SIL.

Aujourd'hui, les SIL ont une gouvernance bien étrange. En effet, les rôles de Directeur et de Président sont tenus par une seule et même personne. Ce mode de fonctionnement est un fait quasiment unique en Suisse pour des services industriel de cette taille.

Rappelons les rôles extrêmement différents de ces deux fonctions. Le Président s'occupe des aspects stratégiques alors que le Directeur s'occupe de la gestion opérationnelle. Le Directeur et le Président agissent ainsi de concert, chacun dans son domaine de compétence. Si on peut imaginer qu'une seule personne puisse occuper les deux positions simultanément dans le cas d'une petite entreprise, cela ne peut pas être le cas pour une structure aussi importante que les SIL. Ce mélange des genres pose un problème en termes de gouvernance et d'efficacité de la gestion des SIL. Face aux défis que les SIL affrontent et au vu de sa taille, la Ville de Lausanne doit doter les SIL d'une gouvernance moderne et efficiente.

Discussion – Examen de recevabilité

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je transforme cette motion en postulat.

La présidente : – Alors pour l’instant on discute de la motion, sur sa recevabilité et non sur la transformation en postulat. Donc je passe la parole au municipal, M. Jean-Yves Pidoux.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je vais, dans un premier temps, et puisqu’il n’est question ici que de la procédure formelle à propos de la recevabilité de cette initiative, m’en tenir aux questions formelles et pas aux questions de contenu. Vous me permettrez de reprendre la parole au cas où parmi vous certains conseillers communaux débordent sur le contenu, parce qu’alors là je me sentirai évidemment autorisé de le faire.

S’agissant exclusivement de la question de la recevabilité, je vous renvoie très simplement à la Loi sur les communes, à son article 4, qui discute des attributions du conseil communal. Et vous savez que l’article 4 de la Loi sur les communes est un article qui fait un répertoire exhaustif des compétences du Conseil communal ; parmi elles ne figure évidemment pas quoi que ce soit qui ait trait à l’organisation de l’administration. Ceci en revanche figure à l’article 42 de cette même Loi sur les communes et qui concerne les attributions de la Municipalité ; je vous lis l’article 42, alinéa 1, chiffre 1 : « *Les attributions des municipalités s'exercent dans les limites déterminées par les lois et par les règlements communaux. Elles concernent spécialement : l'administration des services publics, y compris celle des services industriels...* » puis l’administration des biens communaux etc.

Vous savez que dans la loi vaudoise, les municipalités disposent d’un pouvoir d’attribution que l’on appelle « résiduel », c’est-à-dire que tout ce qui ne figure pas dans les attributions à un autre corps, est de compétence municipale. Donc le terme « résiduel » signifie évidemment beaucoup en l’occurrence. Il montre bien, non seulement puisque l’attribution est expressément mentionnée à l’article 42 comme étant une attribution municipale, que si par hasard il devait y avoir un quelconque doute sur la signification et la portée de cet article 42, l’article 4 qui lui énumère exhaustivement les compétences du conseil communal, ne saurait inclure des propositions comme celle de M. Moscheni. Cette motion est donc parfaitement irrecevable au regard de la loi vaudoise.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Donc je répète, je propose donc de changer ma motion en postulat, je vais répondre sur l’approche postulat, j’aurai aussi une réponse sur l’aspect motion, mais vu que mon intention est de partir sur un postulat, je vais répondre par rapport au postulat.

Formellement, si je prends l’article 31 de la Loi sur les communes : « *Chaque membre du conseil général ou communal peut exercer son droit d'initiative : a. en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport...* » Mesdames et messieurs, ce postulat s’appuie sur l’article 31. Nous parlons ici d’une entité qui représente 30 % du budget de la Ville de Lausanne, 40 % de son bilan, 50 millions de bénéfice sur 30 millions de pertes, qui n’a pas de directeur, cas unique dans toute la Suisse romande pour une ville de cette taille. Donc je crois qu’il est important qu’un conseiller communal, même s’il n’est que conseiller communal et de plus de droite, ait le droit de se poser des questions par rapport à cette gestion suivant l’article 31 qui nous en donne le droit et en particulier moi-même.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je suis convaincu par l’argumentation qui a été faite par M. le municipal en ce qui concerne les motions. En effet, une motion doit être dans le domaine de compétence du conseil et ce n’est pas le cas, je peux l’admettre. Par contre, si cette motion est transformée en postulat, il est évident qu’elle est recevable parce que le postulat peut inviter la municipalité à faire des études précisément dans des domaines qui

ne sont pas de la compétence du conseil. Il n'y a pas cette limitation, cela ressort de la définition même du postulat.

Et le contrôle de recevabilité doit être fait à ce moment-là selon l'article 32 de la Loi sur les communes et se contentera de voir si le contenu est mensonger, s'il est prolix, s'il est inconvenant ou contraire aux mœurs, ce qui n'est pas le cas de la motion transformée en postulat de M. Moscheni. Donc à ce stade, j'aimerais au moins connaître la motivation du Bureau pour refuser d'emblée et par prolepse l'acceptation ou la recevabilité de ce postulat parce qu'on ne l'a pas eue jusqu'à présent.

La présidente : – L'information que je vous ai donnée du Bureau est qu'elle n'était pas de la compétence du conseil communal selon l'article 20. (*Question hors micro de M. Carrel : ce n'est pas pour le postulat...*) Motion ou postulat.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Je pense qu'en fait c'est une question extrêmement compliquée par rapport à ces questions de droit. L'argumentation de M. Pidoux nous semblait relativement bonne, je pense que c'est clairement dit que le postulat doit être aussi un projet de décision de la compétence du conseil. Donc pour nous il n'est actuellement pas recevable en l'état et c'est pour ça qu'on n'acceptera donc pas la recevabilité, ni sous la forme de la motion ni sous la forme d'un postulat.

M. Alain Hubler (EàG) : – L'affaire de la motion est close puisque M. l'initiant a transformé, a « postulisé » sa motion. Les explications de M. Pidoux sont extrêmement claires. L'addenda légal de M. Carrel perturbe un petit peu les choses et je vais rajouter une petite couche en relisant un alinéa de l'article 32 qui dit en parlant du droit d'initiative du conseil, on parle là de proposition, c'est-à-dire on ne sait pas si c'est un postulat ou une motion, n'est notamment pas recevable lorsque « ...elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale. » Bref, ce n'est pas tout clair tout ça, mais je pense qu'une discussion aura lieu, parce que ça va finir sans doute en commission, entre-temps le Service des communes aura pu être consulté, et puis on verra bien.

M. Axel Marion (CPV) : – Débat formel intéressant, je ne suis pas juriste, je ne peux pas commenter plus que ce que j'ai pu entendre. Comme l'a dit notre collègue Hubler, le cas de la motion est réglé. Moi je me pose finalement une autre question. Quand je regarde le texte de M. Moscheni on peut certes dire que c'est un postulat, mais du coup la formulation est quand même un peu problématique puisqu'elle demande malgré tout que dans les plus brefs délais on entreprenne les démarches qui visent à la séparation des choses. Donc finalement le contenu n'est pas modifié et par conséquent on peut se douter que, même s'il y avait recevabilité du texte, le débat serait tronqué puisque la Municipalité renverrait d'office à une réponse qui n'entre pas en matière.

De plus, et là je ne veux pas rentrer trop sur le fond, mais si on regarde le développement de M. Moscheni, il y a peu d'éléments concrets qui laissent à penser qu'on est dans une situation d'une telle complexité ou d'une telle problématique qu'il faudrait absolument que l'on outre passe nos compétences pour pouvoir intervenir. Je sors du débat sur la commission d'enquête parlementaire au Grand Conseil, donc je peux vous dire que je suis chaud sur ces questions-là. Qu'est-ce qui est de l'ordre de l'exceptionnel, qu'est-ce qui est de l'ordre de l'important ? Moi j'aurais plutôt tendance à encourager notre collègue à retirer son texte et à le déposer, par exemple sous la forme d'une interpellation, où là je pense qu'il n'y a pas de restriction liée au droit. Posant par exemple des questions, peut-être revenant sur des exemples concrets de ce qu'il estime être un problème de mauvaise gestion.

Pour moi le fait que la Ville de Lausanne soit une exception en matière de gestion n'est pas en soi une preuve de mauvaise gouvernance, donc qu'il vienne peut-être avec des exemples concrets de ce que lui estime comme étant une mauvaise gouvernance et demandant à la Municipalité par exemple de justifier son agissement ou d'expliquer en

quoi selon elle la composition ou la répartition des tâches dans la Municipalité ne pose pas de problème par rapport au problème que l'interpellateur aurait identifié.

Voilà, sur le plan formel moi j'aurais tendance à encourager plutôt cette formule-là. J'ai peur que même si on se fait violence pour accepter un postulat, que la formulation du texte ne permette pas finalement de donner naissance à un débat qui serait intéressant, mais qui, à mon avis, aurait une meilleure assise juridique sous la forme d'une interpellation.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Nous faisons amende honorable en reconnaissant que la formule de la motion n'était pas idoine s'agissant de cette question-là et que le postulat permet d'y répondre d'une façon qui ne dépouille pas, même partiellement et nous saurions le faire, la Loi sur les communes s'y oppose, un tout petit peu les attributions de la Municipalité. Mais il nous semblait, et c'était le sens de notre démarche, qu'il manquait un arbitrage professionnel entre les différents chefs de service et l'autorité politique, et qu'entre la Municipalité et les chefs de service qui travaillent selon des chapelles verticales, il manquait un arbitrage professionnel à l'instar de ce qui se fait dans certains services du Canton, que je ne veux pas nommer pour ne pas les intégrer dans ce débat.

Mais nous devons reconnaître que tout est bouleversé depuis le début de cette année dans l'organisation des Services industriels avec le processus « Ariane » qui vise justement et précisément à démonter ces chapelles verticales pour avoir une transversalité. Cette transversalité nous apparaît beaucoup plus dans l'air du temps, mais il est évident qu'elle en est au tout début du processus. La fusée vient de décoller et bien évidemment nous ne saurions interférer, même par un postulat maintenant, dans un processus qui démarre et pour lequel nous n'avons pas de recul, il faudra au minimum attendre un exercice annuel pour pouvoir nous faire une toute petite idée. L'avantage du postulat c'est qu'il a une durée de vie relativement longue, qu'il résiste vaillamment aux demandes de délai supplémentaire sans pour autant perdre de son objectivité.

La présidente : – Donc je vais procéder ainsi. Monsieur Carrel vous avez déjà eu la parole pour votre groupe, donc vous n'aurez plus la parole. Monsieur Pernet vous n'êtes pas président de groupe, donc non plus. Je vais passer la parole à M^{me} Thanh-My Tran-Nhu pour une information pour le Bureau et ensuite à M. Jean-Yves Pidoux. Madame Thanh-My Tran-Nhu vous avez la parole.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – En effet le texte de M. Moscheni est irrecevable que ce soit sous la forme d'un postulat ou d'une motion. Je crois que M. le municipal a été clair. Et l'article 32, alinéa 4, lettre f, cité par M. Hubler, je dirai sans équivoque.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je peux parfaitement concevoir que le Conseil communal s'intéresse à la manière dont l'Administration communale est organisée, pose des questions à ce sujet et fasse même des propositions, y compris sous forme de postulat. Evidemment une motion ne convient pas et à vrai dire ce texte, qui est éminemment autoritaire, transformé en postulat introduit une petite inconséquence logique puisqu'il exige quelque chose de la Municipalité tout en disant, loup qui se revêt d'une peau d'agneau : non, non, ne vous en faites pas ce n'est qu'un postulat.

Je suis tout à fait disposé à fonctionner en tablant sur votre bonne foi et à dire que je ne vais pas lire ce texte littéralement, parce qu'il s'agit du texte d'une motion, mais que puisqu'elle a été transformée en postulat je peux le prendre comme quelque chose qui n'est pas agressif et autoritaire, mais comme quelque chose qui est plus propositionnel – y compris d'ailleurs en utilisant le droit de la Municipalité de renvoyer cette initiative à une commission, discuter en commission de ces propositions. Je me permettrai, comme l'a dit M. Chollet, de vous renvoyer au fait que les Services industriels sont dans un processus de réorganisation assez fondamental, à la fois au niveau des services, mais aussi au niveau de la gouvernance. Et je me permettrai très certainement aussi de vous dire que l'ordre que voulait nous donner M. Moscheni est tout à fait incongru puisque ce n'est pas en nommant une personne et une seule qu'on change la gouvernance d'une entité complexe.

Je siége dans suffisamment de conseils d'administration pour savoir qu'une direction est un ensemble de gens, un collectif, ce n'est pas en rajoutant un caporal au sommet de cet ensemble qu'on arrivera à changer une gouvernance, surtout en invoquant les métriques que M. Moscheni cite dans sa motion. Dans ce sens-là je pense évidemment que sa proposition est tout à fait inadéquate. Je pense qu'il s'est insuffisamment renseigné, non seulement sur l'évolution des Services industriels, mais aussi sur la gouvernance d'entités qui pourraient être relativement analogues ou relativement comparables à celle des Services industriels, que ce soit à Zurich, à Genève, à Berne, à Bâle ou à Bienne par exemple, mais aussi sur des sociétés anonymes dans lesquelles d'ailleurs la Ville de Lausanne a des participations, ce qui permet à celui qui vous parle de siéger dans leur conseil d'administration.

Donc la proposition de M. Moscheni est parfaitement amateur, elle est parfaitement inadéquate, mais je suis tout à fait disposé à en discuter dans une commission.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'aimerais d'entrée rappeler à cet hémicycle que de nombreuses fois nous avons transformé dynamiquement, je ne sais pas comment vous voulez l'appeler, les motions en postulats, chaque fois en ayant dans la tête que le texte s'adapte évidemment à la nouvelle formule et qu'une demande formelle devient un souhait, demande donc l'opportunité d'étudier ou d'étudier l'opportunité de faire quelque chose. Donc la transformation d'une motion en postulat implique pour moi d'office ce changement de formulation et je vous rappelle simplement qu'on a déjà fait ça de nombreuses fois.

Ça me paraît quand même très artificiel de vouloir rejeter la proposition sur cet élément. Maintenant j'aimerais vous lire les textes ou titres d'un autre postulat. On vient de l'entendre « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise », excusez-moi, est-ce que c'est de la compétence du Conseil ça par exemple ? Je prends un autre, « Utilisons du bois suisse pour notre Métamorphose ». Depuis quand est-ce de la compétence du Conseil communal ? « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ! », là je ne suis pas sûr que la monnaie ou etc. dans lequel on verse le salaire soit de notre compétence non plus. Peut-être, je ne sais pas, mais probablement pas. Vous allez à travers toutes ces propositions qui sont faites sous forme de postulat, j'en découvre peu dont les objectifs sont véritablement de la compétence du Conseil et pourtant, pourtant, on vient d'en accepter trois juste dans la foulée.

Donc le fait d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de faire quelque chose dans son champ de compétences est tout à fait, non seulement dans l'habitude, mais totalement régulier dans la façon de travailler de ce Conseil. Sous cette logique-là, le groupe PLC accepte ce texte, modifié sous la forme d'un postulat, dans le même sens que les autres postulats que j'ai cités tout à l'heure ont été acceptés il y a quelques minutes par ce même Conseil.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Une petite précision sur l'article 32, alinéa 4, litt. f, qui parle de l'autorité concernée, en effet, mais l'autorité concernée par un postulat c'est la municipalité, vu que ça invite la municipalité à prendre une mesure, contrairement la motion qui est un projet de décision du conseil. C'est pour ça qu'on ne peut pas appliquer le *numerus clausus* des compétences du conseil aux postulats. Et pour le reste je me réfère à l'excellente intervention de M. Stauber qui l'a prouvé par l'absurde, si je peux dire.

La discussion est close.

Vote - Recevabilité

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, donc nous allons voter à l'électronique, sur la transformation de cette motion en postulat et de sa recevabilité. Donc celles et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat, la motion transformée en postulat, de M. Moscheni, votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 37 oui, 31 non et 5 abstentions, vous avez accepté la recevabilité de ce postulat.

La présidente : – Et M. Moscheni je vous repasse la parole pour le postulat.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce postulat parle des SIL et de sa gouvernance, qui pourrait effectivement être améliorée. En effet, quand vous avez une entreprise qui fait 520 millions de budget, 800 millions de bilan et 50 millions de bénéfice, on peut se poser la question par rapport à la gouvernance quand vous avez simplement un président, qui est également directeur et non pas caporal, monsieur le municipal – je ne suis pas certain que les directeurs d'entreprise, si vous les qualifiez de caporaux seraient très contents, mais c'est peut-être une vision que vous avez de la gouvernance. Donc par rapport aux SIL la question de ce postulat est de dire : est-ce qu'il ne faudrait pas introduire un management un peu plus moderne par rapport à la gestion opérationnelle où il y aurait une claire distinction entre les aspects stratégiques – et là je parle effectivement de gestion de participation, de participation à des conseils d'administration, ce que fait M. Pidoux aujourd'hui – et quelqu'un qui serait plus dans l'opérationnel, quelqu'un de plus technique qui s'occuperait d'aspects beaucoup plus liés au business D2D, comme on le dit en anglais, c'est-à-dire le business opérationnel, qui est une fonction très différente par rapport à des discussions stratégiques.

Je vous remémore les problèmes que l'on a au niveau des participations dans lesquelles la Ville est impliquée (Beaulieu par exemple). On se rend compte du travail que cela implique. On se rend compte que comme président des SIL il y a énormément aussi d'enjeux au niveau stratégique – je parle d'Alpiq, je parle de Romande Energie et ainsi de suite –, et comment concilier ces deux aspects entre opérationnel où il faut prendre des décisions stratégiques quotidiennes au niveau du travail de tous les jours, comment un seul homme peut avoir les deux aspects sans avoir à un certain moment un problème de conflit d'intérêts ? Dans toutes les entreprises modernes, ça a été réglé par un aspect de contre-pouvoir entre quelqu'un qui fait de l'opérationnel et quelqu'un qui est au niveau stratégique, et ce postulat demande que cette structure soit étudiée aussi pour les SIL. Et je demande le renvoi en commission de ce postulat.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je crois que je ne vais pas polémiquer ici, ni même argumenter avec M. Moscheni. Sa proposition, sous couvert d'une nomination d'une seule personne, est en fait une critique absolument fondamentale de la place des Services industriels au sein de l'Administration communale.

Vous savez bien que si quelqu'un du genre direction est appelé à diriger une entreprise comme les Services industriels, il ne se contentera pas, puisqu'il s'agira très probablement d'un homme, d'un salaire de municipal même non raboté de 10 %, chose que nous avons obtenue grâce à la persévérance de M. Moscheni il y a quinze jours. Ce qui veut dire quoi ? Qu'une personne viendrait pour effectuer des fonctions de direction.

Si vous regardez, dans des entreprises à peu près analogues en termes de taille, en termes de chiffre d'affaires, en termes de bénéficiaires, ce que font non seulement les directeurs, mais les directions, évidemment, elles ont une autonomie de gouvernance qui est très largement au-delà de celle des Services industriels. Si vous regardez les compétences financières des directions dans des entreprises à peu près analogues en termes de chiffre d'affaires, je vous assure qu'elles se comptent en multiple par dizaines de l'autonomie des Services industriels. Pourquoi ? Parce que n'importe quelle dépense qui dépasse 100 000 francs en termes d'investissement ou en fonction de votre Règlement du Conseil communal passe devant vous.

Qui parmi une direction, au sens que vise M. Moscheni, serait d'accord de diriger une société en venant à chaque dépense d'investissements de 100 000 francs, ou plus, devant ce Conseil communal ? J'ai quelques doutes que nous trouvions la perle rare pour diriger

cette entreprise. En revanche les chefs de service, qui fonctionnent en collègue et qui dans la nouvelle structure « Ariane » ont des fonctions à la fois opérationnelles et stratégiques, puisque cette distinction est une distinction purement typologique, en fait tout le monde fait tout le temps à la fois de la direction opérationnelle et stratégique dans des entreprises comme celle des Services industriels, eh bien le collègue des chefs de service est placé sous la présidence du conseiller municipal.

Si vous lisez, par ailleurs, un numéro tout récent de *Finanz und Wirtschaft* vous verrez que la gouvernance des sociétés, y compris celles qui sont au SMI, est bien plus diverse que celle que M. Moscheni veut nous imposer en nous disant qu'elle concerne toutes les entreprises. C'est faux. Il y a une multiplicité de gouvernance, y compris d'ailleurs avec des sociétés au SMI, qui sont à la fois dirigées et présidées par la même personne. Il faut arrêter de faire de l'ultra orthodoxie parfaitement opposée à ce que sont actuellement les Services industriels en tant que partie intégrante de l'Administration communale.

M. Valentin Christe (PLC) : – M. le municipal Pidoux, au début de son intervention, a déclaré ne vouloir ni argumenter, ni polémiquer, je crois que chacun appréciera cette déclaration à la lumière de l'intervention pour le moins nourrie qu'il vient de nous donner. Et au demeurant je dois dire que je suis quand même un peu surpris d'entendre un membre de la Municipalité s'exprimer au stade de la prise en considération d'un postulat. Cela n'est en tout cas pas l'usage.

Cela étant et pour ce qui nous concerne, nous allons soutenir cette demande de renvoi en commission. Et puis à la lumière de ce que vient de dire M. Pidoux, c'est peut-être aussi l'occasion de lancer un début de réflexion sur le devenir des Services industriels de Lausanne. Je pense que c'est une réflexion dont on ne pourra pas faire l'économie au cours des prochaines années.

M^{me} Eliane Aubert (PLR) : – Je m'insurge totalement contre les propos de M. Pidoux, ces propos sexistes, qui dit qu'une femme ne pourrait pas occuper le poste de directeur des Services industriels... (*Applaudissements*)... je trouve ça scandaleux. Monsieur Pidoux, à l'heure actuelle nous avons des femmes ingénieurs, nous avons des femmes dans toutes les fonctions universitaires, et ce que vous avez sous-entendu-là est inacceptable.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Oui Madame Aubert, excusez-moi, c'était du deuxième degré. Je suis évidemment et je le revendique, un homme proféministe. Si nous trouvons une femme cheffe de service aux Services industriels, j'en serais enchanté. La réorganisation des Services industriels a permis de nommer des femmes cheffes de division, c'est extrêmement important que dans des professions, hélas masculinisées comme celles qui existent aux Services industriels, il y ait des femmes. Je suis désolé si j'ai été conçu comme me réjouissant de la masculinité de la gouvernance des Services industriels. Au contraire, je m'en désole.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole. Il y a une demande par contre de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Donc ce postulat sera renvoyé en commission.

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL »

Développement polycopié

La Caisse de Pension de la Ville de Lausanne (CPCL) gère la prévoyance professionnelle des employé(e)s de la ville de Lausanne et de différents organismes affiliés (notamment TL, Théâtre de Vidy, etc.). A ce titre, la CPCL joue un rôle central de la prévoyance car elle est responsable d'assurer les prestations de retraites de nombreux hommes et femmes.

Cela étant, la CPCL n'a pas les ressources financières nécessaires pour répondre à ses engagements réglementaires. Ce fait n'est pas nouveau. Le volumineux rapport de la Cour des comptes daté du 26 avril 2010 mentionnait déjà :

"Sur la base des documents en sa possession, la Cour a pu constater que la CPCL est déficitaire de manière endémique depuis 1925/26." (page 34).

Comme nous le savons tous, la situation n'a pas changé depuis lors. Au 31.12.2016, selon le dernier rapport disponible de la CPCL, le patrimoine de la CPCL se monte à 2.15 milliards, alors que ses engagements envers ses affiliés se montent à 3.22 milliards. Ceci correspond à un taux de couverture de 66.7% au 31.12.2016.

Afin de combler ce déficit de couverture résultant de ce patrimoine insuffisant, la Ville de Lausanne doit donc se porter garante pour un total, en 2016, de 1.211 milliard. Cette somme, bien que reportée hors bilan dans les comptes de la Ville, correspond à un engagement bien réel que la Ville est dans l'obligation d'assumer à l'égard de la CPCL, mais plus encore envers ses employé(e)s qui cotisent tous les jours pour leur retraite et pour son personnel qui bénéficient déjà de rentes.

Soulignons que la situation fragile actuelle de la CPCL aurait été bien pire si une série d'assainissements qui ont eu lieu en 2000, 2004, 2008 et 2012 n'avaient pas été menés. Ces assainissements ont requis l'injection de plus de 700 millions en capital supplémentaire, financés par la Ville de Lausanne. Aujourd'hui, en sus de l'argent déjà investi, le budget communal est grevé annuellement de près de 25 millions pour continuer le sauvetage de la CPCL, sans compter la charge de la majoration de la cotisation employeur d'environ 7% pour un coût annuel de près de 30 millions. La stratégie de sauvetage de la CPCL suivie jusqu'à maintenant a déjà coûté très cher, coûte encore chaque année très cher et n'a pas résolu le problème de fond au vu de la fragilité persistante de la CPCL (la Cour des comptes mentionnait même dans son rapport qu'elle "est déficitaire de manière endémique" depuis près d'un siècle.)

Il s'agit donc d'aborder le problème d'une autre façon. Pour ce faire, la stratégie est d'assainir une bonne fois pour toute la CPCL, en principe par le biais d'un emprunt à long terme, ce qui est extrêmement favorable aux taux d'intérêts actuels. A ce titre on peut donner l'exemple de l'Autriche qui, en octobre 2016, a levé 2 milliards d'EURO à 70 ans à un taux de 1,53%.

Typiquement, il s'agirait de recapitaliser la CPCL avec le produit de l'emprunt afin qu'elle atteigne un degré de couverture de 110%. Le degré de couverture de 110% est prévu pour permettre à la CPCL de disposer au surplus d'une réserve de fluctuation nécessaire. Cette réserve requise par la loi est destinée à combler le cas échéant les fluctuations de valeurs sur les investissements. La CPCL serait alors correctement capitalisée et ne souffrirait pas de comparaisons défavorables avec d'autres institutions publiques ou privées (les institutions privées doivent être capitalisées de manière à offrir en tout temps la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements).

Au vu des taux d'intérêt très bas qui sont appliqués actuellement, cette stratégie aurait de multiples avantages.

- Le premier avantage est d'assainir la CPCL de manière définitive. Cette dernière a ainsi le patrimoine requis pour couvrir ses engagements et peut voir l'avenir de façon sereine. En particulier, au vu de sa fortune sous gestion qui est notablement plus importante après la recapitalisation complète, la CPCL peut se contenter de rendements plus bas et donc moins risqués que dans la situation actuelle de sous-capitalisation.
- Le deuxième avantage est une amélioration substantielle des conditions de retraites des assurés (i.e. les employés communaux). Avec une recapitalisation de la CPCL financée par la Ville, les assurés obtiennent la garantie de ne pas participer à l'assainissement au

travers de revalorisations faibles ou nulles de leurs sommes de salaires assurés. Avec la recapitalisation, la CPCL peut atteindre ses objectifs en termes de revalorisation des prestations et totalement suivre l'évolution des salaires, alors que sans recapitalisation, il est au contraire probable que ces objectifs ne puissent pas être atteints.

- Le troisième avantage est un allègement, annuellement, de 23 à 30 millions du budget de la Ville de Lausanne. Cette diminution est à mettre en relation avec le déficit annoncé de 30 millions pour l'année 2018. En remboursant la dette actuelle et en recapitalisant la CPCL à 110%, les revenus des placements seront globalement plus importants. Il sera ainsi possible de diminuer les cotisations des employeurs tout en conservant le même revenu global pour la Caisse. Au total, la baisse des cotisations fera plus que compenser les intérêts de la dette majorée et la Ville pourra alléger ses dépenses annuelles de façon significative.

En résumé, la stratégie proposée est favorable à la CPCL, aux assurés et à la Ville.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier les impacts financiers pour la Ville de Lausanne de la recapitalisation de la CPCL par une injection ponctuelle de capital pour atteindre respectivement soit 90% soit 110% de degré de couverture et de demander à la CPCL, par la voix des Municipaux qui sont membres de son conseil d'administration, une prise de position par rapport à une telle stratégie.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pour finir un postulat assez technique, mais important puisqu'il vise la CPCL et son avenir à long terme. Mesdames et messieurs, aujourd'hui la CPCL n'est pas comptée dans le bilan de la Ville de Lausanne en termes d'engagement. Les 1,2 milliard sont écrits en bas du bilan, mais ne sont pas comptés dans la dette de la Ville de Lausanne. Or, mesdames et messieurs, le fait de ne pas affronter un problème ne veut pas dire qu'on va le résoudre. Ce postulat propose une manière d'affronter le problème en l'état et de trouver une solution qui permet de trouver un avantage et pour les finances de la Ville et pour les employés de la Ville, et également par rapport aux engagements légaux que la CPCL doit poursuivre.

L'idée est très simple. Aujourd'hui la CPCL est maintenue à niveau à travers ce que l'on appelle des investissements par cotisations. C'est-à-dire que la Ville de Lausanne investit à peu près 100 millions dans la CPCL aujourd'hui par budget annuel. L'idée c'est d'aller sur le marché des capitaux, de combler le déficit actuel, ce qui va permettre de passer d'un taux de couverture de 65 % à un taux de couverture de 110 %. Quand vous avez plus d'argent, ça vous permet d'avoir plus de rendements, non pas en termes de rendements purs, mais en termes de masse, si vous faites du 3% sur 1 million ou si vous faites du 3 % sur 2 millions, eh ben avec 2 millions avec 3 % vous avez deux fois plus d'argent qui vous permet effectivement de couvrir les besoins de la CPCL. Ceci permettra de descendre le niveau de cotisation que la Ville de Lausanne doit payer pour maintenir la CPCL à flot. Ce qui permettra, mesdames et messieurs, une économie estimée d'à peu près 30 millions par année. Donc sur une législature fois 5 ça fait 150 millions.

Deuxième aspect, quand vous êtes à 100 % ou 110 % de taux de couverture, vous n'avez plus besoin de prendre les mêmes risques parce que vous avez plus de capital, donc vous pouvez vous contenter d'un rendement plus bas pour atteindre le même niveau d'argent qui est nécessaire pour couvrir les engagements. Donc diminution des risques, diminution du coût au niveau du budget – par exemple en 2018 cela voudrait dire que nous serions à un déficit nul, voire peut-être un petit gain. Et, mesdames et messieurs, le troisième point qui est très intéressant, c'est que grâce aux rendements qui seraient dégagés on pourrait aussi améliorer les prestations qui sont offertes aux employés de la Ville de Lausanne puisqu'on pourrait avoir plus de masse monétaire pour couvrir ces engagements qui serait donc généré non pas par des cotisations, mais par des rendements sur le capital de la CPCL. Ceci étant assez technique, je peux bien le comprendre, je demande un renvoi en commission.

M. Alain Hubler (EàG) : – L’initiant demande lui-même le renvoi. Tant mieux, il nous faudra un professeur d’économie ou Dieu sait quoi, parce que si j’ai bien compris on emprunterait de l’argent et en empruntant de l’argent tout le monde gagne, la Ville et les employés. Ça ressemble furieusement au jeu de l’avion votre truc et je pense qu’il faudra qu’on nous explique en détail comment cela peut fonctionner ou surtout comment cela ne peut pas fonctionner.

La présidente : – Il n’y a plus de demande de parole, mais une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C’est le cas. Donc ce postulat sera renvoyé en commission.

Postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d’art de la ville de Lausanne »

Développement polycopié

Le forum de l’Hôtel de Ville de Lausanne présente ces jours une documentation de qualité sur les œuvres de la collection d’art de la ville de Lausanne.

Or ces joyaux, faute de place d’exposition adaptée, sont dispersés dans divers locaux de l’Administration communale ou entreposés dans des sous-sols que j’imagine poussiéreux. Quel dommage de ne pas en faire profiter d’avantage les Lausannois et leurs hôtes de passage !

Je demande donc à la Municipalité d’étudier l’opportunité et les moyens d’y remédier en mettant à profit le prochain déménagement de divers musées pour récupérer l’un ou l’autre de ces locaux et y présenter ces chefs-d’œuvre, soit de manière pérenne, soit sous forme d’expositions temporaires en différents lieux ouverts au public.

Discussion préalable

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je vous ai proposé de jeter un œil plus attentif sur les trésors de la collection des œuvres lausannoises qui dorment actuellement essentiellement dans des caves et, faute de place, qui n’est pas à disposition du public lausannois, qu’il soit de la région ou de l’étranger. Je posais donc la question de savoir s’il n’était pas possible de les mettre mieux en évidence et de profiter notamment des déménagements des différents musées et autres pour que ce soit mis plus en avant. Je vous propose donc, vu la simplicité du sujet, de le renvoyer directement à la Municipalité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je remercie M. Picard de nous économiser une commission à 800 francs pour renvoyer ça directement à la Municipalité.

La présidente : – La discussion n’est plus demandée, donc ce postulat sera renvoyé directement en Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d’art de la Ville de Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l’homophobie ! »

Développement polycopié

Le 17 mai est la journée internationale contre l’homophobie, la lesbophonie, la biphobie et la transphobie. Elle fut célébrée pour la première fois, le 17 mai 2005, soit 15 ans jour pour jours après la suppression de l’homosexualité de la liste des maladies mentales de la classification internationale des maladies par l’Organisation mondiale de la santé.

En Suisse, la législation pénale ne prévoit aucune disposition spécifique visant à sanctionner les crimes motivés par la haine homophobe ou transphobe. Pourtant, les associations de défense des droits LGBTIQ constatent depuis de nombreuses années que l’orientation sexuelle est encore aujourd’hui un facteur d’agressions envers des personnes. Ces formes de discrimination et de violence sont malheureusement bien trop souvent tues.

Pour dénoncer de telles souffrances, cette année écoulée, la Ville de Genève a décidé de parer le pont du Mont-Blanc des couleurs du drapeau arc-en-ciel, le 17 mai 2017.

La postulante, faisant suite à son postulat Rainbow City Network, demande à la Municipalité d’étudier l’opportunité d’une telle démarche forte de symbole et sa possible mise en oeuvre, à Lausanne, qui pourrait, par exemple, voir son pont Chauderon paré des couleurs LGBTIQ.

Discussion préalable

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Chaque année dans le monde, des personnes sont tuées, agressées, violées, torturées, jetées à la porte de chez elles parce qu’elles sont homosexuelles ou transgenres. Les personnes LGBTIQ sont victimes quotidiennement de discrimination – sur leur lieu de travail, dans la rue, dans leur cercle familial –, y compris en Suisse. Jusqu’au 17 mai 1990, l’homosexualité était considérée comme une maladie mentale par l’Organisation mondiale de la santé. Quinze ans plus tard, jour pour jour, le 17 mai 2005, fut célébrée pour la première fois la journée internationale contre l’homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie.

Mon postulat est en fait simple : demander à la Municipalité d’étudier l’opportunité de se parer des couleurs LGBTIQ le temps de cette journée, comme l’a fait Genève l’année dernière. Cette démarche, forte de symbole, démontrera ainsi qu’à Lausanne l’homophobie et la transphobie n’ont pas leur place. Merci. Et je demande le renvoi direct à la Municipalité.

La présidente : – J’ouvre la discussion. Elle n’est pas demandée, donc ce postulat sera renvoyé directement en Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Géraldine Bouchez « Un symbole fort pour dire NON à l’homophobie » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Aude Billard : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires »

Développement polycopié

Lausanne prône la mobilité douce et verte depuis de nombreuses années et met en place diverses mesures pour la favoriser. Pour pallier la voiture, le vélo fait partie des moyens de transport de mobilité douce privilégiés. Il prend peu de place et offre à son utilisateur la possibilité de faire de l'exercice physique régulièrement. Lausanne soutient cette mobilité par diverses actions, telles que la création de places de parc à un taux de 40 par an, l'aménagement de pistes cyclables et la subvention de l'achat de vélos électriques.

Le vélo traditionnel ne trouve, cependant, preneur que par une partie de la population, tant les pentes de Lausanne sont ardues. Vélos et trottinettes électriques sont des alternatives intéressantes qui ont vu un accroissement d'utilisateurs ces dernières années. Elles restent, cependant, une mobilité semi-verte puisque l'énergie électrique dont ces deux-roues dépendent ne provient qu'en partie de sources d'énergies renouvelables. L'usage des deux-roues électriques est aussi réduit par le risque de se faire voler l'engin, dû au manque de stations de parcage munies de câbles en acier pour cadenasser le véhicule.

Ce postulat propose de développer des stations de recharge par le solaire pour deux-roues électrique. Il s'inspire de systèmes similaires développés en France ces dernières années, voir Figure 1. La recharge se fait par induction et peut recharger vélos, trottinettes et chaises roulantes électriques. Des panneaux solaires couvrent le toit de la station de recharge.

Pour s'insérer dans le paysage urbain et participer à l'utilisation des vélos au sens large, il serait avantageux que les stations permettent aussi d'accrocher des vélos standards, non électriques, pour offrir un abri à ces derniers.

Si les coûts de mise en place ne pouvaient être couverts par le fonds pour l'efficacité énergétique, on pourrait envisager un système de collectivité avec une faible contribution par membre de la collectivité. Etre membre de cette collectivité donnerait accès gratuitement aux stations de recharge pour ceux qui en seraient munis et qui se verraient recevoir un RFIO tag à placer sur leur vélo.

Alors qu'il existe des solutions commerciales (voire référence en Figure 1), ces stations pourraient aussi être développées au travers d'une collaboration avec les laboratoires de l'EPFL qui développent des solutions solaires, tel que le LESO. Les postulants invitent donc la municipalité à explorer aussi cette possibilité.

Discussion préalable

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – C'est un postulat où nous proposons de vouloir bien investiguer la possibilité d'avoir des stations de recharge pour deux-roues. Alors il ne s'agit pas seulement de vélos, mais il pourrait aussi s'agir de trottinettes ainsi que de chaises roulantes, qui pourraient être rechargées comme ça sur la voie publique avec des abris pour vélos, comme on en voit de plus en plus.

Tout d'abord, permettez-moi aussi de féliciter la Municipalité de rajouter régulièrement des places pour vélos, mais là cela permettrait d'avoir des abris qui soient recouverts de toits solaires, ce qui nous permettrait aussi d'avoir une recharge automatique par le biais de ces panneaux solaires qui seraient directement reliés à des condensateurs ou des batteries sur place et qui promouvraient donc l'utilisation de deux-roues électriques, en particulier les vélos, les chaises roulantes et les trottinettes comme je l'ai dit, sur la voie publique.

Alors bien entendu c'est à investiguer parce qu'il y a des problèmes techniques qu'on peut imaginer tels que trouver des endroits suffisamment ensoleillés, se demander aussi combien est-ce qu'on arriverait à recharger, mais il existe déjà des stations de ce type, donc ça n'est pas une nouveauté complète d'un point de vue technique. Ça a déjà été implanté à Paris et dans certaines villes en France, avec un certain succès, qui permettait aussi d'avoir

simplement une location en fait de vélo qui se rechargeait automatiquement, de vélos électriques.

La présidente : – Renvoi en Municipalité ou en commission, quel est votre souhait ?

M^{me} Aude billard (Soc.) : – Je propose le renvoi à la Municipalité directement.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Aude Billard « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – En l'absence des deux derniers postulants, M. Nicola Di Giulio et M. Johan Pain, donc nous en avons terminé ainsi avec les initiatives. Nous pouvons passer aux interpellations.

Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le service des sports et son dynamisme proverbial »

Développement polycopié

A la page 4 de la revue Sinergie No 46 (décembre 2016), j'ai lu avec plaisir que la Ville a accueilli le plus grand rallye de véhicules électriques, Wave, le 16 juin à Lausanne. Les SIL ont fourni l'énergie et l'équipement nécessaire à l'approvisionnement électrique des véhicules.

Je salue l'esprit entrepreneurial de la Municipalité qui a accueilli et, en quelque sorte hébergé 60 voitures et 10 motos électriques.

Cet article m'a remémoré le débat sur l'opportunité d'étudier l'organisation d'un Grand Prix de Formule E à Lausanne, postulat accepté par la majorité de la commission et par le Municipal en charge des Sports lors de la précédente législature, mais rejeté par le plenum dernièrement.

La Municipalité a été remaniée en profondeur à l'aube de cette législature.

Cette interpellation est déposée dans le but de connaître les intentions de la' nouvelle' Municipalité pour ce qui concerne le Sport en général et, plus précisément les manifestations sportives.

En effet, notre Ville a toujours été remarquée par son dynamisme, son professionnalisme et son entreprenariat en matière de manifestations sportives. Je pense, entre autre, à Gymnaestrada, à l'organisation de nombreux championnats européens, voire mondiaux, au Crashed Ice , toutes ces manifestations accueillant de très nombreuses personnes à Lausanne, assurant ainsi de nombreux emplois et retombées économiques et portant le nom de Lausanne loin à la ronde (medias, bouche à oreille, etc ..).

C'est pour la raison invoquée ci-dessus que le soussigné désire poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité envisage-t-elle de continuer dans la voie dynamique, professionnelle et entrepreneuriale qui a façonné la réputation sportive de Lausanne, Capitale Olympique?
2. La Municipalité peut-elle nous 'dévoiler' le programme de cette législature?
Quelles animations sportives classiques vont être
 - i. maintenues ou
 - ii. abandonnées
3. la création de nouvelles animations sportives sont-elles à l'ordre du jour?
4. Dans le cas cité ci-dessus et qui concerne l'accueil de Wave, ce dont je ne peux que me réjouir
 - a. Quelles sont les raisons qui ont motivé la Municipalité à accueillir Wave?
 - b. Quel fut le coût pour Lausanne ?
 - c. Quelles furent les retombées économiques supputées?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

« A la page 4 de la revue Sinergie N° 46 (décembre 2016), j'ai lu avec plaisir que la Ville a accueilli le plus grand rallye de véhicules électriques, Wave, le 16 juin à Lausanne. Les SIL ont fourni l'énergie et l'équipement nécessaire à l'approvisionnement électrique des véhicules.

Je salue l'esprit entrepreneurial de la Municipalité qui a accueilli et, en quelque sorte hébergé 60 voitures et 10 motos électriques.

Cet article m'a remémoré le débat sur l'opportunité d'étudier l'organisation d'un Grand Prix de Formule E à Lausanne, postulat accepté par la majorité de la commission et par le Municipal en charge des sports lors de la précédente législature, mais rejeté par le plénum dernièrement.

La Municipalité a été remaniée en profondeur à l'aube de cette législature.

Cette interpellation est déposée dans le but de connaître les intentions de la nouvelle Municipalité pour ce qui concerne le sport en général et, plus précisément les manifestations sportives.

En effet, notre ville a toujours été remarquée par son dynamisme, son professionnalisme et son entreprenariat en matière de manifestations sportive. Je pense, entre autres, à Gymnaestrada, à l'organisation de nombreux championnats européens, voire mondiaux, au Crashed Ice, ... toutes ces manifestations accueillant de très nombreuses personnes à Lausanne, assurant ainsi de nombreux emplois et retombées économiques et portant le nom de Lausanne loin à la ronde (médias, bouche à oreille, etc.). »

Préambule

Avant de répondre aux questions de l'interpellateur, la Municipalité tient à apporter les précisions suivantes.

Chaque année, plusieurs centaines de manifestations sportives sont organisées à Lausanne. Elles le sont, avant tout, au sein des clubs et associations locales et ne concernent que leurs membres. Toutefois, une centaine d'entre elles dépassent ce cadre et investissent le domaine public ou nécessitent la mise à disposition d'équipements sportifs majeurs (stades, piscines ou salles). Ces manifestations revêtent une importance manifeste non seulement pour les sportifs, clubs ou fédérations concernés, mais aussi pour notre ville, car

ces événements, qu'ils soient internationaux ou locaux, récurrents ou uniques, contribuent à encourager la pratique du sport et à promouvoir l'image de Lausanne. C'est pourquoi, ils sont activement soutenus par la Municipalité.

Le Plan directeur du sport (PDS)¹ définit les bases de ce soutien et fixe comme objectifs, entre autres, « *le soutien aux comités d'organisation de manifestations sportives par des aides financières, administratives, en personnel et en matériel* » et « *l'encouragement à la création de nouvelles manifestations sportives régulières et la participation à leur mise sur pied et à leur organisation* »².

En plus des manifestations récurrentes, Lausanne est aussi un lieu réputé pour l'organisation de manifestations sportives uniques d'importance internationale. Depuis le début des années 2000, plus d'une dizaine de championnats du monde, d'Europe et autres coupes du monde ou événements internationaux ont eu lieu en nos murs. Parmi les plus importants, nous relèverons la World Gymnastrada, avec ses 23'000 athlètes (soit plus du double de ceux des Jeux Olympiques d'été !) qui furent nos hôtes du 10 au 16 juillet 2011. Ce savoir-faire, internationalement reconnu, la Municipalité tient à le conserver et, pour ce faire, a fixé comme objectif la tenue annuelle d'un événement de ce type.

De nombreux services de l'administration communale sont, à divers degrés, impliqués dans la tenue et le soutien à ces événements. Nous citerons le Secrétariat municipal, le Secrétariat général culture et développement urbain, le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, le Corps de police, le Service de protection et sauvetage, le Service de l'économie, le Service de l'eau, le Secrétariat général et cadastre, le Service des parcs et domaines, le Service d'organisation et d'informatique, le Service des routes et de la mobilité, le Service de la propreté urbaine, le Service de l'électricité et le Service multimédia. Pour le Service des sports, il s'agit de l'une de ses missions principales.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité envisage-t-elle de continuer dans la voie dynamique, professionnelle et entrepreneuriale qui a façonné la réputation sportive de Lausanne, Capitale olympique ?

La Municipalité va poursuivre la politique, couronnée de succès comme l'interpellateur le relève, qui est la sienne dans le domaine des manifestations sportives, qu'elles soient récurrentes ou à caractère unique, qu'elles concernent le sport populaire ou le sport d'élite, qu'elles aient un caractère local ou international.

Des infrastructures nouvelles nécessaires, pour accueillir bon nombre de manifestations, vont être construites, Centre sportif de Malley, Centre sportif de la Tuilière, ou rénovées.

Question 2 : La Municipalité peut-elle nous « dévoiler » le programme de cette législature ? Quelles animations sportives classiques vont être maintenues ou abandonnées ?

Le programme de cette législature est riche en événements sportifs : notre ville sera l'hôte, cette année, de l'étape finale du Tour de Romandie (sous la forme d'un contre-la-montre), des championnats d'Europe féminin amateur de golf, d'une manche de la coupe du monde de triathlon en 2018 et des championnats du monde de cette discipline en 2019. En 2020, Lausanne deviendra ville olympique en accueillant les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver, puis, quelques mois plus tard, sera le cadre des championnats du monde de hockey sur glace. Auxquels s'ajouteront, bien entendu, les manifestations récurrentes que sont les « 20 km de Lausanne », la « Journée lausannoise du vélo », le « Triathlon de Lausanne »,

¹ Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2002, tome II, pp. 672-703.

² PDS, objectifs 32 et 33.

la course « Capitale olympique » et la « Christmas Midnight Run », sans oublier « Athletissima », le « 3x3 Basket World Tour » les « Panathlon Family Games », les « 24 heures de natation » ou « Equissima », pour n'en citer que quelques unes.

Relevons que les manifestations sportives récurrentes contribuent à la promotion de Lausanne, en Suisse et à l'étranger et ont un apport économique indéniable. Elles sont aussi un outil de promotion de santé publique en incitant et en offrant la possibilité à la population de participer et d'exercer une activité physique. C'est pourquoi, la Municipalité les soutient, en particulier celles ouvertes à tous, et va continuer de le faire. Il importe de rappeler et de souligner que l'organisation de tels événements repose sur un modèle économique qui fait appel au sponsoring. Il est donc primordial pour les organisateurs de pérenniser leurs relations avec leurs sponsors. La défection d'un ou de plusieurs sponsors peut avoir des conséquences désastreuses pour une manifestation, même établie depuis des années et faisant partie « du paysage sportif » local, voire international.

Question 3 : La création de nouvelles animations sportives est-elle à l'ordre du jour ?

Comme indiqué en préambule, l'une des missions principales du Service des sports est l'encouragement à la création de nouvelles manifestations sportives régulières et la participation à leur mise sur pied et à leur organisation. Dans ce cadre, il est non seulement à l'écoute des milieux sportifs, mais il est également proactif et recherche les événements sportifs de demain, qu'ils concernent des sports « classiques » ou nouveaux. Au moment de la rédaction de cette réponse, la Municipalité ne peut donner d'indications précises quant aux nouvelles manifestations sportives qui seront organisées dans le courant de la présente législature. Elle peut seulement dire que des études et des contacts sont en cours.

La Municipalité tient également à rappeler qu'une priorité dans les engagements est mise cette législature sur les animations qui débiteront déjà en 2018, en lien avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020.

Question 4 : Dans le cas cité ci-dessus et qui concerne l'accueil de Wave, ce dont je ne peux que me réjouir

- a. *Quelles sont les raisons qui ont motivé la Municipalité à accueillir Wave ?*
- b. *Quel fut le coût pour Lausanne ?*
- c. *Quelles furent les retombées économiques supputées ?*

Le rallye WAVE (*World Advanced Vehicle Expedition*) a été créé en 2010 par M. Louis Palmer, citoyen suisse, qui avait réalisé entre 2007 et 2008 au volant d'un taxi solaire le premier tour du monde avec un véhicule mû à la seule énergie solaire, afin de sensibiliser la population au changement climatique et à l'utilisation de cette énergie comme alternative au pétrole. La création de ce rallye et son succès lui ont valu le prix *Champion of the Earth* décerné par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), remis au siège de l'ONU à New York, l'encourageant à poursuivre dans cette voie.

En 2016, la sixième édition du rallye a réuni 70 équipes (60 voitures et 10 motos), qui sont parties de Bremerhaven en Allemagne le 11 juin, pour rejoindre Liestal le 18 juin, sillonnant l'Allemagne, la France et la Suisse. Le rallye a fait étape à Lausanne le 16 juin 2016. Les véhicules, dont de nombreux prototypes, ont été exposés et rechargés sur la place de la Riponne. Une tente a été montée pour l'occasion et deux *food trucks* étaient présents pour la restauration du public.

L'accueil d'une étape du rallye WAVE permettait de promouvoir la mobilité électrique, de renforcer l'image de Lausanne « Cité de l'énergie » et, plus marginalement, de mettre en avant les prestations commerciales des Services industriels (bornes de charges pour véhicules électriques *n-charge* et électricité renouvelable *nativa*[®]). C'est pourquoi, la Municipalité a répondu positivement à la demande des organisateurs de la manifestation. Quant à son coût, hors personnel communal, il s'est élevé à environ CHF 32'000.-, pris en charge pour moitié par la Ville et pour l'autre moitié par l'Etat de Vaud. Ce montant inclut les frais de communication, de sécurité, de location de la tente sur la place de la

Riponne, de raccordements électriques et d'énergie pour la manifestation et la recharge des véhicules électriques, de mise à disposition du public de vélos électriques de démonstration, ainsi que de repas et d'hébergement des participants au rallye. Les charges de personnel (pose et dépose de 200 barrières vaubans, coordination, présence durant la manifestation) ont été évaluées à environ CHF 16'000.-. Le coût total de la manifestation a donc été pour la Ville, déduction faite de la participation cantonale, de l'ordre de CHF 32'000.-.

Les retombées économiques directes de cette étape de *WAVE* dans notre ville ont sans doute été modestes et le temps maussade qui prévalait durant la manifestation a certainement réduit le nombre de visiteurs attendus. En revanche, la couverture médiatique de l'événement a été très bonne, contribuant à la visibilité et à l'attrait de Lausanne.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'avais déposé cette interpellation il y a tout juste un an, 364 jours exactement. Je précise que la Municipalité a répondu trois mois plus tard, donc dans un délai relativement raisonnable. Si on la traite seulement aujourd'hui c'est dû principalement à la surcharge de notre ordre du jour, mais ça, c'est un autre débat.

Comme vous le savez, je ne suis pas un sportif né, mais suis un admirateur, et je souligne trois fois admirateur, du Service des sports. Je tiens très sincèrement à remercier la Municipalité pour sa réponse circonstanciée qui me rassure et qui nous assure que la nouvelle Municipalité – enfin la nouvelle à l'époque où j'ai écrit cette interpellation – n'a pas la volonté de réduire la voilure si j'ose cette image. J'avoue humblement que mon interpellation a vu le jour suite au débat que nous avons eu lors de la prise en considération de mon postulat demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de poser la candidature de Lausanne pour un grand prix de formule E, E comme électrique.

En effet, la séance de commission, qui avait eu lieu à la fin de la législature précédente, avait accueilli favorablement l'idée et à une majorité sympathique. A l'orée de cette législature le vent a tourné et le postulat n'a pas trouvé le même écho en plénum. Cette déception est maintenant passée et largement compensée, et je souligne aussi deux fois « compensée », par la lecture de la réponse municipale. Je suis donc serein et en tant que dépositaire du postulat qui demandait d'organiser une manche des Jeux olympiques de la Jeunesse je suis ravi du dynamisme qui me semble ainsi perdurer.

J'aimerais citer un seul exemple : l'étape finale du Tour de Romandie a généré des retombées économiques extrêmement importantes, mais pas seulement, elle a aussi généré des images superbes de notre ville. Images qui ont été reprises par des dizaines et dizaines de télévisions, ces heures de retransmission seraient tout simplement impossibles et surtout impayables pour une collectivité telle que la nôtre. En résumé, bravo et merci à la Municipalité pour sa réponse et surtout continuez ainsi monsieur le municipal. Je vous remercie.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Il n'y en a pas. Pas de résolution. Donc ce point est ainsi liquidé.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La présidente : – Nous pouvons passer à l'interpellation 7 puisque pour la 2, M. Maillard est absent.

Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? »

Développement polycopié

Cette année encore, l'administration communale de Lausanne a pu profiter de la générosité de notre Municipalité en ayant un congé payé supplémentaire le 1er mai.

Dans l'administration communale, sont compris nos enseignants. Les élèves ont donc aussi congé. A l'heure où le gouvernement lucernois crée l'émoi en donnant congé à ses élèves pour économiser de l'argent, à Lausanne, nous prêterions nos têtes blondes, par rapport au reste du canton, mais en plus sans économiser un centime. Finalement les parents, qui eux n'ont pas congé doivent tenter de trouver des solutions de garde à leurs frais.

De plus, nous pouvons imaginer que les services d'urgence assurent quand même une permanence minimum. En plus de police, ambulance et pompiers, nous pouvons supposer que le personnel qui travaille reçoit une prime complémentaire ce jour-là.

Et tout cela pourquoi? En effet, si à Fribourg, les enfants ont congé, il est traditionnel chez eux d'aller chantant de porte à porte ce jour-là. A Lausanne, rien de tout cela. Excepté le cortège du parti socialiste.

C'est pourquoi nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Sur quelle tradition la ville de Lausanne s'appuie-t-elle pour donner congé à son administration et à ses élèves le premier mai.
2. Le personnel travaillant ce jour-là gagne-t-il une prime spéciale ou est-il payé comme un jour férié officiel?
3. Les élèves lausannois ont-ils une plus grande facilité d'apprentissage pour se permettre une journée de congé supplémentaire?
4. Quelles solutions peut-être donner aux parents pour garder leurs enfants?
5. Quel est le coût réel pour

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Cette année encore, l'administration communale de Lausanne a pu profiter de la générosité de notre Municipalité en ayant un congé payé supplémentaire le 1^{er} mai.

Dans l'administration communale sont compris nos enseignants. Les élèves ont donc aussi congé. A l'heure où le gouvernement lucernois crée l'émoi en donnant congé à ses élèves pour économiser de l'argent, à Lausanne, nous prêterions nos têtes blondes, par rapport au reste du canton, mais en plus sans économiser un centime. Finalement les parents, qui eux n'ont pas congé doivent tenter de trouver des solutions de garde à leurs frais.

De plus, nous pouvons imaginer que les services d'urgence assurent quand même une permanence minimum. En plus de police, ambulance et pompiers, nous pouvons supposer que le personnel qui travaille reçoit une prime complémentaire ce jour-là.

Et tout cela pourquoi ? En effet, si à Fribourg, les enfants ont congé, il est traditionnel chez eux d'aller chanter de porte à porte ce jour-là. A Lausanne, rien de tout cela. Excepté le cortège du parti socialiste.

Préambule

Les premières références historiques de festivités liées à la notion de reconnaissance du travail datent de la fin du XVIII^e siècle en France. A la fin du XIX^e, la fête s'étend à plusieurs pays autour des combats du mouvement ouvrier en faveur d'une journée de travail de huit heures. Le premier défilé, toujours lié aux revendications pour une journée de huit heures, vient de New-York, où 10'000 charpentiers manifestèrent en 1882. La date du 1^{er} mai sera quant à elle choisie, en 1889, dans le cadre de la II^e Internationale socialiste réunie à Paris. Depuis, l'événement est célébré dans la plupart des pays du monde (exception faite de l'Australie et du Japon), avec des variantes.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Sur quelle tradition la Ville de Lausanne s'appuie-t-elle pour donner congé à son administration et à ses élèves le 1^{er} mai ?

La discussion autour d'une fermeture de l'administration communale le 1^{er} mai a commencé en 1899 au Conseil communal lausannois. Le conseiller communal et fondateur du parti ouvrier vaudois Aloys Fauquez dépose, le 18 avril 1899, une motion demandant *au Conseil communal d'inviter la Municipalité à rendre facultative la fréquentation des écoles primaires le 1^{er} mai, jour de fête ouvrière.*

Cette demande, très mesurée tant sur le fond que sur la forme, est admise dans la même séance sans opposition, la commission chargée du rapport estimant même que le représentant de la Municipalité aurait pu l'accepter d'emblée.

Ce congé n'était cependant accordé que sur demande expresse des parents et les enfants devaient fournir une excuse justifiée à leur régent, au plus tard le 2 mai.

En 1900, le conseiller communal Oscar Rapin dépose une interpellation demandant d'accorder aux employés communaux un congé général pour l'après-midi du 1^{er} mai. Là encore, la Municipalité répond *qu'elle procédera vis-à-vis des employés de la Commune qui lui demanderont congé pour l'après-midi du 1^{er} mai de la même façon que pour les parents des enfants qui doivent bénéficier d'un tel congé.*

Le règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC), adopté le 18 octobre 1932, précise la pratique sur ce point, en édictant qu'un *congé contre compensation pourra être accordé le 1^{er} mai, à condition que le service soit assuré.* Une retenue sur le salaire est prévue pour les heures de congé qui n'auront pas été compensées par des heures supplémentaires.

En 1934, la première Municipalité à majorité de gauche décide de la fermeture des bureaux de l'administration communale l'après-midi du 1^{er} mai et l'abrogation de toute forme de compensation. En 1939, après le retour d'une majorité de droite aux affaires, la Municipalité propose un nouveau préavis sur cette question. Ainsi, le RPAC est modifié en revenant sur la fermeture des bureaux l'après-midi du 1^{er} mai et en rétablissant la notion de congé accordé contre compensation ce jour-là. Parallèlement, le 1^{er} août est institué jour férié, entérinant une décision que la précédente majorité avait déjà en partie prise. Le personnel communal bénéficiait ainsi d'un congé l'après-midi du 1^{er} août.

Enfin, en 1946, la Municipalité, pour la deuxième fois de l'histoire lausannoise à majorité de gauche et sous la syndication de Pierre Graber, propose d'ajouter les 1^{er} mai et 1^{er} août aux jours de fermeture des services de l'administration communale et d'abroger toute notion de compensation. Une très forte majorité du conseil communal adopta cette règle qui prévaut dès lors.

Question 2 : Le personnel travaillant ce jour-là gagne-t-il une prime spéciale ou est-il payé comme un jour férié officiel ?

Tout comme les autres jours fériés, les collaboratrices et collaborateurs appelés à travailler le 1^{er} mai ont une rémunération majorée de 75%. Le personnel des services effectuant de la rotation, qui est planifiée ce jour-là, effectue des heures normales de travail et peut reprendre, en compensation, les heures de travail effectuées le 1^{er} mai à un autre moment, en accord avec les besoins du service.

Question 3 : Les élèves lausannois ont-ils une plus grande facilité d'apprentissage pour se permettre une journée de congé supplémentaire ?

La Municipalité se borne à constater que le canton romand offrant les meilleurs résultats aux différentes études PISA est le canton de Fribourg dont le nombre de jours d'écoles chômés est parmi les plus élevés, en raison de l'abondance de fêtes religieuses catholiques.

La Municipalité de Lausanne n'a donc fait que combler l'austère réserve des protestants vaudois en y ajoutant le 1^{er} mai, date importante de notre histoire sociale. D'autres communes ont fait d'autres choix. Ainsi, Payerne par exemple a-t-elle choisi de donner congé à ses élèves pour les Brandons. L'article 69 de la loi scolaire, dispose en effet que les conseils d'établissement peuvent accorder au maximum deux demi-journées de congé par année scolaire. Ainsi, tous les élèves du canton bénéficient potentiellement du même nombre de jours de congé, pour autant que les conseils d'établissement souhaitent les accorder.

Question 4 : Quelles solutions peuvent être données aux parents pour garder leurs enfants ?

Pour les centres de vie infantine, la question ne se pose pas puisque les structures préscolaires et mixtes (1 – 2P) sont ouvertes le 1^{er} mai.

En ce qui concerne les enfants de 3 à 6P, aucune demande de solution particulière n'est jamais parvenue au Service de l'accueil de jour de l'enfance.

Question 5 : Quel est le coût réel pour la commune, donc le contribuable lausannois, de cette journée de congé ?

Il n'y a pas de coût direct lié au 1^{er} mai férié, le personnel de la Ville de Lausanne étant payé mensuellement. Ainsi, le fait d'octroyer congé le 1^{er} mai n'a pas d'influence financière sur les comptes de la Ville. De plus, la large majorité du personnel qui est de piquet ou en rotation un jour férié ou chômé prend un autre jour de congé en remplacement. Ainsi, les charges salariales mensuelles ne varient pas pour l'employeur. Dans des cas exceptionnels, lorsqu'une journée de travail sur un jour férié ou chômé n'a pas pu être compensée par un congé, il arrive qu'elle soit payée.

Finalement, rappelons que le nombre de jours fériés ou chômés attribués diffère de quelques unités, par exemple d'un canton à l'autre (Epiphanie, Toussaint, Assomption, etc.) ou d'une ville à l'autre (carnaval, abbayes, etc.) pour des raisons historiques qui sont sans influence sur la productivité moyenne des différentes administrations ou entreprises de ce pays.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Henri Klunge (PLR) : – Je remercie la Municipalité pour sa réponse très complète sur l'historique de longue date de ce congé offert aux fonctionnaires de la Ville. Toutefois, sur le fond je reste perplexe et suis inquiet notamment pour les nombreux parents qui travaillent. En effet, il semble que les écoles ne communiquent pas suffisamment aux parents le fait qu'elles ne proposent aucune solution de garde adaptée pour les enfants lors de ce privilège offert aux enseignants et employés de la Ville, mais dont la majeure partie de la population ne bénéficie pas. Au vu de cela, je dépose la résolution suivante, cette fois elle sera mieux écrite, je vous rassure... (*M. Klunge lit sa résolution*) :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe davantage les parents d'élèves des possibilités ou de l'absence de possibilité de garde des enfants durant le congé accordé aux enseignants le 1^{er} mai.

La discussion est ouverte

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je dois avouer que je suis quand même un peu surprise par la réponse à la question 5 de cette interpellation. Quand on pose la question de savoir quel est le coût réel pour la Commune, pour le contribuable lausannois, on nous répond qu'en fait les employés étant payés mensuellement il n'y a pas de coût particulier pour ce jour de congé supplémentaire. Or l'on sait très bien que chaque jour de congé a finalement un coût pour une collectivité, une entreprise, et donc je trouve que cette réponse est quand même pour le moins légère.

C'est vrai que cette journée de congé octroyée surprend toujours les parents, en particulier quand elle arrive après un week-end, après deux ans où les 1^{er} mai sont tombés un samedi et dimanche tout d'un coup on se rend compte – et je me rappelle que cela avait été mon cas, qu'en réalité nos enfants ont congé ce jour-là alors même que nous travaillons. Il me semble qu'il est essentiel que la Commune puisse mettre en place certaines structures, certains parents n'ayant vraiment pas du tout la possibilité de faire garder les enfants par d'autres moyens que par une structure scolaire dans un jour de semaine. Donc je soutiendrai la résolution de mon collègue Henri Klunge et je vous remercie d'en faire de même.

M. Valentin Christe (PLC) : – En l'absence de M. Stauber qui a dû nous quitter en raison d'un déplacement très tôt demain matin, je me permets de vous lire une réflexion que la réponse à la question 5 lui a inspirée : « *Mesdames et messieurs, j'ai été surpris de lire la réponse à la question 5 où la Municipalité affirme que, je cite : « Le nombre de jours fériés ou jours chômés est sans influence sur la productivité moyenne des différentes administrations ou entreprises de ce pays. » Fin de citation. Cette affirmation est déjà plus que discutable lorsque les jours fériés ou chômés ne sont pas payés, mais si ces jours sont payés elle devient surréaliste. En effet, la seule explication serait que la productivité des administrations est si faible qu'il revient au même que les employés viennent au travail ou qu'ils restent à la maison. La Municipalité est-elle véritablement convaincue de son affirmation ?* ».

M. Grégoire Junod, syndic : – Si je comprends vos derniers propos, monsieur le conseiller, ça signifie que vous estimez que nous sommes plus productifs dans les cantons protestants que dans les cantons catholiques. Parce que précisément nous vivons en Suisse, dans un pays où le nombre de jours fériés varie beaucoup d'un canton à l'autre et où on sait d'ailleurs, on l'a relevé dans la réponse, qu'en plus ce sont parfois des cantons qui ont plus de jours fériés qui ont les meilleurs résultats PISA. Alors je ne ferai pas forcément de corrélation entre les jours fériés et PISA, mais vous conviendrez que ça n'est pas non plus tellement pertinent d'en faire dans l'autre sens.

La réalité est que, d'abord, nous ne faisons qu'appliquer la loi vaudoise puisqu'effectivement nous avons à Lausanne un jour chômé supplémentaire. A Payerne c'est les Brandons, c'est mentionné d'ailleurs également dans la réponse. Donc il y a d'autres communes vaudoises qui usent de ce droit prévu par la loi d'avoir, en plus des jours fériés qui sont prévus par la Confédération, un jour chômé dans les écoles. C'est prévu par la Loi scolaire vaudoise et Lausanne l'applique à l'instar d'autres communes de ce canton. Simplement vous dire qu'un jour sur une année ça n'a pas d'impact sur la productivité. Mais vous le savez, il y a d'ailleurs des théories extrêmement nombreuses qui ont été faites sur la durée du travail, qui montrent aussi que parfois on a d'ailleurs des gens plus productifs quand la durée hebdomadaire du travail est un peu plus réduite qu'elle ne l'était à la fin du XIX^e siècle, l'histoire même nous donne raison.

Nous sommes dans un pays, et plus largement dans une société où les gains de productivité n'ont cessé d'augmenter depuis un siècle, qui continuent d'ailleurs encore à augmenter. Ils ont augmenté évidemment sous l'impulsion des évolutions technologiques, mais ils ont aussi augmenté alors que parallèlement la durée du travail a été drastiquement réduite. Ce sont des choses qui interrogent aussi et qui montrent qu'il n'y a pas une corrélation immédiate. Alors vous avez évidemment le droit d'être contre le fait que la Ville de Lausanne octroie un jour férié le 1^{er} mai, très bien, faisons le débat là-dessus, mais à mon avis, l'angle d'attaque qu'est le vôtre qui consiste à dire que ça coûte cher à la collectivité, que ça rend les employés moins productifs, ça me paraît être un raisonnement qui honnêtement ne tient pas la route. S'agissant d'un jour chômé par année alors que le Canton de Vaud est un des cantons de Suisse qui a le moins de jours fériés et chômés parmi l'ensemble des cantons de ce pays. Et là je ne parle pas uniquement des questions de l'enseignement, mais plus largement de l'ensemble de nos cantons, les catholiques ayant traditionnellement beaucoup plus de fêtes religieuses et de jours chômés que les cantons protestants. Voilà, on vit dans un pays fédéraliste où les régimes sont différents sans que ça n'ait d'impact sur la capacité productivité, économique, financière de nos différents cantons et de nos différentes collectivités.

La discussion est close.

La discussion sur la résolution n'est pas utilisée.

Vote – Résolution de M. Henri Klunge

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, mais une résolution. Est-ce qu'on peut-être l'afficher ? Je vous la relis peut-être : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe davantage les parents d'élèves des possibilités ou de l'absence de possibilité de garde des enfants durant le congé accordé aux enseignants le 1^{er} mai.* ». Et j'ouvre la discussion sur cette résolution.

La discussion n'est pas demandée. Donc on va pouvoir voter sur cette résolution. Celles et ceux qui acceptent la résolution de M. Klunge sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus, vous avez accepté cette résolution. Le point est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe davantage les parents d'élèves des possibilités ou de l'absence de possibilité de garde des enfants durant le congé accordé aux enseignants le 1^{er} mai. »

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! »

Développement polycopié

Préambule

Le CC a adopté dans sa 20ème séance du 23 mai 2017 le préavis 2017/06 : prise de participation dans la société Netplus SA.

Il m'apparaît nécessaire pour donner un sens aux questions de cette interpellation de revenir sur le rapport de la commission 70 dont il sied de mettre en exergue les allégations suivantes :

De l'avis de la Municipalité je cite :

- Globalement cette prise de participation est une situation gagnant/gagnant pour Netplus SA et pour la Ville de Lausanne
- Actuellement, c'est le bon moment pour entrer dans le capital de Netplus SA au vu de la conjoncture et des possibilités d'avoir un retour sur investissement de cinq ans.
- Il n'y aurait pas eu moins de perte de clientèle car Citycable est passé d'une situation de quasi-monopole, à un marché ouvert. Maintenant, le but principal est de faire des économies d'échelle dans le développement de nouveaux produits.
- La palette d'option actuellement pour un petit acteur dans un réseau mondialisé n'est pas infini. Il est aussi difficile de faire des hypothèses dans ce marché extrêmement dynamique. C'est pour cela que le partenariat avec Netplus SA permet de se mettre dans une logique de complémentarité et de diversification. La participation à Netplus SA ne pourrait être qu'un sursis mais avoir une marge de 10 ans pour pouvoir se retourner semble aussi une bonne opération commerciale et politique.
- Etc. etc.

En résumé et en bref : Une opération sans perte, ni gain, un retour sur investissement dans les cinq cinq ans, une synergie prometteuse sur dix ans !

Les faits générateurs de cette interpellation

Un article du « Temps » paru au début des vacances intitulé : « Une guerre des téléseaux débute à Lausanne », UPC premier câblo-opérateur de Suisse, lance ses offres à Lausanne, où se trouve déjà le téléseau Citycable dans les mains de la Ville.

En substance il appert qu'UCP entend offrir ses services à 90'000 foyers lausannois et c'est sans compter la présence de l'empire « Swisscom » (p. 2 du préavis) !

Mes questions

1. Dans le sillage de l'octroi de droits de retransmission des matches de hockey de 2016, quelles étaient les relations entre UCP Cablecom et Citycable (SI) ? Allaient-elles au-delà de cet accord de retransmission et en quoi consistaient-ils ?
2. Cas échéant pourquoi le préavis soumis à la Commission et au CC n'en faisait-il pas état ?
3. La Municipalité se sent-elle trahie ou bafouée par l'emprise avérée d'UCP ? ./.
4. En l'état la Municipalité ne doit-elle pas regretter d'avoir mis le pied dans l'étrier Netplus tant sur le plan fonctionnel que matériel (issu de son apport financier /agio) ?
5. Quel marge de manoeuvre la Municipalité dispose-t-elle face à cet élément nouveau s'il en représente vraiment un ?

6. Comment la Municipalité entend-elle faire face à l'expansion d'UPC et quelles garanties peut-elle donner quant à l'avenir de Citycable tant sur le plan fonctionnel que matériel ?

Réponse polycopié de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Préambule

« Le CC a adopté dans sa 20^{ème} séance du 23 mai 2017 le préavis 2017/06 : prise de participation dans la société Netplus SA.

Il m'apparaît nécessaire pour donner un sens aux questions de cette interpellation de revenir sur le rapport de la commission 70 dont il sied de mettre en exergue les allégations suivantes :

De l'avis de la Municipalité je cite :

- *Globalement cette prise de participation est une situation gagnant/gagnant pour Netplus SA et pour la Ville de Lausanne.*
- *Actuellement c'est le bon moment pour entrer dans le capital de Netplus SA au vu de la conjoncture et des possibilités d'avoir un retour sur investissement de cinq ans.*
- *Il n'y aurait pas eu moins de perte de clientèle car Citycable est passé d'une situation de quasi-monopole à un marché ouvert. Maintenant, le but principal est de faire des économies d'échelle dans le développement de nouveaux produits.*
- *La palette d'options actuellement pour un petit acteur dans un réseau mondialisé n'est pas infinie. Il est aussi difficile de faire des hypothèses dans ce marché extrêmement dynamique. C'est pour cela que le partenariat avec Netplus SA permet de se mettre dans une logique de complémentarité et de diversification. La participation à Netplus SA ne pourrait être qu'un sursis mais avoir une marge de dix ans pour pouvoir se retourner semble aussi une bonne opération commerciale et politique.*
- *Etc, etc.*

En résumé et en bref : une opération sans perte, ni gain, un retour sur investissement dans les cinq ans, une synergie prometteuse sur dix ans !

Les faits générateurs de cette interpellation

Un article du « Temps » paru au début des vacances intitulé : « Une guerre des téléseaux débute à Lausanne », UPC premier câblo-opérateur de Suisse lance ses offres à Lausanne, où se trouve déjà le téléseau Citycable dans les mains de la Ville.

En substance il apparaît qu'UPC entend offrir ses services à 90'000 foyers lausannois et c'est sans compter la présence de l'empire « Swisscom » (p. 2 du préavis) ! »

Introduction

En 2016, UPC Cablecom et les principaux opérateurs de téléseaux, dont Citycable, ont obtenu les droits exclusifs de retransmission des matchs suisses de hockey sur glace pour la période 2017-2022. Swisscom détenait les droits exclusifs de retransmission du hockey et du football suisses jusqu'à fin juin 2017, ce qui lui procurait un avantage concurrentiel important, ces droits n'étant partagés avec des tiers que de manière partielle et à prix fort.

Depuis juillet 2017, Swisscom ne dispose plus que des droits pour le football suisse. L'obtention des droits sur le hockey doit permettre aux câblo-opérateurs de rendre plus attractive leur offre TV et de ralentir l'érosion de leurs parts de marché pour le secteur de la télévision.

En 2016, faisant suite à une plainte des câblo-opérateurs, la Commission de la concurrence (COMCO) a sanctionné Swisscom avec une amende de CHF 71.8 millions pour abus de position dominante sur le marché des retransmissions sportives. En 2017, suite à l'attribution des droits pour le hockey suisse à UPC, associés aux principaux opérateurs de

télé réseaux, Swisscom a à son tour saisi la COMCO pour entrave à la concurrence puisque l'offre de hockey suisse ne sera disponible que pour les câblo-opérateurs.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Dans le sillage de l'octroi de droits de retransmission des matches de hockey de 2016, quelles étaient les relations entre UPC Cablecom et Citycable (SIL). Allaient-elles au-delà de cet accord de retransmission et en quoi consistaient-elles ?

UPC Cablecom a proposé aux câblo-opérateurs d'acheter en commun des droits sportifs. Les principaux câblo-opérateurs, dont Citycable, ont décidé de participer à cette opération. UPC a mené à bien la procédure d'enchères. UPC assure également la mise en forme des contenus et la production du signal. Les relations entre UPC et les SIL ne sont pas allées au-delà de cet accord pour l'achat de droits sportifs et la retransmission des contenus.

Question 2 : Cas échéant, pourquoi le préavis soumis à la Commission et au CC n'en faisait-il pas état ?

La Municipalité a répondu à cette question dans le cadre de sa réponse à la question 1.

Question 3 : La Municipalité se sent-elle trahie ou bafouée par l'emprise avérée d'UPC ?

La Municipalité est surprise de la décision d'UPC d'intervenir sur le territoire d'un câblo-opérateur, alors que la branche doit déjà faire face à la concurrence des télécoms. Il n'y a toutefois aucun accord entre câblo-opérateurs qui limite les zones d'intervention. La réalisation quasi complète par Swisscom et des partenaires d'un réseau en fibre optique couvrant l'ensemble de la Suisse et comprenant plusieurs fibres pour chaque appartement ouvre la possibilité pour tous les acteurs du secteur de cibler commercialement de nouvelles zones. La Municipalité relève toutefois qu'UPC, à ce stade, n'a pas « d'emprise avérée » sur la zone lausannoise. Hors de sa zone câblée, UPC avait jusqu'à présent ciblé en priorité les grandes villes de Suisse soit par le biais d'une participation financière comme à Genève ou par le biais de partenariats comme à Renens. Ce n'est que cette année qu'UPC a lancé quatre projets pilotes en utilisant la fibre optique FTTH, dont un à Lausanne.

Question 4 : En l'état la Municipalité ne doit-elle pas regretter d'avoir mis le pied dans l'étrier Netplus tant sur le plan fonctionnel que matériel (issu de son rapport financier/agio) ?

L'arrivée à Lausanne de ce nouveau concurrent ne remet pas en cause la prise de capital dans netplus.ch. Au contraire, cette concurrence d'un câblo-opérateur, qui vient s'ajouter à celle déjà très fortes des opérateurs télécoms, conforte, s'il était nécessaire, la décision de trouver des économies d'échelle et des synergies avec les partenaires de netplus.

Netplus est une société réunissant des acteurs de proximité, proches des attentes de leurs clients. La société est très dynamique. Elle se place par exemple devant UPC dans le classement des opérateurs suisses de Bilanz pour 2017.

Question 5 : De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle face à cet élément nouveau s'il en présente vraiment une ?

S'il faut entendre la question en un sens général, il est bien évident que la Municipalité ne peut modifier la situation de concurrence dans un marché ouvert. Il faut reconnaître la relative petitesse de l'acteur lausannois : pour risquer d'abuser d'une position dominante - comme Swisscom en matière de droits sportifs et de diffusion exclusive durant plusieurs années -, il faut disposer d'une taille que Citycable est très loin d'avoir.

Question 6 : Comment la Municipalité entend-elle faire face à l'expansion d'UPC et quelles garanties peut-elle donner quant à l'avenir de Citycable tant sur le plan fonctionnel que matériel ?

Pour faire face à la concurrence, la Municipalité a proposé de rejoindre la société netplus.ch. Cette décision permet de mieux faire face à l'évolution du marché grâce à une plus grande économie d'échelle dans le développement de nouvelles prestations et une diminution des coûts. Citycable se différencie d'UPC avec des contenus ciblant un public romand et un support local par opposition à UPC dont le périmètre est principalement en pays germanophone (Suisse allemande, Allemagne, Autriche) avec une expansion vers les pays du Centre et de l'Est de l'Europe. La Municipalité a indiqué que l'investissement devait être rentabilisé en cinq ans, ce qui est raisonnable dans un secteur qui évolue rapidement aussi bien en termes de produits (vidéo à la demande, TV interactive, prestations sur les mobiles, internet des objets), que d'acteurs (importance croissante des Netflix, Apple et autres Google), de technologie (internet des objets), d'habitudes (croissance des usages nomades, modification des usages des écrans fixes domestiques) et d'enjeux sécuritaires (possibilités d'intrusion de plus en plus vastes, protection des données personnelles). Dans ce contexte, tant la Municipalité que le Conseil communal ont fait tout ce qui leur est possible pour assurer l'avenir de Citycable. Mais l'évolution frénétique du secteur ne garantit l'avenir à long terme d'aucun acteur.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Déposée le 22 août 2017, mon interpellation a reçu des réponses de la Municipalité le 24 septembre, délai de l'article 68 du Règlement largement respecté, ce qui donne un sens tout particulier aux remerciements dévolus à la Municipalité. Cela dit, l'optimisme qui se dégage des réponses ne me rassure pas pleinement. Je serais même tenté de dire que l'on a souhaité m'imprégner d'une mesure sécurisante.

Je suis bien conscient que l'on ne peut tirer des plans sur la comète en matière de services multimédias, mais les intentions affichées d'UPC aux côtés de Swisscom laissent à penser que nous sommes dans un contexte qui prédit des rebondissements à terme. J'en viens maintenant à quelques questions complémentaires, s'il est possible de les poser, c'est en rapport avec la question 1 tout d'abord. Je rappelle la question : « Dans le sillage de l'octroi des droits de retransmission des matches de hockey de 2016, quelles étaient les relations entre UPC Cablecom et Citycable (SIL). Allaient-elles au-delà de cet accord de retransmission et en quoi consistaient-elles ? ». Alors ma question complémentaire : concrètement, cette immixtion dans l'achat des droits sportifs a-t-elle engagé des ressources financières pour Citycable, le cas échéant de quel ordre ? Je pars de l'idée que M. le municipal répondra après, il est en train de prendre des notes.

A la question 3, mes questions complémentaires touchent aussi bien la question 3 que celle figurant sous chiffre 6. La pub agressive d'UPC qui a inondé à plusieurs reprises les ménages lausannois en peu de temps – je demande à M. Tétaz de projeter un des documents reçus – (*Le document est projeté*) a-t-elle débouché sur la perte de clients pour Citycable et de quel ordre le cas échéant ? Enfin, question 6, un petit concert final, la réponse à la question 6 laisse entrevoir un optimisme mesuré, alimenté de réalisme. Elle me fait penser à la théorie du verre à moitié vide ou à moitié plein. Partant de l'idée que je puis placer ma confiance en la Municipalité qui fera preuve de vigilance, j'opte pour la théorie du verre à moitié plein, qui je le rappelle s'inscrit dans l'intention positive. Ceci m'évitera de déposer une résolution, mais j'attends volontiers la réponse aux deux questions que j'ai posées.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je partage l’optimisme mesuré ou le pessimisme serein de l’interpellateur. Le monde du multimédia est effectivement très compliqué, extrêmement concurrentiel et nous avons assisté – y compris d’ailleurs depuis non seulement le dépôt de l’interpellation de M. Henchoz, mais depuis la réponse de la Municipalité –, à de nouvelles péripéties dont celle assez récente dans laquelle UPC fait référence au fait qu’il va construire une offre incluant la téléphonie mobile, en utilisant le réseau fibre optique de Swisscom, ce qui est évidemment surprenant lorsqu’on sait les relations peu paisibles entre Swisscom et UPC. Vous savez qu’il y a des plaintes sérieuses de l’un contre l’autre et de l’autre contre l’un, à propos en particulier des retransmissions sportives. Mais enfin ce monde n’est pas un monde de « bisounours » ; très probablement il y a aussi des éléments de gouvernance de UPC qui échappent un tout petit peu à l’analyse lorsqu’on la circonscrit au périmètre simplement de la Suisse. Il y a probablement un actionnaire principal international de UPC qui n’écoute pas forcément toujours ce qui se passe dans des périmètres plus limités comme celui de la Suisse, de l’Allemagne et de l’Autriche.

Effectivement nous sommes dans une situation compliquée. Nous avons investi dans un réseau de fibre optique. Il s’agit de faire en sorte que ce réseau puisse être valorisé dans des activités commerciales et nous travaillons d’arrache-pied à le faire.

S’agissant maintenant des questions de M. Henchoz liées aux chaînes sportives. Effectivement, sous le leadership de UPC, un très grand ensemble des câblo-opérateurs suisses, c’est-à-dire des propriétaires de télé réseaux câblés, a emporté les droits de retransmissions sportives pour ce qui concerne le hockey sur glace. Par contre le football est resté en mains de Swisscom. Ceci introduit une situation pas très heureuse pour les amateurs conjoints de foot et de hockey parce que s’ils veulent pouvoir regarder l’ensemble des retransmissions de ces deux sports, ils devraient avoir deux sortes de fournisseurs, ce qui est à la fois onéreux et pas forcément toujours très praticable au point de vue contractuel non plus. Mais enfin cela montre bien la guerre dans laquelle ces deux ensembles étaient.

Cela a été fait par enchères. Je ne crois pas être autorisé à vous dire à quelle hauteur elles sont montées, mais c’est clair que du point de vue des réseaux câblés organisés autour de UPC il y a des dépenses relativement importantes qui doivent être consenties. Pour l’instant toutes les négociations ne sont pas encore terminées, et nous n’avons pas encore inscrit de dépenses supplémentaires. C’est-à-dire que ce qui a été prévu au budget 2017, puis 2018, permet de financer notre contribution à la chaîne MySports, sous réserve encore de discussions complémentaires, mais pour l’instant, au jour où je vous parle, tous les éléments budgétaires sont inclus dans le budget 2017, puis 2018. Nous ne sommes pas à l’abri de nouvelles dans tout ce genre de projets, il y a toujours des surprises qui arrivent au fil du temps. Donc pour l’instant pas de difficulté extrabudgétaire.

Et puis pour la publicité agressive de UPC. M. Henchoz a de la chance puisqu’il en a reçu comme moi sept et probablement comme vous. J’ai évidemment immédiatement posé la question au Service multimédia, devenu une part intégrante du Service commercial : nous n’avons pas, pour l’instant, de perte de clients repérables. Je pense qu’il y a un très fort effort en matière de marketing qui est fait par UPC. Il faut aussi se rendre compte que UPC à Lausanne part presque de zéro puisque UPC avait en quelque sorte disparu des écrans lausannois : l’offre de télévision numérique de UPC, qui était fournie par la société qui s’appelait DigiTV, dans laquelle la Ville de Lausanne était aussi actionnaire, a été en quelque sorte réduite à néant lorsque la télévision numérique a pu être proposée sur le câble et gratuitement. Alors évidemment UPC, qui avait un décodeur particulier, n’avait plus beaucoup de raisons de le commercialiser et a presque disparu de Lausanne. UPC reste évidemment très présent non seulement partout en Suisse, mais très près de Lausanne, dans les communes limitrophes, mais pour venir à Lausanne ils doivent faire de très gros efforts que pour l’instant nous ne voyons pas encore sur une érosion de la clientèle. Nous en saurons probablement plus dans quelques semaines ou dans le courant du printemps.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Simplement un petit mot, je comprends la prudence de M. le municipal, mais je peux lui dire que je suis satisfait des réponses qu'il m'a données.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir à nouveau sur un sujet qui touche M. Pidoux, j'en suis désolé de déjà vous mettre à contribution et j'espère que vous apprécierez ma question... malgré le fait que je sois un homme.

Il y a une année, nous avons discuté de la stratégie multimédia et d'un investissement dans NetPlus pour à peu près 4 millions, pour 10 % de l'entreprise, plus l'obligation pour Citycable d'utiliser les services de NetPlus et ses produits. Est-ce qu'au vu de l'évolution qui a lieu, des informations nouvelles qu'on a reçu, des analyses stratégiques que vous menez comme président des SIL, vous pouvez nous confirmer que c'est la bonne stratégie ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – J'apprécie les questions de M. Moscheni, y compris s'il est un homme, et en lui rappelant que j'en suis également un. Je pense qu'effectivement l'investissement dans Net+ s'est avéré judicieux. Nous sommes tout au début, vous avez voté ce préavis l'an passé, et l'entrée de Lausanne au capital de Net+ date de la fin de l'année 2017. Et l'entrée d'un chef de service au conseil d'administration de NetPlus date de ce début 2018. Mais ce qu'on peut voir, en tout cas, c'est que le propos stratégique qui était de s'allier avec des acteurs locaux dans la logique de proximité « taillé aux greubons » que vous avez mentionnée tout à l'heure, va exactement dans le sens d'une préservation de l'offre lausannoise.

Et je vous rappelle ce que nous avons dit dans le préavis et nous rappelons dans la réponse à l'interpellation : nous n'avons pas une possibilité d'avoir une vision à très long terme dans le domaine des produits multimédia. C'est la raison pour laquelle nous estimons que l'investissement dans Net+ doit être rentabilisé en cinq ans ; peut-être que ce sera sept. De ce point de vue, nous devons réfléchir à un terme qui est plutôt court ou moyen. En revanche, l'investissement dans le réseau de fibre optique est fait pour durer des dizaines d'années, et celui-ci est évidemment dépendant d'un très fort investissement initial : c'est intensif en capital que d'investir dans un réseau de fibre optique. Par contre nous pouvons être sûr que si LFO passe le cap de cet investissement initial, avec les conditions qui lui ont été faites par le Conseil communal, la possibilité de louer ou de mettre à disposition contre rémunération de fournisseurs qui ne sont pas que Citycable ou Net+, mais des tiers, ce réseau de fibre optique permet de dire que c'était un investissement qui valait la peine d'être consenti, à la fois économiquement et publiquement dans une société de l'information .

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Merci pour vos explications monsieur Pidoux, juste une question complémentaire. En termes de stratégie vous avez bien expliqué que c'est encore le bon choix, je veux juste rappeler que je n'avais pas voté cette décision, mais j'ai été minorisé. Est-ce que vous pourriez nous donner les objectifs stratégiques en termes de chiffres pour 2021 de Citycable, en termes de parts de marché par exemple. Lors que nous sommes rentrés dans ce mariage avec NetPlus nous étions à, si je me rappelle, 60 000 clients TV, 26 000 clients internet et 40 000 clients téléphones. Est-ce que vous pouvez nous donner les objectifs à l'horizon 2021 par rapport à cette stratégie qui est mise en place ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Si je posais la question à M. Moscheni sur ses objectifs stratégiques dans son entreprise, je ne suis pas sûr qu'il me réponde publiquement. Il y a pour une part quand même un élément de secret commercial dans les objectifs stratégiques d'une activité commercialisée. Ceci dit, je peux quand même donner des éléments de réponse.

Effectivement, nous sommes partis avec le télé-réseau d'une clientèle captive qui correspondait grosso modo à, à peu près, 90 % des ménages lausannois, mais à ce moment-là qui recevait exclusivement des signaux de télévision. Le démarrage de l'activité internet,

puis téléphonie fixe, nous a permis de compenser l'érosion progressive des 80 000 à un peu plus de 50 000 clients que nous avons aujourd'hui. Je confirme les chiffres de M. Moscheni. Je pense que l'érosion en matière de clients exclusivement télévision, va continuer, c'est à dire que nous allons perdre encore quelques-uns de ces 50 000. Par contre, nos objectifs dans les trois ans à venir est de maintenir, voire légèrement accroître la part des clients internet et téléphonie fixe, et étant donné la situation de très forte concurrence, encore accrue par l'arrivée de UPC, il est évident que c'est ambitieux dans le domaine « triple play » (internet-téléphonie et télévision). Et détenir, grosso modo, une petite moitié de la clientèle lausannoise pour internet et téléphonie et télévision permet d'être mieux que *break-even*, pour les activités multimédia.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts, je suis installateur-électricien et propriétaire d'une entreprise à Lausanne qui occupe une trentaine d'employés. Je rassure mon collègue Moscheni, j'ai également refusé le préavis qui visait un partenariat avec NetPlus et je crois que l'on va au-devant d'un échec assez cuisant. Le temps nous donnera certainement raison.

Vous curieusement avez oublié un autre acteur, c'est Cablecom qui est aussi assez présent à Lausanne. J'en ai la preuve, on est en train d'équiper un immeuble à Montchoisi 53 et bien il y a 40 locataires qui vont débarquer leur contrat de Citycable pour signer chez un concurrent. Je trouve ça un petit peu regrettable. Maintenant vous causiez tout à l'heure de déploiement de fibre optique, alors je félicite la Municipalité et le Conseil communal d'avoir pris la décision d'aller dans cette technologie, mais on n'a jamais très bien compris à qui appartenaient les fibres qui sont tirées dans les câbles qu'on déploie à Lausanne. Alors c'est vrai qu'il y a un partenariat avec Swisscom, mais j'aimerais savoir s'il reste des fibres disponibles dans ces câbles et si une de ces fibres, voire plusieurs, seraient à disposition de la collectivité lausannoise ? C'est-à-dire qu'on pourrait définir par une motion ou bien par un postulat qu'une des fibres qui est tirée dans ces câbles appartient à la Ville de Lausanne. J'aimerais juste un éclaircissement par rapport à ça, monsieur le directeur.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Il n'y a pas d'oubli, monsieur Gaudard, UPC et Cablecom c'est la même chose. Et je confirme qu'effectivement des propriétaires privés sont démarchés par UPC-Cablecom pour la pose du vertical, y compris jusque dans les logements raccordés au réseau de fibre optique. UPC-Cablecom pendant des années nous a dit ne pas croire à la fibre optique. Ils ont manifestement changé d'option stratégique. On est content pour eux, mais effectivement c'était quelque chose d'inévitable étant donné les évolutions technologiques en termes d'évolution de la demande en bande passante.

Quand vous avez voté le préavis qui nous a permis d'investir dans le réseau de fibre optique, nous vous avons expliqué que les négociations avec Swisscom nous avaient conduits à accepter le modèle Swisscom. Ce modèle répandu dans toute la Suisse consiste à installer quatre fibres par logement. Et l'idée, à l'époque, c'était que sur ces quatre fibres qui vont dans chaque logement, il y en a deux qui appartiennent à Swisscom et deux qui appartiennent à la Ville de Lausanne, soit pour fournir ses propres prestations à travers Citycable, soit pour la louer à des tiers. Bien entendu au point de vue technologique, on peut dire que quatre fibres par appartement c'est beaucoup trop : c'est une capacité phénoménale par rapport à l'ancien fil de cuivre de Swisscom ou même par rapport à notre réseau HFC. Probablement qu'avec le temps on arrivera à utiliser la bande passante qui est disponible, mais il faut voir que Swisscom est en train de revenir sur sa vision initiale de quatre fibres par appartement.

A l'époque, lorsque vous avez voté le préavis qui a investi dans le réseau de fibre optique, on parlait de FTTH (*Fiber to the Home*) la fibre jusqu'au foyer. Nous essayions, à l'époque, de dire que c'est beaucoup mieux d'envisager du FTTB, une *Fiber to the building*, jusqu'au bâtiment. Swisscom ne voulait alors pas entendre parler de ça, il voulait

vraiment les quatre fibres, y compris avec l'installation en vertical. Petit à petit Swisscom est en train de se ranger à la raison, c'est-à-dire à l'option que nous avons. Mais, il y a quand même une part maintenant importante des bâtiments lausannois, je pense que M. Gaudard le sait mieux que quiconque dans ce plénum, qui sont équipés en fibre optique jusque dans les appartements.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, pas de résolution, nous en avons donc terminé ici avec ce point. Et je lève la séance pour ce soir.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 22 h 20

Abonnements :

Secrétariat du Conseil communal
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
021 315 21 01/03